ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS

VENDREDI 26 MAI 2023 - 2,20 €

N° 7030-7031

BORDEAUX
ArtFlo, l'écosystème des métiers d'art

GIRONDE
La Vie en Bois charpente ses ambitions

NOUVELLE-AQUITAINE
Les entreprises étrangères continuent de s'implanter

NATHALIE **RORET**
directrice de l'École nationale de la magistrature

ENM LES DÉFIS DE L'OUVERTURE

© D. R.

SOMMAIRE

GIRONDE ACTU

4 **FOCUS**
ENM, les défis de l'ouverture

10 **ACTU / GIRONDE**
La Vie en Bois charpente ses ambitions

14 **ACTU / GIRONDE**
ArtFlo, l'écosystème des métiers d'art

18 **L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS**

24 LE COUP DE CŒUR DE PHILIPPE
Château de Sales, Pomerol 2019

RÉGION ACTU

26 ECHOS EN RÉGION

28 DORDOGNE
Matériel agricole : l'irrésistible ascension de Franck Laroque

32 LANDES
Jacques Pitoux, serial inventeur

TENDANCES BUSINESS

36 RECRUTEMENT
Le glas de la période d'essai ?

38 DROIT
Salarié protégé et inaptitude

40 TERRITOIRES
Le succès des trains Ouigo

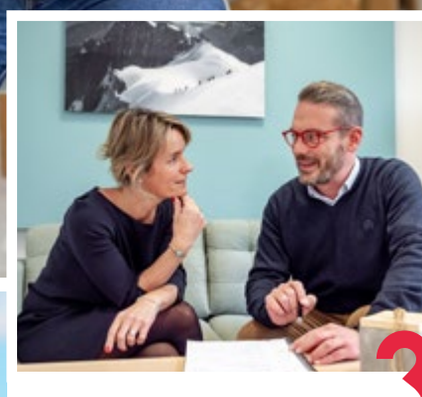

CULTURE & SPECTACLES

42 CINÉMA
L'amour et les forêts

47 ANNONCES LÉGALES

VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES
IMMOBILIER

ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des rédactions : Vincent **ROUSSET** • Rédactrice en chef : Astrid **GOUZIK** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT**, Noëllie **SANZ**, Cyrielle **MICHAUD** & Raphaëlle **MOURET** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH** & Marie-Amélie **HUSSON** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA** • Assistante Communication Digitale : Magalie **RICCETTI** • Responsable Annonces Légales : Emmanuelle **GESLAIN** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD**, Sandrine **CARCENAC** & Estelle **MENAUT** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptabilité : Florence **MANOEUVRIER** • Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage **SUD MAILING** • Commission paritaire n° 0223 I 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an : 69 € au 05 57 14 07 55

ENM LES DÉFIS DE L'OUVERTURE

Nommée en 2020 à la tête de l'unique école de formation des magistrats, Nathalie Roret cumule les premières. Elle est la première femme à avoir été nommée directrice de l'École nationale de la magistrature (ENM). C'est aussi la première fois que ce poste n'est pas confié à un magistrat. Depuis 2020, cette ancienne avocate mène l'institution vers l'ouverture, aussi bien dans les enseignements que dans les recrutements, alors qu'elle doit former 1 500 auditeurs de justice d'ici à 2027.

Par Nathalie VALLEZ

NATHALIE **RORET**
directrice de l'École nationale de la magistrature

© D.R.

Échos Judiciaires Girondins : À la fois première femme directrice, et de surcroît non magistrate, est-ce que votre nomination à l'ENM en 2020 a été une surprise ? Avez-vous hésité à accepter ce poste stratégique ?

Nathalie Roret : « Étonnée ? Oui et non. Disons que ça a été une décision inattendue, que je n'avais pas sollicitée. Mais je n'ai pas été surprise car je savais que c'était un désir pour les magistrats de développer le savoir être ensemble et j'avais déjà beaucoup travaillé là-dessus. J'ai tout de suite adhéré, même si j'ai dû réfléchir avant d'accepter car c'est véritablement une mission. Incontestablement, on a travaillé à l'amélioration des relations interprofessionnelles. »

EJG : Vous déclariez à votre arrivée vouloir améliorer les relations entre les professions d'avocat, de magistrat et aussi de greffier, atteignez-vous votre objectif ?

N. R. : « On y a travaillé et réfléchi. Au-delà des symboles, nommer un profil comme le mien à la tête de l'ENM, et en miroir, un magistrat, Gilles Accomando, à la tête de l'école de la formation du barreau, qui est l'école qui forme le plus d'avocats par an. On travaille beaucoup ensemble. On arrive maintenant à des projets de loi d'orientation ou organique, et également à des décrets, dans l'idée d'améliorer le relationnel au sein de la communauté judiciaire. »

EJG : Quels ont été vos premiers chantiers et défis ?

N. R. : « La première chose que j'ai faite a été de me questionner : qu'est-ce que je peux apporter à cette école ? J'ai imaginé que la meilleure méthode était de passer par une réflexion collective. On a donc proposé un questionnaire à l'ensemble de la communauté ENM, et même au-delà à des partenaires de justice et des magistrats en juridiction. Comment doit se projeter le juge dans le futur proche ? Comment voyez-vous les nécessités d'adaptation et d'évolution de la formation ? Il fallait que j'arrive à garder tout ce que cette école a d'excellent puisqu'elle est hautement appréciée, et même enviée par l'avocature. Mais elle doit aussi répondre à des critiques plus larges qui ne sont pas propres à la seule formation des magistrats : trop fermée et refermée sur elle-même. Il fallait améliorer cette image. Ce questionnement large, qui nous a occupé toute l'année 2021, a abouti à des recommandations. Nous avons travaillé utilement car ces réflexions se sont retrouvées dans celles des États généraux de la Justice et maintenant dans les évolutions textuelles et dans les projets de loi qui vont être soumis au Parlement. »

> « Nous avons proposé de **professionnaliser l'enseignement à l'ENM**, tout en conservant le critère de la formation par les pairs »

EJG : Quels sont vos principales propositions ?

N. R. : « Principalement professionnaliser l'enseignement à l'ENM, tout en conservant le cri-

tère de la formation par les pairs. Selon les critères européens, cette formation doit être assurée majoritairement par des formateurs magistrats. Mais majoritairement ne veut pas dire exclusivement. On s'est rendu compte, à l'occasion de cette réflexion collective, qu'il y avait une volonté de travailler différemment en juridiction. C'est quand même l'année où il y a eu la Tribune des 3 000 (tribune de novembre 2021 évoquant la souffrance du milieu judiciaire, NDLR), ainsi que notre promotion 2022 Tribune des 3 000. Pour professionnaliser, il fallait aller chercher des compétences ailleurs. J'ai pu dire, ça peut paraître provocateur mais ça ne l'est pas : « Il faut sortir du dogme du magistrat qui sait tout et peut tout transmettre ». Ça a été vrai à une certaine époque, mais aujourd'hui avec les spécialités qui sont demandées et la réorganisation du travail du magistrat, il faut savoir manager. Pareil pour le numérique ou la politique de l'amiable. Moi-même formée au MARD, je pense qu'il faut faire venir des médiateurs. Il faut aussi des compétences en communication judiciaire, pour qu'elle ne soit pas réservée aux seuls parquetiers,

© JMSauvé_artiste-associe_photographes_bordeaux

UNE CARRIÈRE D'ENGAGEMENTS

Ancienne avocate en charge de contentieux, Nathalie Roret a passé plus de 30 ans inscrite au Barreau de Paris. Durant sa carrière, elle a rempli plusieurs mandats notamment en tant que membre du Conseil de l'Ordre et du Conseil national des Barreaux. Parallèlement à cette activité, elle s'est formée au MARD (Modes Amiables et Alternatifs de Règlement des Différends) : « Ça a du sens dans ce que l'on développe actuellement à l'ENM », exprime-t-elle. En 2020, alors qu'elle est vice-bâtonnière du Barreau de Paris, elle est nommée directrice de l'École nationale de la magistrature (ENM) par le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti.

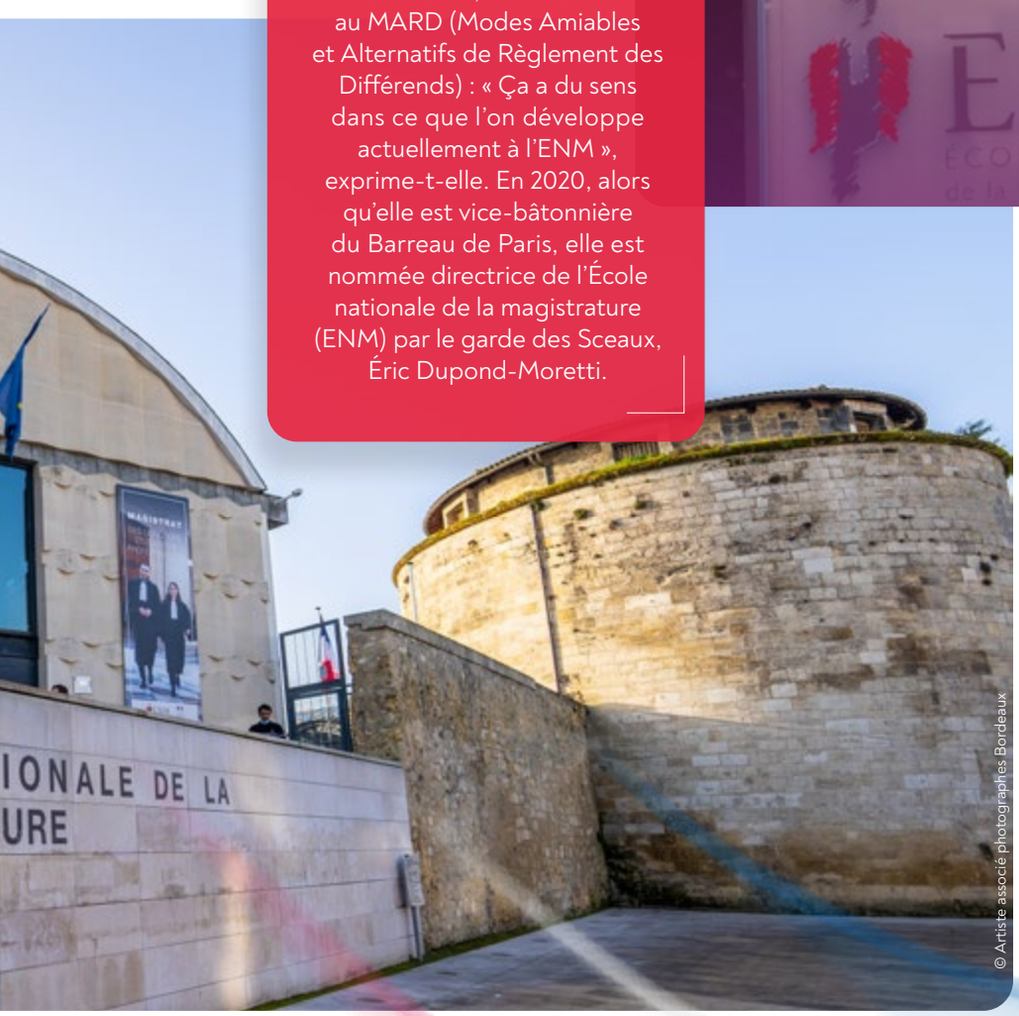

© Artiste associé photographes Bordeaux

« On s'est interrogés sur les façons d'enrichir le corps de la magistrature de profils plus variés »

et que tous les magistrats soient à l'aise avec ça. Il fallait ouvrir les textes pour permettre ça et proposer un toilettage des décrets qui régissent les emplois, les faire passer au conseil d'administration de l'école qui doit décider de son organisation, puis par décret au Conseil d'État. C'est un parcours qui nécessite de la réflexion, du temps, de l'action. Cela a abouti puisque le Conseil d'État a validé le projet. Nous avons voulu également aller voir comment on formait dans les autres écoles du service public, tout en ayant en tête la singularité de l'école de la magistrature en tant que membre de l'autorité judiciaire. On a toujours conscience de tout ça pour travailler avec les principes d'impartialité, d'indépendance, de loyauté. Pour autant, on ne doit pas s'interdire la pédagogie pour adulte et nous avons maintenant des conseillers pédagogiques. Ce qui nous permet concrètement d'enseigner telle matière sous un format conférence, ou sous un format de mise en situation, ou sur un format de classe inversée. »

EJG : Il y a un second axe sur le recrutement des auditeurs…

N. R. : « Effectivement, l'autre projet qu'on a porté, ce sont les différents modes de recrutement. On s'est interrogé sur les façons d'enrichir le corps de la magistrature de profils plus variés que ceux qui le composent jusqu'à présent. Quand on regarde notre panel des promotions, c'est relativement stéréotypé, même si on travaille sur la diversité. Dès mon arrivée, j'ai essayé de travailler sur un maillage territorial pour créer des classes prépa-talents à la recherche de pépites. C'est aussi pour lutter contre cette autocensure chez certains de nos jeunes ou moins jeunes qui pensent que la magistrature est réservée à une élite à laquelle ils n'appartiennent pas. C'est réservé à des gens qui travaillent, qui ont un sens fort du service public, de l'intérêt général mais ça peut être ouvert à beaucoup plus de monde. On a créé de nouvelles classes prépa, avec des jeunes boursiers et talentueux à Besançon, Orléans, Lyon (avec un partenariat qui pourrait s'ouvrir sur Saint-Étienne) et bientôt Limoges. L'idée est de recruter ailleurs qu'à Sciences Po et les meilleurs de la faculté de droit. On a pour ces classes prépa-talents des résultats supérieurs au concours étudiant : autour de 27 %, parce qu'on porte les candidats et qu'on travaille sur un mentorat avec des magistrats en juridiction. Pour autant, un plafond de verre subsiste sur la culture générale : l'épreuve du grand oral qui ne porte pas ce nom est difficilement accessible, d'où l'idée de préparer un concours prépa-talents mieux adapté à l'état de culture contemporaine de ces candidats. »

EJG : Avec 380 auditeurs, cette année compte la plus grosse promotion, avec l'objectif d'augmenter encore davantage. Comment l'école y fait face ?

N. R. : « L'un des enjeux actuels, c'est d'augmenter le nombre d'élèves de chaque promotion, dans des proportions que l'école n'a jamais connues. La promotion 2023 est une première petite marche puisqu'on doit former, jusqu'en 2027, 1 500 magistrats. Ce qui veut dire qu'on va augmenter les promotions pour atteindre entre 500 et 600 auditeurs. L'objectif est bien sûr de garder la qualité de l'enseignement, ce qui nous a contraint à exprimer nos besoins et à réfléchir à la logistique. Sur le plan immobilier, nous avons recherché un site supplémentaire pour la rentrée 2024 pour dédoubler nos promotions. Cela nécessite l'aménagement d'un amphithéâtre de 300 personnes et de nouvelles salles d'études. Un nouveau site mitoyen de la clinique Bordeaux Nord est en construction, le projet s'appelle Archipel ! Il y aura des échanges entre les deux sites. Cette école neuve répond à nos ambitions en termes de RSE et de sobriété énergétique. C'est aussi à proximité d'un quartier de reconquête républicaine, ça donne du sens à une école de la République qui forme des magistrats dont le métier est de comprendre les concitoyens et d'être au cœur de la cité. »

© ENM

Un site supplémentaire, mitoyen de la clinique Bordeaux Nord, **verra le jour à la rentrée 2024**, pour dédoubler les promotions.

© Artiste associé photographes Bordeaux

EJG : Y a-t-il un plan de développement, des moyens supplémentaires ?

N. R. : « Il y a à la fois un plan de développement sur le parc immobilier mais également en expression des besoins avec de nouveaux postes de formateurs. On a obtenu 26 nouveaux postes, on en aura largement autant en 2024. Sur le plan de la logistique, il s'agit de définir comment on va faire circuler nos auditeurs et répartir les enseignements sur ces deux sites. C'est le travail de mon directeur adjoint en charge de la formation. »

EJG : Quels sont les profils des étudiants ? Existe-t-il des passerelles, des voies de reconversion ?

N. R. : « Il suffit de regarder les statistiques des promotions… Même si on a 40 % de public en reconversion, essentiellement des juristes assistants ainsi que des avocats, la majorité est issue du premier concours Sciences Po et Droit. Il faudrait simplifier les voies de recrutement à la magistrature, actuellement au nombre de 11 avec des subtilités que je ne vous décrirai pas ! Nous voudrions conserver le concours étudiant, le concours fonctionnaire et ramasser les autres voies dans un concours avec un jury plus professionnalisé. Il pourrait comporter d'autres professions, un spécialiste du recrutement, un psychologue clinicien, un avocat, un universitaire, un magistrat, un conseiller d'état, etc. L'idée est de travailler sur un recrutement qui validerait les compétences professionnelles. Dans cet axe, on pourra attirer des compétences qui viendront enrichir la magistrature. »

EJG : Quelles relations entretenez-vous avec l'école des avocats Aliénor ?

N. R. : « Elles sont excellentes, tout comme avec la bâtonnière Christine Maze. On mène des réflexions ensemble. Il y a eu un événement très symbolique : lors de la prestation de serment 2023 qui a lieu à la cour d'appel, on est revenu vers l'ENM en longeant l'école des avocats. Cette année, tous les avocats sont sortis et applaudissaient de façon extrêmement conviviale et joyeuse le cortège des magistrats. C'était une très belle image. J'ai beaucoup travaillé avec le nouveau président de l'école, Manuel Ducasse, qui était président de la commission formation du Conseil National des Barreaux au moment où j'y siégeais. Il siège d'ailleurs au jury de l'ENM ! C'est très imbriqué, il y a d'autres exemples. On mélange les corps et les personnes. Actuellement on met un élève avocat dans le cadre de son PPI (projet pédagogique individuel avec stage hors cabinet d'avocat dans le cadre de la formation) par groupe de 20 élèves magistrats. Pendant 6 mois, il se forme comme les magistrats, cela crée d'excellentes liaisons. »

LA VIE EN BOIS CHARPENTE SES AMBITIONS

La start-up La Vie en Bois, basée à l'écosystème Darwin à Bordeaux, est née l'été dernier suite au rachat de l'entreprise « Les Petits Aviateurs ». Ses dirigeants, Aurélien Sebton et Coraline Lacaine, commercialisent des supports de communication en bois, à destination des professionnels et des particuliers.

Par Marie-Amélie HUSSON

Communiquer de manière plus écoresponsable ? C'est ce que met en avant la start-up bordelaise La Vie en Bois, reprise par Aurélien Sebton et Coraline Lacaine à l'été 2022, rejoints par leur chargé de mission, Lucas Seguy, en septembre dernier. Ils proposent l'impression d'images ainsi que des panneaux signalétiques, et des stands sur des supports en bois.

« Nous avons repris une entreprise qui travaillait avec nous à Darwin, Les Petits Aviateurs », développe le dirigeant. En juin 2022, le couple bordelais décide de racheter le fonds de commerce à ses fondateurs. « À ce moment-là, on s'est dit que leur idée pouvait être étendue à d'autres types d'impression », ajoute Coraline Lacaine.

UN MATÉRIAU DURABLE

« On voulait surtout changer la manière de communiquer, avec un matériau durable, mais aussi vivant, qui raconte une histoire », argumente Aurélien Sebton. Ils expliquent cette notion de vivant par la réutilisation du bois qui va être récupéré et poncé pour être transformé en signalétique.

Les deux dirigeants veulent inscrire leur entreprise dans une logique d'économie circulaire : « l'idée, c'est d'arrêter de jeter alors qu'on peut réutiliser, cela va peut-être prendre un peu plus de temps, mais c'est aussi pour que cela dure davantage ».

Le bois utilisé est d'origine locale : il peut provenir des Landes ou des Pyrénées-Atlantiques, et de la région bordelaise lorsqu'il s'agit de récupération. Pour s'adapter aux besoins de leurs clients, les supports en bois sont réalisés à la découpe, avec des formats sur mesure.

DES PRESTATAIRES LOCAUX

Les supports en bois sont produits sur place, de manière artisanale et locale. « Nous découpons le bois à la forme voulue, et puis on travaille avec un imprimeur qui a les compétences pour justement imprimer sur ce support vivant », continue Lucas Seguy. À ce processus-là, s'ajoute un traitement d'action sur le bois, post-impression, réalisé par l'entreprise dans le but de lui permettre de tenir dans la durée. Il faut généralement compter, entre le début de la demande et la livraison de ce support, 10 à 15 jours d'attente.

AURELIEN **SEBTON**
ET CORALINE **LACAINE**
Dirigeants de la Vie en Bois

© Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins

Les prestataires sont locaux, leur imprimeur étant dans la métropole bordelaise et leurs fournisseurs de bois dans le Sud-Ouest. « C'était un choix primordial pour nous de connaître nos partenaires », argumente Coraline Lacaine. Pour ce qui est de l'essence de bois, ce sera soit du peuplier, soit du pin. « L'axe de développement qui nous intéresse réellement, mais qui est assez difficile à mettre en place, c'est de travailler avec du bois de récupération, c'est notre volonté », assurent-ils.

« Ce qui nous intéresse réellement, c'est de **travailler avec du bois de récupération** »

© La Vie en Bois

« Il y a de plus en plus d'obligations d'achats éthiques pour les entreprises »

PRIORITÉ AU BTOB

Signalétique dans les hôtels, dans les collectivités, des kakémonos pour de l'événementiel, ou le marché des particuliers : la start-up ne ferme aucune porte mais cible particulièrement le BtoB. L'objectif est de se faire connaître via des groupements d'achats, ou encore des labels, afin que les entreprises sachent vers qui se tourner. « Il y a de plus en plus d'obligations d'achats éthiques pour les entreprises, et nous avons une place à prendre en tant que fournisseurs de ces supports-là, pour accompagner les établissements qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche », argumente Lucas Seguy. Parmi les produits déjà réalisés, La Vie en Bois compte par exemple des kakémonos pour la Région Nouvelle-Aquitaine, des stands pour l'école de communication et de publicité ISCOM, ou encore un logo pour le WIS (World Impact Summit).

UN CONTRAT AVEC BORDEAUX EURATLANTIQUE

Parmi les derniers projets de La Vie en Bois : un contrat avec l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique. Le concept : une fresque de 2 x 16 sur 2 mètres de hauteur. Cette dernière, toute en bois, et installée début mai, présente la construction d'un futur parc, en décrivant les écosystèmes. « C'est un projet majeur, parce qu'il y a beaucoup de visibilité, et c'est un support important de par sa taille, cela montre ce qu'on est capable de faire », illustre Lucas Seguy, chargé de mission de l'entreprise. Conçu pour l'extérieur, il a été imprimé afin de durer dans le temps.

« On est allé jusqu'à faire un jeu de l'oie personnalisé, commandé par des employés pour le départ d'un de leurs collègues », se remémore Coraline Lacaine. « L'idée est aussi de toucher les particuliers, là où il y a une consommation tous azimuts », explique la dirigeante qui voudrait contribuer à faire évoluer les modes de consommation.

KONCILIO : OBJECTIF TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Aurélien Sebton est également le dirigeant de Koncilio, entreprise qu'il a créée il y a un peu plus de deux ans avec son collaborateur Quentin Soulery. Cette dernière est un institut de conseil et de formation sur les sujets liés à la transition écologique. Organisme agréé Qualiopi, ils proposent des formations sur mesure, destinées aux élus locaux, agents de la fonction publique ou encore salariés afin de leur permettre d'acquérir des connaissances et des outils pour répondre aux enjeux climatiques et de biodiversité.

© La Vie en Bois

© Shutterstock

ARTFLO

L'ÉCOSYSTÈME DES MÉTIERS D'ART

Imaginé par Karine Villey et Solen Lier, ArtFlo accueille dans le quartier de Bacalan, à Bordeaux, une quinzaine d'ateliers dédiés à l'artisanat d'art. Objectif : faire perdurer ces savoir-faire en réunissant dans un même lieu artisans, grand public et tout l'écosystème associé.

Par Jennifer WUNSCH

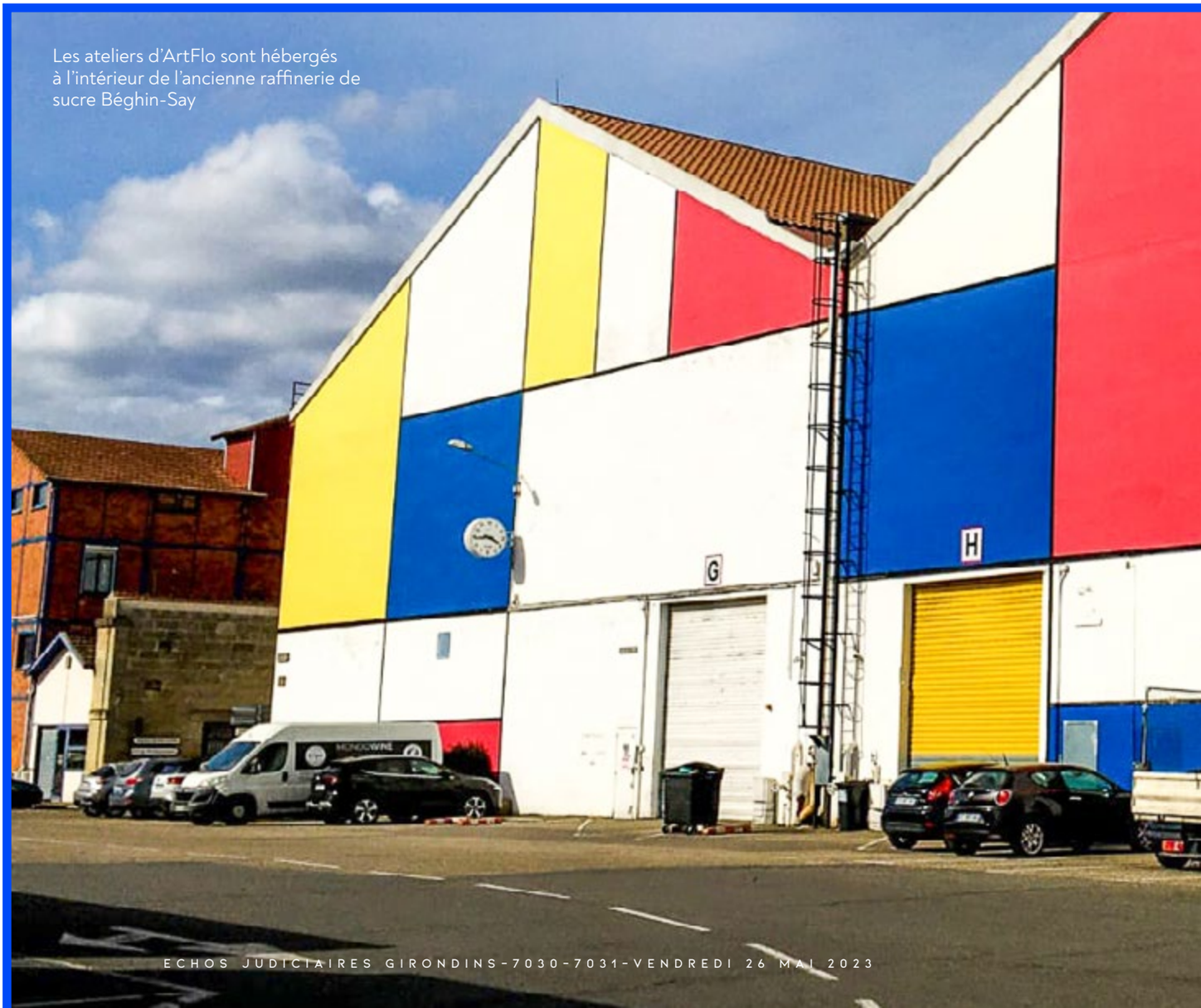

Les ateliers d'ArtFlo sont hébergés à l'intérieur de l'ancienne raffinerie de sucre Béghin-Say

La Gironde compte environ 2 700 artisans d'art pratiquant l'un des 281 métiers répertoriés. Ce qui les unit ? « La maîtrise et l'appropriation d'un geste technique, en lien avec une matière première spécifique, associées à de la créativité, et à la notion de production unique ou de très petite série », décrit Karine Villey, commerciale reconvertie en libraire puis en ébéniste depuis 2011.

C'est pour valoriser ces métiers menacés de disparition, les faire découvrir ou redécouvrir, qu'avec Solen Lier, jeune diplômée de Kedge et sportive de haut niveau passionnée d'artisanat, elles ont imaginé ArtFlo. Un lieu ouvert à Bordeaux rue Achard, dans le quartier de Bacalan, depuis le mois d'avril, et qui s'est donné pour mission de faire perdurer ce savoir-faire français reconnu à l'international. Pour y parvenir, le duo à la tête d'ArtFlo, contraction « d'art » et « d'inflorescence », a imaginé un projet reposant sur trois piliers complémentaires.

ATELIERS DE 21 À 51 M²

Tout d'abord, ArtFlo propose aux artisans d'art la location d'espaces à des tarifs « attractifs et plafonnés. C'est le côté social du projet, qui répond à un vrai besoin puisqu'ils ont été loués très rapidement », constate Solen Lier. Installés au cœur de l'ancienne raffinerie de sucre Béghin-Say, la quinzaine d'ateliers de 21 à 51 m² répartis sur 900 m², avec une hauteur sous plafond d'environ 4 mètres et de petites vitres laissant entrer la lumière, permettent de voir les artisans travailler.

Parmi eux, un peintre en lettres, un duo d'artisans qui façonnent des pièces en bois et résine, un tapissier de siège, une bijoutière, une restauratrice de mobilier, une graveuse sur peinture, un artiste pluridisciplinaire spécialiste des scénographies, un vitrailliste, des céramistes, un designer industriel, un artiste photographe… Tous ont été choisis avec soin.

« Pour notre première promotion, nous avons privilégié des artisans dont c'est l'activité principale et qui travailleront sur place chaque jour. La notion de collectif étant essentielle », souligne Solen Lier. « Nous avons essayé de sélectionner des personnalités et des métiers variés et complémentaires. Ils sont ainsi représentatifs de la pluralité des métiers d'art et peuvent combiner leurs compétences sur des projets », ajoute Karine Villey.

© D.R.

Les deux associées ont créé un Club d'entreprises des métiers d'art de Bordeaux, le CEMAB

CLUB D'ENTREPRISES

Cette palette de métiers vise également à attirer les visiteurs. C'est le second pilier d'ArtFlo : recevoir du public, lors de visites ou d'initiations aux différentes disciplines. « Nous créons des prétextes à la valorisation des métiers d'art », résume Solen Lier, qui a accueilli son premier atelier grand public autour de la marqueterie de paille le 5 mai. « Nous sommes dans une démarche de médiation culturelle, de pédagogie et de transmission », précise Karine Villey. Les artisans d'art étant « une population qui n'arrive pas à se rencontrer, ni à rencontrer ses prescripteurs, nous organisons et recevons des événements pour animer le réseau. L'idée est de créer un véritable écosystème, un cercle vertueux autour d'un même lieu », explique Karine Villey. Avec son associée, elle a créé une association et un Club d'entreprises des métiers d'art de Bordeaux, le CEMAB, dont les afterworks ont lieu rue Achard.

ORGANISME DE FORMATION

Troisième pilier d'ArtFlo : la formation. « Nous voulons réintroduire les formations professionnelles certifiantes, qualifiantes et diplômantes sur le territoire », annonce Solen Lier. Et si ArtFlo propose déjà des for-

© D.R.

mations sur la création et la gestion des entreprises d'artisanat d'art, avec des experts de différents secteurs tels que la communication, le commerce, des avocats, des juristes ou encore des experts comptables, l'objectif visé est de créer un organisme de formation professionnelle. « La réussite d'ArtFlo reposera sur la combinaison de ces 3 sources de revenus », admet Solen Lier, qui a travaillé avec son associée durant deux ans et demi sur le projet et son modèle économique. Lauréates du Réseau Entreprendre Aquitaine et du concours Coup de pouce de la Fondation Le Roch-Les Mousquetaires, les deux entrepreneuses sont parvenues à convaincre le Conseil régional, Bordeaux Métropole et les banques de soutenir leur démarche. « Nous voulons être au service de ce pan de l'économie, le rendre visible et le soutenir. C'est notre pierre à l'édifice pour que les métiers d'art ne disparaissent pas », conclut Karine Villey.

« Nous voulons être au service de ce pan de l'économie, **le rendre visible et le soutenir** »

SOLEN **LIER**
ET KARINE **VILLEY**
cofondatrices d'ArtFlo

Les ateliers aux murs d'OSB mesurent entre 21 et 51 m² et sont équipés de leds imitant la lumière naturelle

© D. R.

L'ACTU PRÈS DE CHEZ VOUS

CARNET

Luc SERVANT a été nommé président du salon de l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine. Il succède à **Dominique GRACIET**, président sortant. Cette nomination a été annoncée le 16 mai, à l'issue du conseil d'administration qui s'est tenu à la mi-temps de l'événement. Le nouveau président prévoit de développer la participation des organisations agricoles au Salon, et de multiplier les conférences et tables rondes. « Il faut faire venir au Salon un maximum de citoyens et d'organisations agricoles pour faire vivre cette vitrine, reflet de toute l'activité de la région », a-t-il insisté. Luc Servant est diplômé d'agronomie approfondie à l'ENSAR, et a repris en 1991 la ferme familiale à Benon. Il est ainsi toujours à la tête de cette exploitation de 183 hectares en céréales et protéagineux.

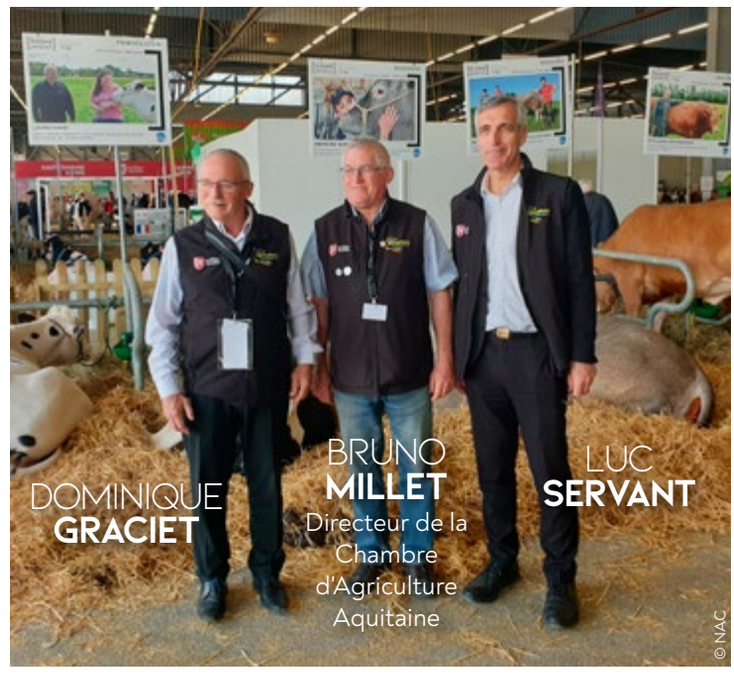

© NAC

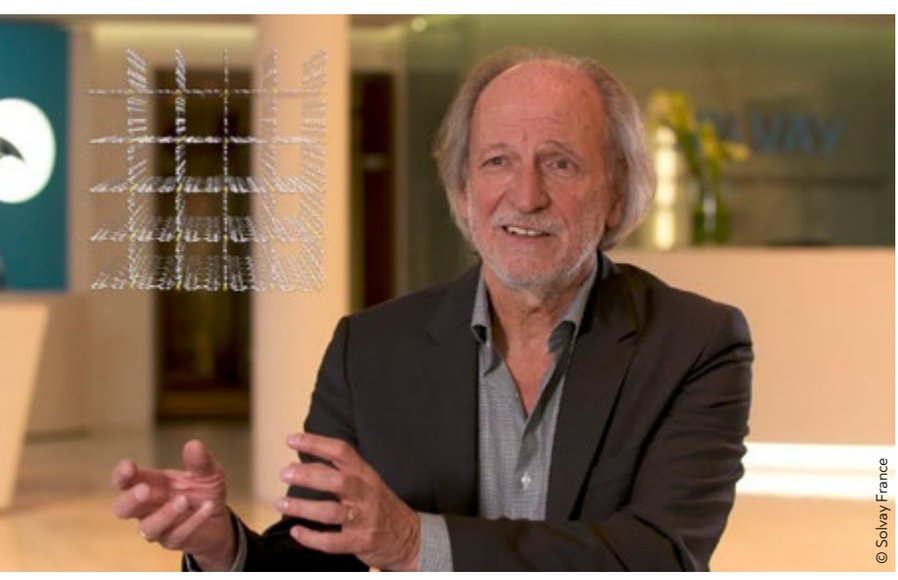
© Solvay France

Patrick MAESTRO a été élu président d'Invest in Bordeaux, le 16 mai dernier, lors de son assemblée générale. L'occasion pour Gérard Furt,jusqu'alors président, de remettre le témoin à son successeur. Directeur scientifique du groupe Solvay depuis plus de dix ans, lauréat de la médaille de l'innovation du CNRS en 2015 et figure scientifique reconnue de la chimie biosourcée, le nouveau président, est ainsi un bon connaisseur du territoire. Les orientations stratégiques de l'agence de développement économique, après une année 2022 réussie en Gironde, ont également été confirmées.

NOUVELLE-AQUITAINE
LES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES CONTINUENT DE S'IMPLANTER

Selon les chiffres compilés par l'Agence de développement et de l'innovation de la région Nouvelle-Aquitaine, 100 projets d'investissements ont été annoncés par des entreprises étrangères sur le territoire en 2022. La Nouvelle-Aquitaine devient la 4e région de France la plus attractive en nombre de projets d'investissements étrangers. Ces projets d'implantation ont permis la création ou le maintien de 3 050 emplois sur le territoire. La région se démarque particulièrement dans les secteurs de « l'aéronautique, naval, ferroviaire » recevant 12 % des investissements étrangers en France. En témoigne la décision, en février 2022, du groupe belge Aerospacelab d'implanter à Mérignac sa filiale française, Aerospacelab (ASL) SAS, pour créer un centre d'excellence R&D et industriel dédié aux applications spatiales de défense et de sécurité.

© Shutterstock

© Shutterstock

BORDEAUX
UN IHU POUR LA SANTÉ VASCULAIRE CÉRÉBRALE

Le 16 mai dernier, 12 nouveaux IHU et 4 bioclusters ont été annoncés par le gouvernement dans le cadre du plan « Innovation Santé 2030 ». Le projet d'Institut sur la santé vasculaire cérébrale (Precision and global vascular brain health institute, VBHI), coordonné par l'université de Bordeaux et porté avec le CHU de Bordeaux, l'Inserm, l'Inria et la Région Nouvelle-Aquitaine, est lauréat de l'appel à projets IHU 3 du Plan France 2030. Ce nouvel institut hospitalo-universitaire sera dirigé par Stéphanie Debette, professeure à l'université et au CHU de Bordeaux et directrice du centre de recherche Bordeaux Population Health. Le but : développer un nouveau paradigme intégrant la santé des populations et innovation thérapeutique pour lutter contre les maladies neurologiques les plus courantes, les accidents vasculaires cérébraux et la démence, et promouvoir un bien vieillir cérébral.

GIRONDE
150 RECRUTEMENTS CHEZ SOPRA STERIA

Le cabinet de conseil, spécialisé dans la transformation numérique des entreprises, renforce ses équipes pour soutenir son développement en Nouvelle-Aquitaine. En 2023, Sopra Steria va recruter 150 collaborateurs, dont une centaine en CDI, principalement des jeunes diplômés. « Nous recrutons de nouveaux collaborateurs à Bordeaux, afin de répondre aux enjeux de croissance de nos clients, plus particulièrement dans les secteurs de l'aéronautique, la banque, la défense, l'énergie, la grande distribution, la santé, le social et l'emploi », a commenté Eléna Grivet, directrice du développement humain en Nouvelle-Aquitaine chez Sopra Steria.

© Shutterstock

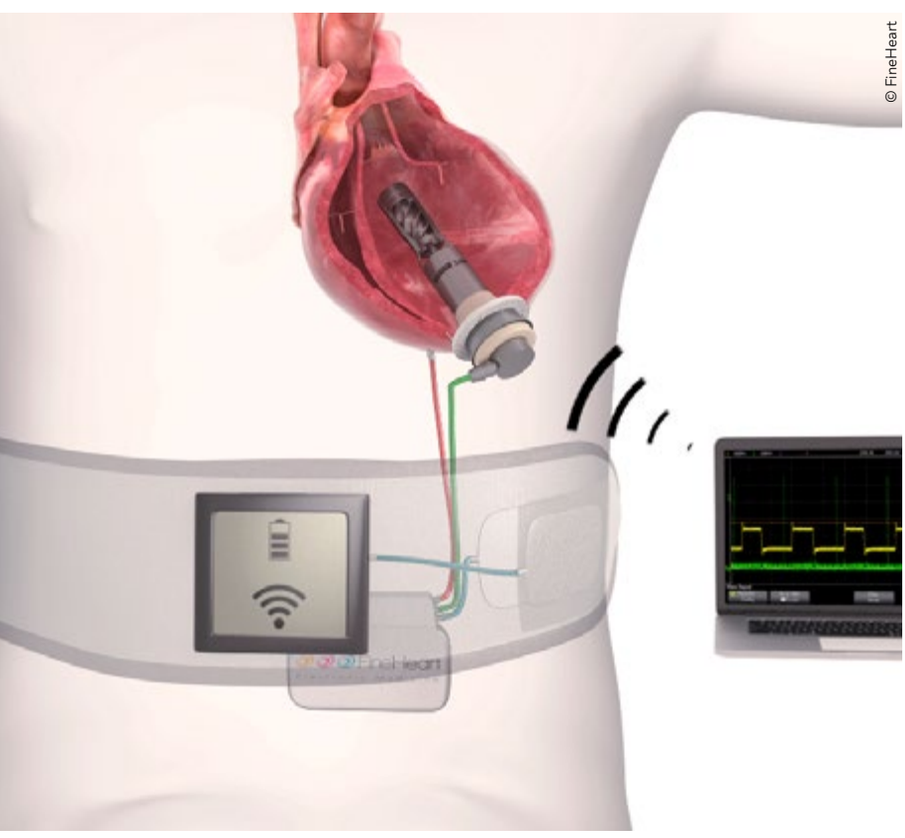
© FineHeart

BORDEAUX
FINEHEART DÉCROCHE SES PREMIERS BREVETS EN CHINE

La société bordelaise à l'origine d'un dispositif médical unique au monde et totalement implantable, prenant en charge les patients souffrant d'insuffisance cardiaque sévère, annonce la délivrance de ses deux premiers brevets en Chine, un marché en pleine expansion. « Notre système d'assistance ventriculaire gauche, miniature, mini-invasif, totalement implantable, l'Icoms Flowmaker®, représente un espoir pour les milliers de patient atteints d'insuffisance cardiaque sévère », rappelle dans un communiqué le Dr Stéphane Garrigue, cardiologue, cofondateur et CSO de FineHeart. « Nous sommes extrêmement fiers de la délivrance de ces brevets en Chine, où la population vieillissante fait face à une recrudescence de maladies cardiovasculaires », ajoute Arnaud Mascarell, cofondateur et CEO de FineHeart.

NOUVELLE-AQUITAINE
RECUL DES LEVÉES DE FONDS AU PREMIER TRIMESTRE

47,5 millions d'euros ont été levés au premier trimestre 2023 en Nouvelle-Aquitaine, selon le baromètre In Extension Innovation Croissance / Essec Business School, soit 3 fois moins qu'au premier trimestre 2023. Les start-ups régionales restent dynamiques, puisque 15 opérations ont été comptabilisées, soit autant qu'au premier trimestre de l'année précédente. Les montants, en revanche, sont bien moins élevés après les records enregistrés en 2022. La région Nouvelle-Aquitaine quitte ainsi le top 5 des régions les plus dynamiques en termes de montants, et tient la 4e place française en nombre d'opérations. Enfin, il est à noter que les deux principales levées concernent des entreprises ayant un projet à impact : Axioma, biotech concentrée sur les biosolutions destinées à l'agriculture, et Shark Robotics, leader mondial de la robotique terrestre en environnement hostile.

1 — 15 M€ — Axioma — Food

2 — 10 M€ — Shark Robotics — Robotics

3 — 5 M€ — Asphalte — Fashion

4 — 5 M€ — Companion Spine — Health

5 — 3 M€ — Tudigo — Fintech

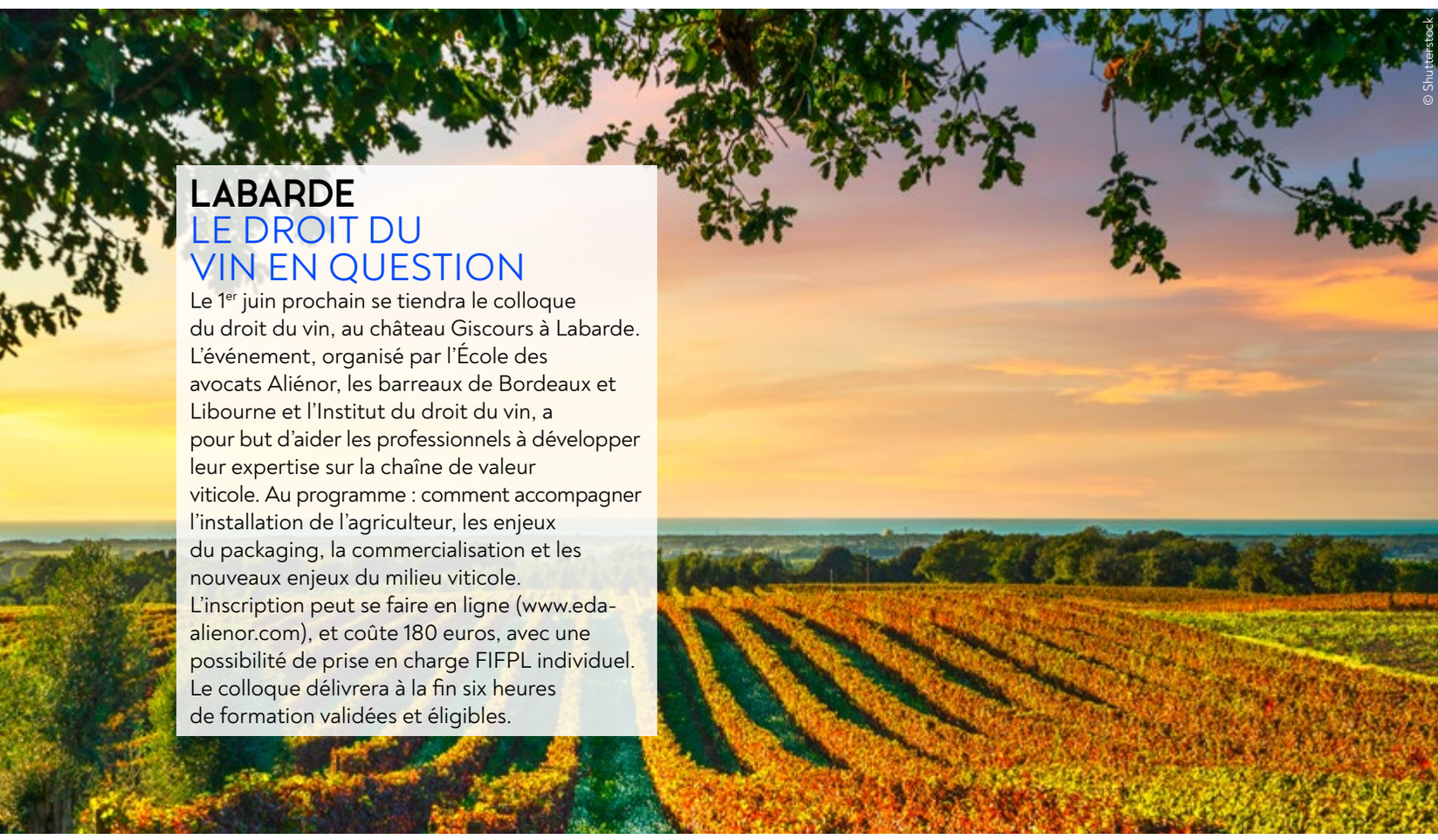

© Shutterstock

LABARDE
LE DROIT DU VIN EN QUESTION

Le 1er juin prochain se tiendra le colloque du droit du vin, au château Giscours à Labarde. L'événement, organisé par l'École des avocats Aliénor, les barreaux de Bordeaux et Libourne et l'Institut du droit du vin, a pour but d'aider les professionnels à développer leur expertise sur la chaîne de valeur viticole. Au programme : comment accompagner l'installation de l'agriculteur, les enjeux du packaging, la commercialisation et les nouveaux enjeux du milieu viticole. L'inscription peut se faire en ligne (www.eda-alienor.com), et coûte 180 euros, avec une possibilité de prise en charge FIFPL individuel. Le colloque délivrera à la fin six heures de formation validées et éligibles.

© Ticket for change

BORDEAUX
TICKET FOR CHANGE DE PASSAGE LE 31 MAI

« La Semaine du siècle », organisée au niveau national par Ticket for change du 30 mai au 4 juin, passera par Bordeaux, au Now Coworking, le 31 mai à 19 heures. Le principe de cette semaine, qui reprend le concept des ateliers « Match du siècle » : mobiliser un millier de citoyens dans 17 villes de France pour imaginer le monde de demain, en faisant entendre leurs convictions pour 2050. En partenariat avec On est prêt, Klaxoon, JeVeuxAider.gouv et makesense, Ticket for Change espère réunir entre 100 et 150 personnes à Bordeaux. « Face aux défis sociaux et environnementaux, qui nous attendent, tout le monde peut jouer un rôle, avoir de l'impact. Ticket for Change permet aux citoyens de prendre conscience de leur pouvoir et de leur talent. Avec la Semaine du siècle, notre objectif est que tous les participants se retrouvent derrière un projet et construisent les bases d'un avenir meilleur. Nous offrons une occasion de passer du rêve à l'action », assure dans un communiqué Manon Chevalier, responsable relations enseignement supérieur et développement du Match du siècle.

PESSAC
UN ESPACE DE COWORKING SIGNÉ BMG

Le groupe BMG, foncière spécialisée en immobilier tertiaire, a choisi la Gironde pour implanter son 14e espace de coworking. Il est situé à Pessac au cœur de la zone Europarc, à proximité de la rocade et de la ligne B du tramway, à 45 minutes du centre-ville de Bordeaux. Ce nouvel espace comprend un plateau de 550 m², divisé en 15 bureaux de 1 à 9 postes, 1 salle de réunion pouvant accueillir jusqu'à 12 personnes, 2 espaces détente et 1 cafétéria. Le groupe BMG est déjà présent sur la métropole bordelaise avec le vaste complexe tertiaire Le Bridge, situé à Mérignac.

© BMG

© BMG

© D. R.

TALENCE
MIECOLO CONNECTE LES RUCHERS

La start-up, accompagnée par Unitec et lauréate du French Tech Tremplin 2021, a imaginé une solution afin de digitaliser le monde apicole et de soutenir les apiculteurs. Son rucher connecté et autonome en énergie permet de réduire le nombre de déplacements et de réduire les interventions aux moments opportuns, afin d'optimiser le temps et les dépenses des apiculteurs. « Miecolo se positionne comme un outil d'aide à la décision. Avec notre solution, l'apiculteur est directement prévenu de tout changement inhabituel et peut donc adopter rapidement les bons comportements (…). Elle avertit également l'apiculteur lorsque la ruche est pleine afin de fournir à la colonie un nouvel espace disponible pour continuer sa production de miel », précise dans un communiqué Quentin Valenti, cofondateur avec son frère Thomas, de Miecolo.

BORDEAUX
UN CONTRAT EN ESPAGNE POUR COMERSO

La société bordelaise Comerso, spécialiste de l'accompagnement des entreprises dans la gestion et l'optimisation de leurs dons aux associations, entend lutter contre le gaspillage, tant dans le domaine alimentaire que non alimentaire. Elle annonce avoir signé un partenariat avec l'entreprise agroalimentaire espagnole Vicky Foods. Suite à la nouvelle législation espagnole visant à réduire le gaspillage, Comerso va aider l'enseigne à trouver les meilleurs canaux de valorisation et ainsi donner une deuxième vie à ses invendus. Avec plus de 2 200 clients et 1 500 associations partenaires en France, Comerso a réussi à sauver, en 2022, une valeur marchande de 67 millions d'euros de produits.

© Vicky Foods

© D. R.

Avec quasiment 48 hectares plantés en vignes, le château de Sales est le plus important domaine viticole de Pomerol. Une force indéniable au sein de cette appellation. Si le merlot reste dominant avec 73 %, l'assemblage du vin de Sales est renforcé par une part non négligeable des deux cabernets : 15 % de cabernet-sauvignon et 12 % de cabernet-franc. Des cabernets qui évoluent sur une zone de terroir assez rare dans le Pomerolais composée de graves fines ou ces deux cépages permettent d'obtenir une structure tannique de premier ordre. À l'opposé, le merlot issu de terroir de sables anciens aux oxydes de fer échafaude le vin par sa rondeur et son moelleux. Ce double assemblage de cépages et terroirs donne un style bien à part aux vins du château de Sales dans l'univers prestigieux de Pomerol. Le caractère à la fois élancé et complet des derniers millésimes confirme la pleine forme de ce cru certifié HVE depuis 2020. L'expression du fruit par sa maturité gagne chaque année en précision et apporte un charme savoureux en particulier depuis 2017, une année charnière pour Sales. Depuis ce millésime, la nouvelle génération de la famille

CHÂTEAU DE SALES POMEROL 2019

© D.R.

de Lambert a repris les rênes de l'exploitation familiale présidée par Marine Treppoz, l'une des descendantes de cette illustre famille pomerolaise, propriétaire de ce fabuleux domaine viticole depuis près de 500 ans ! Année tardive, 2019 convient parfaitement aux cabernets qui trament la bouche et les merlots bien mûrs apportent une qualité gustative riche en fruits noirs (mûres, myrtille). Le boisé est discret et lisse la finale avec touche de tabac blond hyper séduisante. Un pomerol de plaisir, délicat et généreux.

www.wineandco.com

© Atelier Gallien - EJG

Par Philippe MAURANGE,
Directeur de l'agence
OZCO BORDEAUX

LES ECHOS EN RÉGION

© D.R.

LOT-ET-GARONNE
UNE AIDE FINANCIÈRE DÉDIÉE À RECONQUÊTE COMMERCIALE

Lancé en mars, le dispositif « Reconquête commerciale » a pour objectif d'accompagner financièrement la création de commerces sédentaires multi-services et de commerces non sédentaires dans les centres-bourgs qui en sont dépourvus. S'inscrivant en complémentarité de l'offre commerciale existante afin d'apporter de nouveaux services à la population, ces projets doivent ainsi permettre de renforcer l'attractivité des territoires par l'installation d'une offre commerciale de proximité et par la lutte contre les friches en s'installant prioritairement dans des locaux vacants existants. Ouvert à tous les porteurs de projets (publics et privés), le dispositif apportera un soutien financier sur les dépenses d'investissement des projets d'installation de commerce dont le modèle économique est jugé viable. Avant de candidater, les porteurs de projets sont invités à de se rapprocher de la DDT (ddt-std@lot-et-garonne.gouv.fr) qui pourra les orienter sur les démarches à suivre.

© D.R.

ALBRET
UN NOUVEAU CONTRAT SIGNÉ AVEC LA RÉGION

Albret Communauté et la Région Nouvelle-Aquitaine ont signé le 11 mai un nouveau Contrat de Développement et de Transitions,pour la période 2023-2025. Plusieurs secteurs stratégiques pour le développement du territoire vont bénéficier d'une aide financière : valorisation touristique ; promotion d'un développement économique endogène et la poursuite de la transition énergétique et environnementale. Après une précédente contractualisation 2018-2021 qui avait permis de soutenir financièrement des projets publics (automatisation du Port de Nérac, aménagement de la véloroute « Scandibérique » et des abords de la Gélise, mise en oeuvre du réseau de covoiturage gratuit, local et solidaire Rézo Pouce ...) et privés (valorisation du Château de Buzet), cette nouvelle génération de contrat devrait notamment permettre un portage financier pour l'aménagement de la voie verte Feugarolles-Moncrabeau à l'endroit de l'ancienne voie ferrée.

© Europlasma

LANDES
EUROPLASMA CAPITALISE SUR SA CROISSANCE EXTERNE

Le groupe lando-girondin Europlasma, spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets dangereux via la technologie de la torche à plasma, affiche, en 2022, un chiffre d'affaires de 14,5 millions d'euros, en hausse de 48 % par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est principalement liée à la croissance externe du groupe qui a racheté, en 2021, les Forges de Tarbes (Hautes-Pyrénées) pour la fabrication de corps creux, et en 2022, le site de Satma Industries (Isère), pour la production d'anodes en aluminium destinées aux condensateurs électrolytiques. En revanche, à périmètre constant, l'activité, fortement impactée par la flambée des coûts de l'énergie (+ 2,8 millions d'euros) qui a conduit à la mise à l'arrêt du site de traitement des déchets amiantés Inertam à Morcenx-la-Nouvelle pendant sept mois et demi, est en recul de 42 %.

LANDES
LA RÉGION AU SOUTIEN

Parmi les aides votées par la région Nouvelle-Aquitaine, le 9 mai dernier, trois concernent des entreprises landaises. À Castets, le groupe Dérivés résiniques et terpéniques (DRT) bénéficie d'une subvention de 193 000 euros pour son programme de recherche et développement sur la valorisation de biomasse pour la synthèse de diols-1,2, produits utilisés dans le domaine de la cosmétique comme conservateur, émollient, agent anti-microbien et revitalisant pour les cheveux et la peau. L'objectif : obtenir, après purification par distillation, des produits neutres olfactivement, dépourvus d'odeur, tout en améliorant les rendements de la réaction.
À Roquefort, l'aquaculteur Aquaquitaine est accompagné dans la reconstruction d'une pisciculture de salmonidés à hauteur de 148 000 euros par la région et de 346 000 euros au titre du Fonds européen.
Victoire Family Eyes, manufacture de lunettes conçues majoritairement avec des matériaux recyclés, créée à Soorts-Hossegor en décembre 2022, est, quant à elle, soutenue à hauteur de 65 000 euros pour son investissement dans une machine-outil à commande numérique pour fraiser les faces de lunettes, avec trois embauches à la clé.

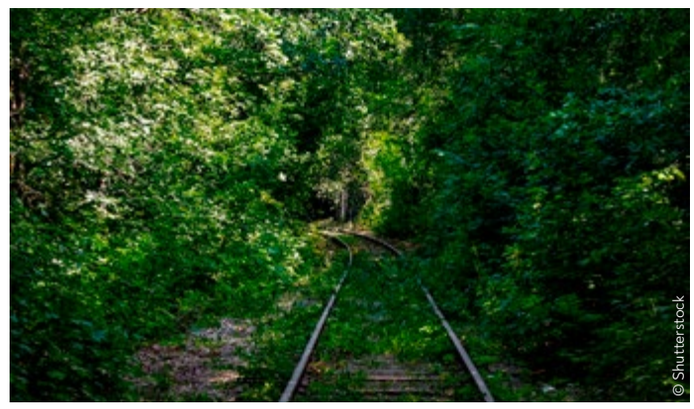

© Shutterstock

LANDES
VOIE VERTE ENTRE MONT-DE-MARSAN ET HAGETMAU

Dans le cadre du Schéma cyclable départemental 2018-2027, la voie ferrée désaffectée entre Mont-de-Marsan et Hagetmau (30,5 km) s'apprête à être transformée en voie verte pour piétons, cyclistes et cavaliers. Première étape : la signature, le 25 avril dernier, entre le département des Landes et SNCF Immobilier d'une convention de transfert de gestion de l'équipement pour une durée de 30 ans, renouvelable 20 années supplémentaires. L'enjeu, au-delà de la création de chemins de promenade : inciter les Landais à utiliser ces tracés dédiés aux mobilités douces pour les déplacements du quotidien. La nouvelle voie desservira en effet Saint-Pierre-du-Mont, Haut-Mauco avec notamment le groupe Maïsadour et le technopôle Agrolandes, Bas-Mauco, Saint-Sever, Banos, Audignon et Horsarrieu. Avec un budget de près de 8 millions d'euros pour dégager la voie, l'aménager et conforter les 86 ouvrages d'art sur le tracé, le calendrier des travaux affiche la finalisation du premier tronçon entre Saint-Pierre-du-Mont et l'Adour fin 2025, et l'achèvement de la seconde partie jusqu'à Hagetmau début 2027.

MATÉRIEL AG L'IRRÉSISTIBLE DE FRANCK LAROQUE

Franck Laroque, 37 ans, est à la tête de trois PME en Dordogne et en Gironde. Itinéraire d'un sérial investisseur.

Par Léontine AMART

Jusqu'où ira le Bergeracois Franck Laroque ? À 37 ans, cet investisseur-né compte déjà à son actif trois rachats d'entreprises dont deux en Dordogne (STM24 à Saint-Aulaye, Agrifoy à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt) un en Gironde (B&F Concept à Margueron). Élevé dans une famille où l'esprit d'entreprise est une seconde nature, le jeune homme a choisi de tracer son propre sillon dans un secteur rarement dans la lumière, celui du négoce de matériel agricole.

SES DÉBUTS À LA SOMAREF

Titulaire de deux diplômes de l'enseignement supérieur, l'un à caractère technique, l'autre à dimension commerciale, Franck Laroque a d'abord fait ses classes de 2008 à 2013 à la Somaref, une PME du Bergeracois spécialisée dans la vente de matériel viticole, vinicole, arboricole et de grandes cultures. « J'y suis entré comme commercial chargé de la promotion des machines utilisées pour les récoltes de fruits tels que la prune, la noisette ou encore la noix », explique Franck Laroque. Une mission qui l'a amené à travailler avec les acteurs de la production fruitière locale, mais aussi, à l'étranger, où le jeune homme n'a pas ménagé sa peine pour trouver de nouveaux prospects. « Je suis allé notamment au Maghreb pour vendre des machines adaptées à leurs différentes productions », se souvient le jeune chef d'entreprise.

DÉCOUVERTE DE LA VENTE DE MATÉRIEL VITI-VINICOLE

Repéré pour ses qualités aussi bien humaines que professionnelles (dans l'agriculture, les premières comptent autant que les secondes) Franck Laroque rejoint au printemps 2013 l'entreprise Agrifoy, à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, en qualité de responsable commercial. Nouvel environnement, nouveau défi : le jeune trentenaire découvre les arcanes de la vente de matériel viti-vinicole. Remorques à raisins, tapis de triage, pressoirs, cuves… Agrifoy proposait déjà l'époque une gamme de produits comparables à ceux que l'on trouve aujourd'hui. « La principale différence se joue au niveau du choix de cuves en inox. La filiale B&F Concept, filiale d'Agrifoy, est en mesure de proposer une gamme élargie de modèles et de tailles différents », signale Franck Laroque.

L'ancien responsable commercial est d'autant plus à même d'en parler qu'il en est aujourd'hui le président. Avec Brice Villaud, son partenaire en affaires, Franck Laroque a racheté Agrifoy et sa filiale ICF Chaudronnerie, rebaptisée entre temps B&F Concept en novembre 2022. Un investissement à 2 millions d'euros dans un contexte économique tendu : « J'ai acquis une entreprise qui générait 2,8 millions d'euros de chiffres d'affaires annuels. Aujourd'hui, avec les conséquences à la fois de la pandémie et de la guerre en Ukraine, ce résultat est en baisse de 15 à 20 %. Notre objectif est de revenir rapidement au niveau d'activité que nous avons connu auparavant ».

RICOLE ASCENSION

FRANCK **LAROQUE**
Dirigeant d'Agrifoy et B&F Concept

© Loïc Mazalrey

Nous n'avons nullement fait appel à des cost-killers, mais à **des spécialistes du développement de l'entreprise**

L'EXPERTISE D'UN CABINET D'AUDIT

Pour y parvenir, Franck Laroque a pris plusieurs décisions, dont celle consistant à faire appel à un cabinet d'audit spécialisé qui s'est engagé à le suivre pendant un an en temps

Nous possédons le savoir-faire requis pour pouvoir travailler avec les industriels de l'agroalimentaire ou de la chimie

réel ou presque grâce à une remontée quotidienne des données de l'entreprise. « Nous n'avons nullement fait appel à des cost-killers, autrement dit des professionnels mandatés pour traquer la moindre dépense superflue, mais à des spécialistes du développement de l'entreprise capables d'identifier tous les leviers susceptibles de nous aider à capter de nouveaux marchés », précise le président d'Agrifoy. « Leur expertise va servir dans tous les domaines, à commencer par les ressources humaines, pour s'assurer que chacun des 7 salariés soit à la bonne place dans l'entreprise et que ses compétences soient valorisées au mieux. »

© Loïc Mazalrey

Parallèlement à ce dispositif, Franck Laroque et Brice Villaud ont fait le pari de faire croître l'activité de B&F Concept. « Avant que nous ne la rachetions, la chaudronnerie fabriquait des cuves en inox pour un seul client, Agrifoy », note le dirigeant d'entreprise. « Désormais, nous sommes déterminés à trouver d'autres clients, que ce soit dans le domaine viticole, mais pas uniquement. Nous possédons le savoir-faire requis pour pouvoir travailler avec les industriels de l'agroalimentaire ou de l'industrie chimique. »

STM 24, L'AUTRE PÉPITE DU GROUPE

La chaudronnerie ne manque pas d'arguments pour arriver à capter de nouveaux clients. Outre les prestations communément proposées par la concurrence, B&F Concept se donne la possibilité d'aller plus loin en s'appuyant sur l'expertise de STM 24, une PME spécialisée dans le traitement de surface des métaux dont Franck Laroque et Brice Villaud sont devenus propriétaires en 2018. Basée à Sainte-Aulaye-Puymangou, à la frontière de la Gironde et des deux Charentes, la société est l'une des rares en France à pratiquer le polissage mécanique et électrolytique des pièces en métal.

LE POLISSAGE MÉCANIQUE

« Le polissage mécanique est un procédé de finition permettant de retirer, par abrasion, les défauts et autres aspérités à la surface des métaux », explique Franck Laroque, tout aussi à l'aise pour détailler les particularités du polissage électrolytique, une technique qu'il a développée avec son associé Brice depuis leur installation à la tête de

© Loïc Mazalrey

LE WINE DIAM FAIT LA FIERTÉ DE B&F CONCEPT

C'est le dernier né de la chaudronnerie B&F Concept : le wine diam, une cuve de stockage en inox en forme de diamant conçue sur mesure pour le client. Couleur extérieure, capacité, apparence du châssis, équipements… Le produit peut se décliner à l'infini ou presque. Un façon efficace de se distinguer de la concurrence.

STM 24. « Ce traitement s'appuie sur deux éléments, le décapage, qui consiste à enlever une fine couche de métal de la surface de l'acier inoxydable, et le recours à l'acide, pour obtenir là encore un niveau de finition inégalé », fait savoir l'intéressé qui ne regrette pas son investissement.

ÉVENTAIL DE CLIENTS CONSIDÉRABLEMENT ÉLARGI

En cinq petites années, l'entreprise, pour laquelle travaillent aujourd'hui 11 personnes, a considérablement élargi son éventail de clients. « Nous travaillons pour l'industrie pharmaceutique, le secteur médical, l'aéronautique ou encore le secteur viticole. Il y a deux ans, nous avons par ailleurs obtenu les certifications nécessaires pour fabriquer des pièces métalliques à destination des centrales nucléaires françaises », rappelle Franck Laroque. De quoi aborder l'avenir avec la même ambition dont il a fait preuve au cours de ces quinze dernières années.

Nous avons obtenu les certifications nécessaires pour fabriquer des pièces métalliques à destination des centrales nucléaires

© Loïc Mazalrey

JACQUES PITOUX SERIAL INVENTEUR

Gersois de naissance habitant depuis sept ans entre Mimizan et Biscarrosse, Jacques Pitoux, multi-primé au concours Lépine, a déposé, en 30 ans, une quarantaine de brevets d'inventions. Avec sa dernière création (une boule portable qui éteint les départs de feu), l'ancien DJ s'est décidé à monter une entreprise pour la première fois de sa vie.

Par Julie DUCOURAU

Il a encore une boîte en carton de modélisme dans son atelier de Biscarrosse, souvenir d'enfance avec son frère aîné qui lui faisait construire ses mini-avions pour les faire voler. « Il avait aussi la collection encyclopédique *Tout l'Univers*, je la lui empruntais et je potassais les grandes inventions, de Léonard de Vinci à nos jours », se souvient Jacques Pitoux. Et de rire aux éclats en racontant les fois où il a fait sauter les plombs de la maison familiale, à côté de Nogaro, en tentant de reproduire un électro-aimant.

JUSQU'EN CHINE

Pourtant, c'est vers l'univers de la musique qu'il se tourne à l'entrée dans la vie active. Son premier métier ? DJ en boîte de nuit, dans le Gers et ailleurs, puis la production musicale dans un studio de funk à Paris, avant de travailler au côté de Jean Renard, le producteur de Mike Brant qui a aussi écrit pour Johnny Hallyday. « J'en ai eu marre et un ami m'a proposé d'aller faire de la com en Vendée, pour des campagnes de pub avec des camions sandwichs ». Lors d'un repas chez des amis à Nantes, en ouvrant du champagne, le bouchon saute et un quart de la bouteille est perdu. S'en suit un débat à table sur le sujet… Il réfléchit toute la nuit à simplifier l'ouverture, part le lendemain se documenter en librairie, rencontre des viticulteurs, étudie les formes de bouchons, la pression à l'ouverture… et finit par inventer un bouchon avec mini-chambre à air intégrée et une goupille pour ouvrir sans fracas, comme un vin tranquille. Il décroche la médaille d'argent du concours Lépine en 1996. Une dépêche de l'Agence France-Presse sur lui, et c'est l'emballement médiatique : « C'était fou ! De TF1 jusqu'au *Washington Post* ! » Si deux maisons de champagne l'ont suivi dans l'aventure Easy Pop, l'invention finit par faire flop : « En fait, les gens aiment le champagne aussi pour le cérémonial du bouchon ! ».

JACQUES
PITOUX

©J.D.

DES RÉUSSITES ET DES RATÉS

Dans sa vitrine de Géo Trouvetou de l'atelier de Biscarrosse, sont rangées la plupart de ses autres inventions au fil des ans : un tire-bouchon en un seul mouvement sans effort, un ouvre-huîtres comme pour décapsuler un soda, un limonadier double-cran, une salière qui fait le vide d'air pour éviter le sel aggloméré, ou encore une cafetière multi-dosettes qu'il n'a jamais pu commercialiser : « J'ai eu l'idée première de la machine, je suis passée sur une émission de M6 avec, mais le jury n'en voyait pas l'intérêt. Depuis, c'est passé dans le domaine public », assure-t-il. « Une marque l'a lancé, ils en vendent 150 par semaine et je n'ai pas les moindres royalties dessus ! C'est comme ça, c'est le monde de l'innovation ! ».

> « Je suis allé chercher des business angels à Monaco, Cannes, en Normandie… et **c'est à Mimizan-Plage que je les ai trouvés** »

À chaque fois, des dizaines de prototypes sont nécessaires avant d'arriver au résultat. L'argent gagné dans la vente d'un brevet est réinvesti dans un nouveau projet. Moment important dans sa vie : sa rencontre avec un industriel français basé à Hong Kong, un des leaders mondiaux des ustensiles de cuisine. À sa demande, Jacques Pitoux part, avec le dessinateur industriel Pierrick Duret, s'installer en Chine, en 2012, pour développer de nouveaux produits : « On a vendu chacun nos maisons, on est parti là-bas et on a travaillé sur 35 produits différents d'innovation pendant quatre ans ».

Là, il raconte aussi avoir créé les premiers prototypes de verre avec paille et couvercle intégrés : « Mon partenaire à Hong Kong m'avait demandé de trouver un truc contre la drogue du violeur. Mais je n'étais pas convaincu par mon produit, je lui ai donné l'innovation… »

ALLER PLUS LOIN

Après une expérience à Dubaï, il rentre sur la côte landaise, pas loin de Cazaux où il a fait son service militaire plus jeune en mettant à profit son expérience dans le modélisme. À discuter avec des amis pompiers des Bouches-du-Rhône, il met au point, en 2018, un premier drone pompier avec boule extinctrice larguée depuis les airs. Nouveau grand prix au concours Lépine, mais lui juge ses résultats pas encore assez

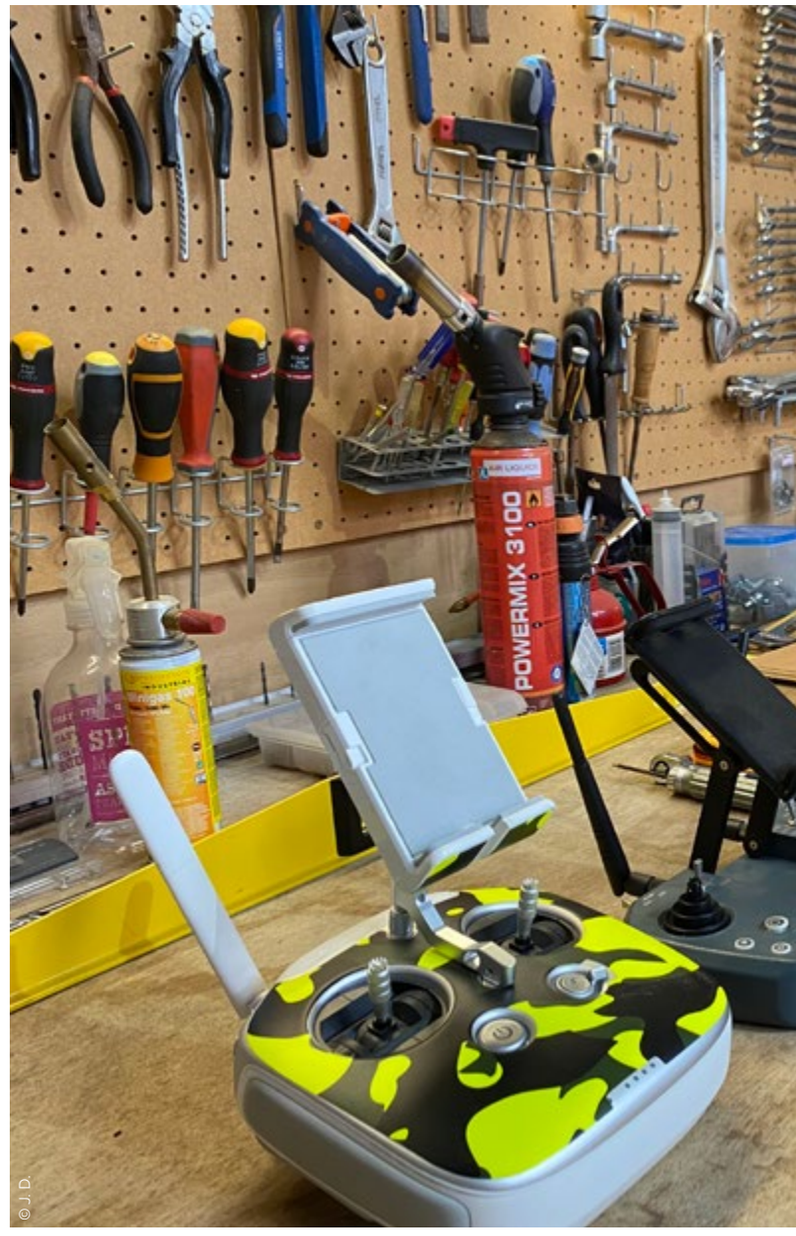

© J.D.

fiables. À la faveur du confinement, il réfléchit à un usage pour les particuliers avec un éclat à l'impact. En reprenant le système de boule existant d'un inventeur thaïlandais commercialisé sous la marque Elide Fire, il met au point dessus un nouveau dispositif, avec capteurs de choc reliés à un inflammateur pyrotechnique. Son brevet Choc&Start, obtenu après trois ans de travail et déposé dans 61 pays (150 000 euros de coût), permet « une utilisation très sûre même si la boule est secouée. Il suffit de tirer la languette et de lancer la boule sur le départ de feu, ce qui va projeter la poudre - du phosphate de monoammonium - sur 10 m^2 environ et ainsi arrêter les flammes », détaille-t-il. Et cette fois-ci, Jacques Pitoux décide d'aller plus loin, sur les conseils de son partenaire de Hong Kong qui lui finance alors la partie recherche et développement pour fabriquer désormais ses propres boules extinc-

Après des années en Chine et à Dubaï, Jacques Pitoux a ouvert son atelier à Mimizan, puis à Biscarrosse

trices. « C'est la première fois où je passe d'inventeur à entrepreneur alors que je m'étais toujours promis de ne jamais le faire ! »
Sa société Block'Fire a nécessité de gros investissements pour démarrer la production qui se fait en Turquie et en Chine. « J'ai levé 450 000 euros en vendant des parts de brevet et puis, je suis allé chercher des business angels à Monaco, Cannes, en Normandie… et c'est à Mimizan-Plage que je les ai trouvés grâce à un ami promoteur immobilier ! »
La commercialisation est prévue pour le mois de juin sur le site internet de sa marque via Amazon, et cet automne – si tout va bien – chez un gros distributeur français du bricolage. Une grande campagne de publicité doit bientôt démarrer avec des spots TV. Objectif : vendre 75 000 boules la première année, avant de se développer sur l'Europe et, pourquoi pas, le monde.

EN QUELQUES MOTS…

Le mot qui vous définit le mieux : **l'ambition**

Le lieu qui vous inspire : **mon atelier**

L'invention que vous auriez aimé trouver : **internet**

La personne que vous rêveriez de rencontrer : **Thomas Pesquet**

Si vous étiez…

un objet : **un couteau suisse**

un plat cuisiné : **les œufs mimosa**

un sport : **la voltige aérienne**

un chanteur : **Mylène Farmer**

Son bouchon Easy Pop lauréat du concours Lépine en 1996

© J. D.

LE GLAS DE LA PÉRIODE D'ESSAI ?

Fin de la période d'essai, suppression des clauses d'exclusivité et de non-concurrence, semaine de 4 jours, flexibilité… Laurent Delcamp, cofondateur de Solinki, réseau de 190 consultants indépendants en recrutement, qui intervient principalement sur des secteurs en tension, a relevé d'importantes évolutions dans les conditions et avantages proposés par les employeurs pour attirer les talents.

Par Charlotte DE SAINTIGNON

Quelle est la finalité de l'étude* que vous avez menée à partir de plus de 4 000 offres d'emploi ?

Au-delà des leviers de négociation contractuels habituels que sont la rémunération, les perspectives de travail etc., nous nous sommes concentrés sur les freins à lever pour attirer les candidats dans la phase finale de négociation d'un contrat de travail. De manière générale, cette phase de négociation tend à s'assouplir pour être la plus simple possible.

Est-ce à dire que les délais de recrutement se sont raccourcis ?

L'accélération des process de recrutement est partagée par tous. C'est une demande côté candidats, comme côté entreprises. Les délais de recrutement sont très courts : dans le secteur de l'IT par exemple, on observe des durées de recrutement de moins de dix jours. Au-delà, on est sur des process qui sont jugés trop longs. On s'aperçoit que les entreprises s'attachent à entrer directement dans l'on-boarding, en supprimant la longue phase administrative, notamment grâce à une récupération des documents plus rapide et à la signature électronique. Elles pré-intègrent les collaborateurs par des solutions en ligne avant la signature du contrat pour présenter l'entreprise, ses perspectives… Les entreprises les plus performantes en termes de recrutement sont celles qui sont les plus rapides.

Quel est le résultat le plus surprenant que vous avez constaté ?

Ce qui nous a le plus surpris est la fin de la période d'essai. Cette suppression reste nouvelle et réservée à des profils pénuriques. Alors qu'en France elle était traditionnellement renouvelée, celle-ci tend à disparaître petit à petit. Ainsi, 22 % des entreprises, en 2023, se disent prêtes à rompre avec cette tendance et donc à s'engager dans des perspectives fermes et définitives avec un candidat. C'est une bonne nouvelle lorsque l'on sait que la période d'essai constituait un vrai frein technique aux transferts des candidats qui changeaient de région, à la recherche d'autres cadres de vie, et peinaient pour trouver une location ou un financement. D'autre part, en termes d'état d'esprit, avec un turnover de trois ans constaté pour les cadres, une période d'essai de six ou huit mois paraît totalement anachronique. Sachant que l'on demande aux recrues d'être opérationnelles au bout d'un mois et que la période d'essai est une période où le salarié n'est pas en sécurité et n'ose pas prendre de risques. La période d'essai ne montre pas toujours le vrai visage du nouveau collaborateur, celui-ci peut être un peu trop sur la réserve, avoir peur de déraper. Libéré de ces craintes et de ses appréhensions, ce dernier peut montrer son vrai visage, libérer sa créativité et ainsi montrer tout son potentiel à l'employeur.

Quelles sont les autres tendances que vous avez pu relever ?

La notion d'exclusivité indiquant au candidat dans le contrat de travail qu'il ne peut que travailler pour l'entreprise en question tend également à disparaître. Les entreprises semblent moins sensibles sur ce sujet. Elles ne considèrent pas que le contrat doit être toute leur vie et peuvent imaginer que leurs collaborateurs

> « La période d'essai **ne montre pas toujours le vrai visage du nouveau collaborateur** »

aient des activités dans différents domaines tant que celles-ci ne sont pas concurrentes. Avec le phénomène de slashing et de multi-activité, il n'est pas rare que des collaborateurs qui sont en CDI le jour soient graphistes ou fassent du conseil ou de la formation le soir. À côté de leur activité principale, ils exercent d'autres activités par plaisir intellectuel, par passion ou dans une logique de rémunération ou de reconversion. De même, la clause de non-concurrence à la fin du contrat de travail, qui interdit à l'ancien salarié de travailler chez un concurrent direct, tend également à être supprimée. Cela ajoutait un point de discussion qui pouvait être conflictuel alors que cette clause était difficilement applicable juridiquement pour l'employeur.

Constatez-vous un nombre grandissant d'entreprises qui proposent la semaine de quatre jours ?

La semaine de quatre jours n'est pas encore un phénomène significatif. Les entreprises évoquent plutôt la flexibilité du temps de travail, sans forcément aller jusqu'à un jour de travail en moins dans la semaine. La majorité d'entre elles proposent, en revanche, une souplesse en termes d'horaires. L'époque des horaires contractuels 9 h-12 h, 14 h-18 h tendant à disparaître.

Le télétravail s'est-il démocratisé ?

Le télétravail est devenu majoritaire dans les offres d'emploi, soit dans 58 % des annonces que nous avons étudiées, sachant qu'en tant que cabinet généraliste, nombre de nos offres sont sur des postes qui sont non télétravaillables, comme en hôtellerie-restauration ou pour des techniciens de maintenance. Les annonces mentionnent, en moyenne, un à deux jours de télétravail. C'est un vrai levier de recrutement, notamment dans l'univers des services. Si une entreprise du secteur ne propose pas *a minima* un jour de télétravail, elle aura vraisemblablement des difficultés à recruter. C'est un critère important dans les annonces, qui peut faire basculer un candidat qui a le choix entre plusieurs propositions de postes.

Quels sont les secteurs les plus en tension ?

De manière générale, 60 % des recrutements sont jugés difficiles, voire très difficiles par les entreprises. En tant que cabinet généraliste, nous travaillons sur tous, mais certains sont particulièrement en tension, comme l'hôtellerie-restauration, la comptabilité, la santé, l'administration de biens, l'expertise-comptable, la logistique et le transport.

* Enquête Solinki basée sur l'étude de 765 postes à pourvoir en 2023 et 315 en 2022.

SALARIÉ PROTÉGÉ ET INAPTITUDE

L'employeur qui souhaite procéder au licenciement d'un salarié protégé doit adresser une demande en ce sens à l'inspection du travail. Le Conseil d'État vient de poser le principe selon lequel lorsque ce salarié est déclaré inapte à son poste par le médecin du travail, l'inspecteur du travail ne peut, en principe, autoriser le licenciement pour un motif autre que l'inaptitude.*

Par Nicolas TAQUET, avocat

© Shutterstock

LA PROTECTION PARTICULIÈRE DES SALARIÉS INVESTIS DE FONCTIONS REPRÉSENTATIVES

En vertu des dispositions du Code du travail, le licenciement des salariés qui bénéficient d'une protection exceptionnelle, dans l'intérêt de l'ensemble des travailleurs qu'ils représentent, ne peut intervenir que sur autorisation de l'inspecteur du travail. Cette autorisation est accordée après une procédure contradictoire au cours de laquelle tant l'employeur que le salarié peuvent faire valoir leurs observations.

Les motifs de licenciement sont classiques : faute, motif économique, inaptitude… Dans tous les cas, pour d'évidentes raisons tenant au principe de non-discrimination syndicale, lorsque le licenciement de l'un de ces salariés est envisagé, il ne doit pas être en rapport avec les fonctions représentatives normalement exercées ou l'appartenance syndicale de l'intéressé.

LE LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE CONDITIONNÉ PAR DES EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES

Dans le cas où la demande de licenciement d'un salarié protégé est motivée par l'inaptitude physique, il appartient à l'inspecteur du travail de s'assurer que l'employeur a, conformément aux dispositions de l'article L. 1226-10 du Code du travail, cherché à reclasser le salarié sur d'autres postes appropriés à ses capacités. Ce reclassement peut même résulter de mutations, transformations de postes de travail ou d'aménagement du temps de travail.

Le licenciement pour inaptitude ne peut être autorisé que dans le cas où l'employeur n'a pu reclasser le salarié dans un emploi approprié à ses capacités, au terme d'une recherche sérieuse, menée tant au sein de l'entreprise que dans les entreprises dont l'organisation, les activités ou le lieu d'exploitation permettent, en raison des relations qui existent avec elle, d'y effectuer la permutation de tout ou partie de son personnel (entreprise appartenant à un groupe).

L'INAPTITUDE DU SALARIÉ PROTÉGÉ : PRINCIPE ET EXCEPTION DU MOTIF

Certains salariés déclarés inaptes ont pu, avec une certaine mauvaise foi, exercer des manœuvres dilatoires, dans le but d'empêcher leur licenciement. La pratique courante consiste tout simplement à ne pas se présenter aux convocations ni aux entretiens. La procédure menée par l'employeur est, dans ce cas, grandement fragilisée : alors qu'il avait entamé une procédure de licenciement pour inaptitude, celui-ci se retrouve dans l'obligation de licencier le salarié pour motif disciplinaire, ce qui peut faire peser un soupçon de discrimination syndicale.

Une récente décision du Conseil d'État met fin aux incertitudes. La Haute Juridiction pose le principe selon lequel « lorsqu'un salarié est déclaré inapte à son poste de travail par un avis du médecin du travail, l'inspecteur du travail ne peut, en principe, postérieurement à cet avis, autoriser le licenciement pour un motif autre que l'inaptitude ». En cela, cette décision rejoint la jurisprudence stricte de la Cour de cassation à l'égard des salariés non protégés (Soc., 20 décembre 2017, pourvoi n° 16-14.983, Bull. 2017, V, n° 223 ; Soc., 8 février 2023, pourvoi n° 21-16.258, Bull.).

L'exposé de ce principe permet de mieux en poser les limites. En effet, le Conseil d'État énonce que la société concernée « soutenait que la salariée avait refusé de se rendre aux convocations qu'elle lui avait adressées en vue de son reclassement. En omettant de rechercher si, par un tel comportement, la salariée n'avait pas mis son employeur dans l'impossibilité de s'acquitter de son obligation de reclassement, de sorte que, dans ces circonstances particulières, il avait pu légalement envisager de licencier la salariée pour un autre motif que l'inaptitude tel un motif disciplinaire, la cour administrative d'appel de Paris a entaché son arrêt d'erreur de droit ».

Là encore, cette exception, développée pour la première fois, rejoint la position de la Cour de cassation à l'égard des salariés non protégés (Soc., 22 juin 2011, Polyclinique de Grande Synthe, 10-30.415 ; Soc., 16 mars 2016, OPH montreuillois, n° 14-21.304).

En clair, dès lors que qu'un salarié déclaré inapte démontre, par son comportement, une résistance particulière à son reclassement, l'employeur pourra changer le motif de sa demande de licenciement. L'inspection du travail sera alors amenée à se demander si le comportement du salarié révélait effectivement une entrave à la procédure de reclassement.

> « Un salarié protégé reconnu inapte ne peut, en principe, **être licencié que pour ce motif** »

* CE, 12 avril 2023, n° 458974, B

LE SUCCÈS DES TRAINS OUIGO

110 millions de voyages ont été effectués depuis 2013 dans les rames bleu et rose aux tarifs avantageux. La branche est désormais « à l'équilibre » et la SNCF espère convaincre de nouveaux adeptes en multipliant les destinations.

Par Olivier RAZEMON

« C'est un succès ! » Pour la SNCF, les bonnes nouvelles ne sont pas si fréquentes. Alors que les journées de grèves, depuis le début de l'année, ont découragé une partie des voyageurs et que les promesses budgétaires de l'État tardent à se concrétiser, le dixième anniversaire de la marque low-cost Ouigo est une occasion à ne pas manquer. Depuis avril 2013, date du lancement des premières rames, 110 millions de voyages ont été effectués dans les trains relookés en bleu ciel et rose bonbon, qui promettent des tarifs avantageux et des destinations touristiques. Certes, les teintes choisies par la compagnie ferroviaire pour décorer ses trains à bas coût ne satisfont pas tout le monde. À l'intérieur des voitures, « les couleurs sont criardes, ce qui est souvent le choix des marques dis-

© Shutterstock

count. Pour une raison que j'ignore, la sobriété visuelle semble réservée aux riches », ironise Juliette Duboc, 34 ans, qui voyage souvent entre Paris et Marseille. Les passagers se sont aussi habitués à arriver à la gare une demi-heure avant le départ, à se limiter à un seul bagage et à apporter leur propre repas, les rames Ouigo étant dépourvues de voiture-bar. Enfin, « les usagers sont encore moins civiques que dans les trains classiques », constate la voyageuse.

UNE FORMULE QUI SEMBLE PLAIRE

Mais qu'importe, la formule semble plaire. Entre 2013 et 2020, 50 millions de voyages avaient été comptabilisés. Entre 2020 et 2022 se sont ajoutés 50 millions de trajets, et 10 millions de plus en 2023. Le nombre de destinations ne cesse de croître, pour dépasser 50 gares en ce printemps. Certains voyageurs n'ont, il faut le souligner, pas le choix. L'arrivée des Ouigo se traduit, dans certaines villes, par la suppression de quelques TGV classiques.

Dès lors, le taux de remplissage des rames « atteint 80 % en semaine, 90 % le week-end », se félicite Alain Krakovitch, directeur des TGV et Intercités à la SNCF. Auteur d'un ouvrage vantant le transport ferroviaire (*Métropolitrain*, Débats publics, 2019), le dirigeant indique que, selon des études internes, « un voyageur sur deux n'aurait pas pris le train sans Ouigo ». Toujours selon ces études, « un cinquième n'aurait pas voyagé du tout, et un tiers aurait choisi un transport plus polluant », la voiture ou l'avion. En outre, soutient-il, « Ouigo n'a pas cannibalisé » le TGV classique, puisque les trains low-cost « apportent 20 % de voyageurs en plus au ferroviaire ». Malgré l'inflation, les prix des billets restent raisonnables. Certes, on trouve parfois des Paris-Nice à 99 euros, mais, compte tenu de la complexité des formules et du « bouclier tarifaire » mis en place par la SNCF, « 50 % des voyageurs paient moins de 25 euros », assure Alain Krakovitch.

> Un train Ouigo peut accueillir jusqu'à 1 268 personnes

Le secret du bas coût, dans le ferroviaire comme dans l'aérien, repose notamment sur une rotation plus fréquente du matériel. Ainsi, les 38 rames Ouigo « effectuent 700 000 kilomètres par an, deux fois plus que les TGV classiques », précise la SNCF. La maintenance est organisée de nuit, les passages par les gares écourtés, et la capacité des rames augmentée. Grâce à des sièges resserrés, la suppression des espaces de restauration ou dédiés aux bagages, un train Ouigo peut accueillir jusqu'à 1 268 personnes, 25 % de plus qu'un TGV normal. En revanche, malgré les nombreuses options proposées aux voyageurs, comme les bagages supplémentaires, l'échange de billets ou la connexion au wifi, la SNCF assure que ces suppléments « ne représentent que 6 % du chiffre d'affaires », contre « 30 % » dans le low-cost aérien.

« LE LOW-COST ÉCORESPONSABLE »

En dix ans, le service s'est renforcé et modifié. En février 2013, lors de la présentation du concept à la presse, Guillaume Pepy, alors PDG de la SNCF, le définissait comme « un TGV, mais pas pour les Parisiens ». Les rames bleu et rose desservaient alors principalement les gares TGV de périphérie, Marne-la-Vallée, Massy ou, à Lyon, celle de l'aéroport Saint-Exupéry. La SNCF visait une nouvelle clientèle, des familles vivant en grande couronne, qui préfère la voiture. Il s'agissait aussi de concurrencer les « cars Macron », de longue distance. La donne a changé en 2017, avec le lancement de rames Ouigo de Paris-Montparnasse et Paris-Gare de Lyon, lorsque la compagnie ferroviaire a estimé que la clientèle d'affaires ne risquait pas de se tourner vers le low-cost. Aujourd'hui, les Franciliens représentent 35 % de la clientèle d'Ouigo, et les habitants des autres régions, « la province », comme on dit à Paris, 65 %.

Le succès d'Ouigo intervient dans un contexte de « low-cost décomplexé », assure Jérôme Laffon, le directeur de la marque. Ainsi, selon une enquête réalisée pour un organisme de crédit, la moitié des adeptes du bas coût « achètent par choix », et non par contrainte. De même, 70 % d'entre eux « considèrent que ce n'est pas dévalorisant ». Toutefois, le ferroviaire low-cost présente une particularité par rapport aux produits achetés chez les hard-discounters, ou les vols bradés par l'industrie aérienne. Selon Jérôme Laffon, le consommateur n'est pas confronté « à un dilemme entre prix bas et l'environnement, car le train est naturellement écoresponsable ».

La SNCF espère renforcer sa formule. D'ici 2025, de nouvelles rames seront dévolues au bas coût. « À mi-vie, 15-20 ans environ, les rames sont complétement démontées, y compris les boggies, la circulation de l'eau ou de l'électricité. Nous en profiterons pour en convertir une douzaine en rames Ouigo », explique Alain Krakovitch. À cette occasion, un « espace de convivialité » sera aménagé, sans toutefois proposer de restauration. Chaque rame accueillera huit places pour des vélos non démontés, ce qui devrait ravir les cyclotouristes.

CINÉMA par Pascal LE DUFF

L'AMOUR ET LES FORÊTS

En salle depuis le 24 mai
Un film de Valérie Donzelli
Avec Virginie Efira, Melvil Poupaud, Dominique Reymond
Drame, Romance

L'EMPRISE

Blanche Renard retrouve Grégoire Lamoureux lors d'une soirée. Ils se connaissaient déjà mais le courant passe plus fort entre eux. Ils décident très vite de vivre ensemble. À peine mariés, ils déménagent à des centaines de kilomètres. Alors qu'ils viennent de s'installer dans leur maison isolée de tout, elle comprend qu'il a volontairement choisi d'aller à l'autre bout du pays, non par contrainte professionnelle comme il l'avait prétendu, mais pour la séparer de ses proches... Cette adaptation étouffante du roman d'Éric Reinhardt permet à Valérie Donzelli de revenir à Cannes (hors-compétition) après avoir présenté à la Semaine de la Critique le très populaire *La Guerre est déclarée* puis le très mal aimé *Marguerite et Julien*. Elle se réjouit de cette descente sur la Croisette :

« Aller à Cannes, c'est d'abord joyeux. J'ai connu un succès qui a été fou (tout le monde en parlait sur la Croisette !) alors que ce n'était pas du tout un film dont on aurait tant parlé d'ordinaire. Plus tard, je suis venue en compétition officielle, et là les gens ne l'ont pas du tout compris, donc ça a été un autre accueil ! Quand ça se passe mal, c'est un enterrement de première classe ! Là, il n'y a pas trop de pression, je suis à Cannes Première et on sort le même jour, je vois ça comme une très belle avant-première et voilà ! Il y a toujours un risque quand on est sélectionné : personne n'a encore

© D. R.

vu le film et d'un coup, on le montre à des gens qui n'ont pas travaillé dessus et ne l'aiment pas forcément autant que ceux qui ont rejoint le projet. »

Soutenue à l'écriture par Audrey Diwan (*L'Événement*), Valérie Donzelli décortique de façon méticuleuse l'intimité d'un couple et l'emprise d'une femme par un homme charmant de prime abord avant de s'avérer être maladivement possessif. Cette collaboration était primordiale pour elle.
« J'ai senti qu'il fallait construire quelque chose étape par étape, et que ce soit assez méthodique. J'ai proposé à Audrey de travailler avec moi car elle a ce talent, ce que j'avais senti en lisant son scénario de *Mais vous êtes fou*, dans lequel j'ai joué. Elle avait aussi lu le livre, on s'en était déjà parlé et on partageait un même regard. »

Le début de leur relation ressemblait à un conte de fées mais, tel un chasseur enserrant sa proie, Greg s'est empressé de l'isoler et s'assure qu'elle ne puisse pas créer de nouveaux liens. Il est extrêmement présent, l'appelant sur son lieu de travail ou lui faisant subir de lourds interrogatoires si elle ne rentre pas à l'heure convenue. Melvil Poupaud ne lui trouve aucune excuse :
« C'est un salopard ! Mais ce qui est beau dans le film, c'est qu'il y plusieurs nuances. Je pense qu'il est sincèrement amoureux, mais il manque de confiance en lui et il a peur de la perdre. Il ressent des choses qu'on peut tous ressentir dans une histoire d'amour, mais lui ne met pas de frein. C'est son côté enfantin, comme s'il avait trouvé sa princesse et qu'il a trop peur que ça lui échappe. Il va beaucoup trop loin, je pense qu'il a un grain de folie. Pourtant, Valérie le montre charmant au début, pour qu'on comprenne pourquoi Blanche s'embarque dans cette histoire, et elle le filme de telle manière qu'il garde une certaine prestance. Ce n'est pas juste le type odieux que tu détestes, il a un côté machiavélique : il est attirant dans le mal. »

Valérie Donzelli prend le parti risqué d'adopter strictement le point de vue de Blanche, qui raconte sa trajectoire à une femme qui recueille avec bienveillance sa parole, l'aidant à sortir du lourd silence dans lequel elle était murée depuis des années. Virginie Efira fait passer avec une grande simplicité la sidération et surtout la honte de Blanche de s'être laissée enfermer dans une relation aussi toxique.
« C'est l'énorme problème des victimes : elles se sentent coupables ! Et cette culpabilité se transforme en honte et après, c'est le cercle vicieux de la parole qu'on n'arrive pas à dénouer, et on s'enferme soi-même. Quand j'ai lu le livre d'Éric, la chose que je trouvais belle, c'est qu'il est question de quelqu'un qui parle et de quelqu'un qui écoute. Virginie a une capacité à disparaître complétement derrière ses rôles, ce qui est magistral à ce niveau de notoriété. C'est une actrice pour laquelle on a énormément d'empathie, ce qui était très important qu'on ne se dise pas de Blanche, mais quelle cruche, pourquoi elle part pas ! Je voulais que ce soit une femme forte, solide, pas une petite chose frêle et fragile, et malgré ça, elle se fasse piéger. »

Melvil Poupaud sait se faire charmeur mais lorsque la pathologie de son personnage se dévoile, il fait naître une angoisse prégnante sans recours à de la violence physique. Ce sont ses mots qui font mal, et ce tempérament machiavélique qui empêche Blanche de réagir. Un film à l'atmosphère hitchcockienne, salutaire pour éveiller les consciences sur la dimension pernicieuse de ces violences qui ne sont pas toujours visibles à l'extérieur du couple.

LA PETITE SIRÈNE
Sous l'océan et au-delà

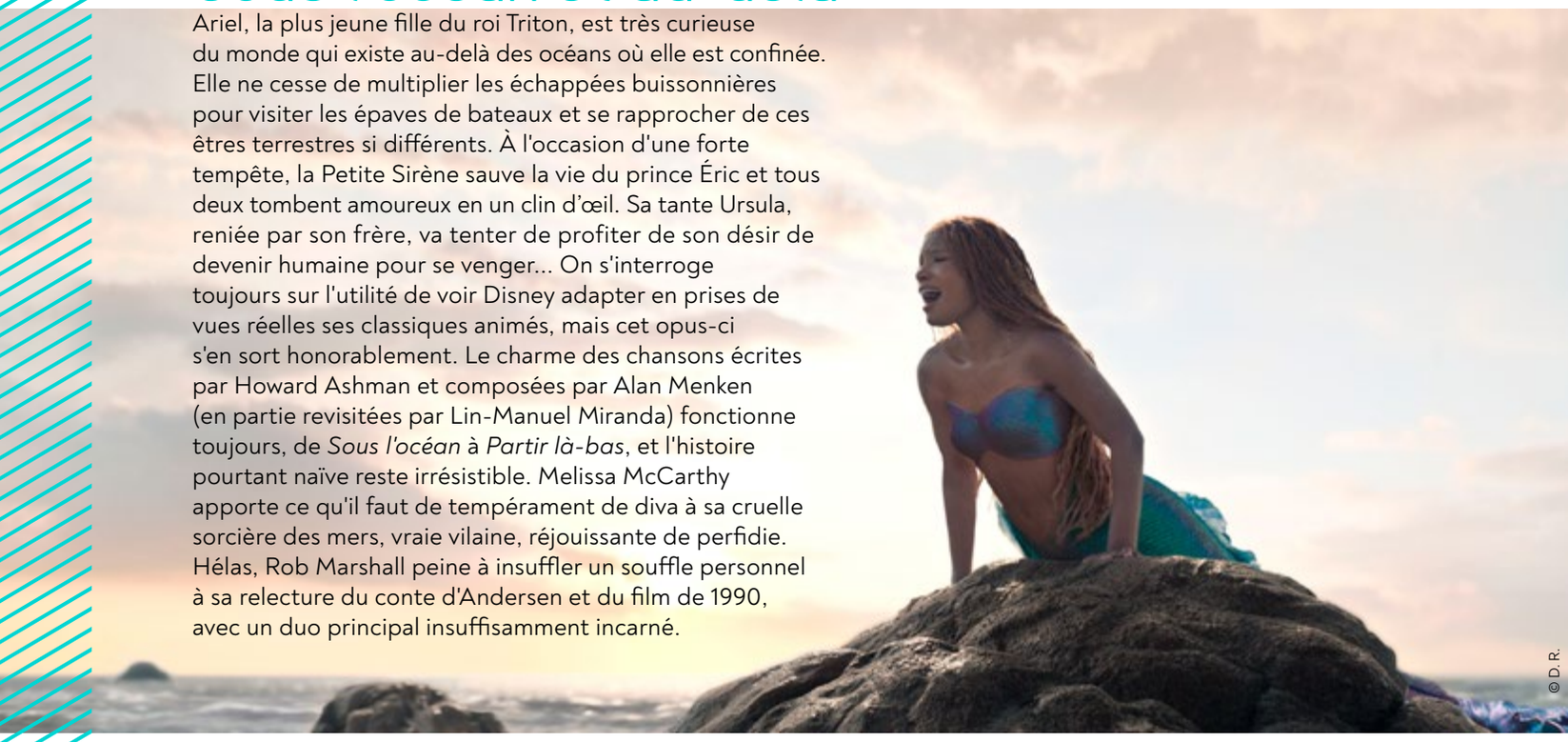

Ariel, la plus jeune fille du roi Triton, est très curieuse du monde qui existe au-delà des océans où elle est confinée. Elle ne cesse de multiplier les échappées buissonnières pour visiter les épaves de bateaux et se rapprocher de ces êtres terrestres si différents. À l'occasion d'une forte tempête, la Petite Sirène sauve la vie du prince Éric et tous deux tombent amoureux en un clin d'œil. Sa tante Ursula, reniée par son frère, va tenter de profiter de son désir de devenir humaine pour se venger... On s'interroge toujours sur l'utilité de voir Disney adapter en prises de vues réelles ses classiques animés, mais cet opus-ci s'en sort honorablement. Le charme des chansons écrites par Howard Ashman et composées par Alan Menken (en partie revisitées par Lin-Manuel Miranda) fonctionne toujours, de *Sous l'océan* à *Partir là-bas*, et l'histoire pourtant naïve reste irrésistible. Melissa McCarthy apporte ce qu'il faut de tempérament de diva à sa cruelle sorcière des mers, vraie vilaine, réjouissante de perfidie. Hélas, Rob Marshall peine à insuffler un souffle personnel à sa relecture du conte d'Andersen et du film de 1990, avec un duo principal insuffisamment incarné.

© D.R.

OMAR LA FRAISE
Deux pieds nickelés à Alger

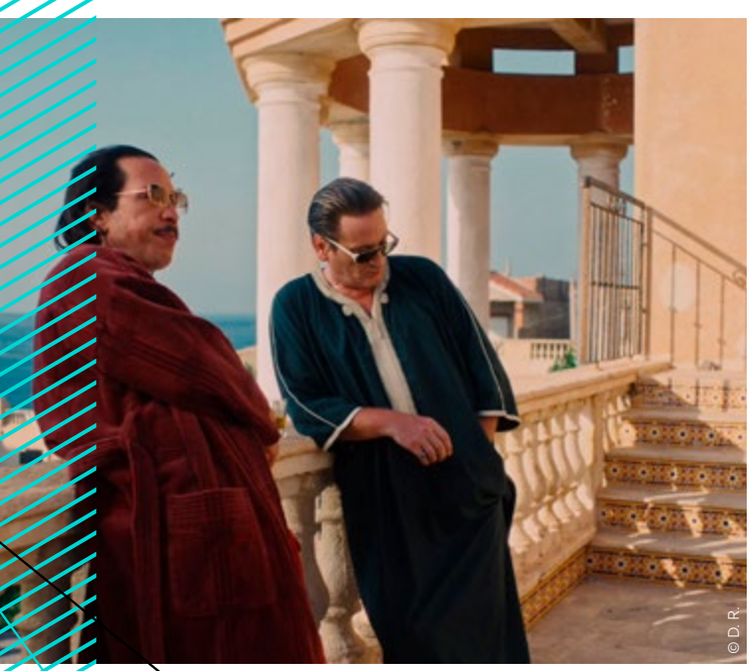

© D.R.

Omar et son vieux complice Roger sont en cavale en Algérie. Condamné à vingt ans de prison à Paris, Omar ne peut plus rentrer dans le pays où il a grandi et doit faire sien celui où est né son père. Son ami, solidaire, choisit de rester avec lui. Il ne sera pas facile pour ces gangsters à l'ancienne déracinés de trouver leur place dans un lieu dont ils ne maîtrisent pas les codes. À la moindre infraction, ce sera la prison directe pour celui que tous surnomment la Fraise... Le Festival de Cannes accueille en séance de minuit le prometteur auteur Elias Belkeddar avec ce film noir iconoclaste aux accents tragiques et solaires. Reda Kateb et Benoît Magimel forment un étonnant duo d'amis pour la vie, de vrais frères d'adoption incapables de vivre l'un sans l'autre depuis qu'ils se sont trouvés lorsqu'ils étaient enfants. Le premier est étonnant dans un registre plus comique qu'à son habitude, son partenaire reproduisant avec une forme d'indolence poussée à l'extrême ce lâcher-prise fascinant déjà à l'œuvre dans *Pacifiction*. Le lien fusionnel de ces légendes du grand banditisme hautes en couleur porte un film rafraîchissant jusque dans ses bizarreries les plus outrées.

EN BREF

CLINT EASTWOOD, 93 ans, tournera bientôt *Juror #2* qui devrait être son dernier long-métrage comme réalisateur avant de prendre sa retraite définitive. Nicholas Hoult sera juré d'un procès pour meurtre. Il découvre qu'il est à l'origine de cet acte criminel et se retrouve face à un dilemme moral entre se protéger ou se livrer. Toni Collette sera sa principale partenaire.

TONI COLLETTE va hériter de l'empire mafieux de son grand-père dans *Mafia Mamma* de Catherine Hardwicke, à qui on doit le film d'auteur *Thirteen* et le premier *Twilight*. Elle sera guidée par la Consigliere, *alias* le bras droit du Parrain, jouée par **MONICA BELLUCCI** et va étonner tout le monde en devenant le nouveau chef de « l'entreprise familiale ».

LAMBERT WILSON aidera un *Klandestin* dans un film d'Angelina Maccarone. Il sera un artiste français vivant à Tanger qui permet à un jeune Marocain de rejoindre l'Europe. Une femme politique conservatrice (Barbara Sukowa, vue dans *Deux*, César du premier film) le cache. Son assistante, d'origine marocaine elle aussi, espère laisser ses racines derrière elle mais est appelée en tant que médiatrice pour résoudre le problème...

DEUX FILMS POUR PEF !

Déjà à l'affiche du premier volet des *Profs*, Christian Clavier vient de retrouver son réalisateur Pierre-François Martin-Laval pour *Les Trois vengeances de Maître Poutifard*, aux côtés d'Isabelle Nanty qui fut notamment la prof de théâtre de Pef et la metteuse en scène des premiers spectacles de son groupe comique, les Robins des Bois. Cette comédie (évidemment) tournera autour de la vengeance d'un instituteur à la retraite qui décide de faire payer à ses anciens élèves des années de chahut et d'humiliation. Autre projet, plus inattendu, *Jeff Panacloc, À la poursuite de Jean-Marc* qui racontera comment le ventriloque a rencontré sa marionnette Jean-Marc. Il s'agira de sa première apparition au cinéma, avec Nicolas Marié, le complice d'Albert Dupontel sur tous ses films, une collaboration saluée par un César du second rôle pour *Adieu les cons*.

TOM CRUISE SUR TOUS LES FRONTS

La star devenu sexagénaire l'été dernier a décidément trouvé un collaborateur privilégié en la présence de Christopher McQuarrie devenu le producteur, le scénariste et/ou le réalisateur de plusieurs de ses projets récents, à commencer par *Jack Reacher* et les quatre derniers *Mission: Impossible* (en comptant les deux volets en cours de tournage titrés *Dead Reckoning part 1 & 2*), sans oublier *Walkyrie* ou *Edge of Tomorrow*. Un duo très actif donc, qui a trois projets en cours de préparation : un film musical, un film d'action pouvant potentiellement devenir une franchise et enfin une comédie avec le personnage du producteur repoussant Les Grossman que Tom Cruise interprétait dans *Tonnerre sous les tropiques* de Ben Stiller.

LE NOËL AGITÉ DE FRANCK DUBOSC

Franck Dubosc sera un père de famille nombreuse, heureux comme chaque année, de célébrer le réveillon du 24 décembre dans *Noël joyeux* de Clément Michel (*La Stratégie de la poussette*). Il déchante lorsque ses enfants annulent leur venue au dernier moment. Guère enthousiaste à l'idée de passer ces fêtes en tête à tête avec sa femme (jouée par Emmanuelle Devos), il décide de se rendre dans une maison de retraite afin de convier une pensionnaire esseulée à venir fêter Noël chez eux. Débarquent alors Monique (Danièle Lebrun, vue dans de nombreux classiques du théâtre et de la télévision et nommée aux César pour *Uranus* de Claude Berri) et sa meilleure amie Jeanne qui vont très vite prendre leurs aises et semer un joyeux bazar.

PERDUES DANS LE DÉSERT AUSTRALIEN

Julia Garner (multiprimée pour la série Netflix *Ozark*) partira en randonnée dans le désert australien avec sa meilleure amie jouée par Kitty Green dans *The Royal Hotel* réalisé par cette dernière. Ces deux jeunes Américaines se retrouvant soudain sans argent trouveront un travail dans un bar dans une minuscule ville minière reculée. Mais le *Royal Hotel* est connu pour le turn-over de son personnel essentiellement composé de jeunes femmes. Elles se retrouveront piégées au milieu de nulle part, avec Jessica Henwick (l'assistante de l'influenceuse dans *Glass Onion : une histoire à couteaux tirés*) et Hugo Weaving, le méchant des trois premiers *Matrix*.

L'ENTREPRISE ET LES SALARIÉS

François TAQUET, avocat,
spécialiste en droit du travail et protection sociale

REVUE DE RÉCENTES DÉCISIONS DE LA COUR DE CASSATION EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL.

TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de trajet domicile-lieu de travail ne constitue pas, en principe, un temps de travail effectif. Une réserve toutefois s'agissant d'un salarié itinérant où, pendant ce temps de déplacement, il se tient à la disposition de l'employeur et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer à des occupations personnelles. En l'espèce, un salarié, technicien de maintenance, demande en justice que les temps de trajet effectués depuis son domicile pour se rendre chez différents clients soient qualifiés de temps de travail effectif, donnant lieu au paiement d'heures supplémentaires et de contreparties obligatoires en repos ouvrant droit à congés payés. Pour la Cour de cassation, les temps de déplacement d'un salarié itinérant entre son domicile et les sites des premier et dernier clients peuvent répondre à la définition du temps de travail effectif. Dès lors que le salarié concerné était soumis à un planning prévisionnel pour les opérations de maintenance et que, pour effectuer ces opérations, il utilisait un véhicule de service et était amené à transporter des pièces détachées commandées par les clients, la cour d'appel ne pouvait considérer que le salarié ne se tenait pas à la disposition de l'employeur, ne se conformait pas à ses directives et pouvait vaquer à des occupations personnelles pendant les temps de déplacement. (Cass soc., 1er mars 2023, pourvoi n° 21-12068)

CONTRÔLE PAR GÉOLOCALISATION

Un système de géolocalisation installé sur le véhicule professionnel mis à disposition du salarié, destiné à la protection contre le vol et la vérification du kilométrage, avait été utilisé par l'employeur pour surveiller l'intéressé et contrôler sa localisation, en dehors de son temps de travail. Dès lors, celui-ci a porté atteinte à sa vie privée et ce moyen de preuve tiré de la géolocalisation était illicite. (Cass soc., 22 mars 2023, pourvoi n° 21-24729)

L'utilisation d'un système de géolocalisation pour assurer le contrôle de la durée du travail, laquelle n'est licite que lorsque ce contrôle ne peut être effectué par un autre moyen, n'est pas justifiée pour localiser le conducteur, en dehors du temps de travail. (Cass soc., 22 mars 2023, pourvoi n° 21-22852)

CDD

Aux termes de l'article L. 1243-1, alinéa 1er, du Code du travail, sauf accord des parties, le contrat à durée déterminée ne peut être rompu avant l'échéance du terme qu'en cas de faute grave, de force majeure ou d'inaptitude constatée par le médecin du travail. Il en résulte que la faute de nature à justifier la rupture anticipée d'un CDD doit avoir été commise durant l'exécution de ce contrat. (Cass soc., 16 mars 2023, pourvoi n° 21-17227)

Le délai de prescription permettant au salarié d'obtenir la requalification du CDD en contrat de travail à durée indéterminée est de deux ans. Ce délai a pour point de départ, lorsque l'action en requalification est fondée sur l'absence d'un contrat écrit, l'expiration du délai de deux jours ouvrables imparti à l'employeur pour transmettre au salarié le contrat de travail. Si l'action est fondée sur l'absence d'une mention au contrat susceptible d'entraîner sa requalification, le délai court à compter de la conclusion de ce contrat ; et lorsqu'elle est justifiée par le motif du recours au CDD énoncé au contrat, à partir du terme de celui-ci, ou, en cas de succession de CDD, du terme du dernier contrat. (Cass soc., 16 mars 2023, pourvoi n° 20-21774)

LICENCIEMENT

Dès lors que la convention collective applicable prévoit qu'en cas de licenciement, sauf pour faute lourde, le cadre congédié après deux ans de présence recevra une indemnité de licenciement calculée en fonction de son ancienneté dans l'entreprise, la cour d'appel ne peut pas débouter le salarié licencié pour faute grave de sa demande d'indemnité. (Cass. Soc., 8 mars 2023, pourvoi n° 21-16687)

BORDEAUX **VENTES DU 15 JUIN 2023, À 15 H**

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
22/80	EJG 21-04-2023	Me Gwendall LE COLLETER - SARL AHBL AVOCATS	MAISON MITOYENNE DE PLAIN-PIED	LANTON	2 avenue Jacques-Offenbach	**30 000 €**
23/19	EJG 21-04-2023	Me Victoire DEFOS du RAU - CABINET LEXIA	PROPRIÉTÉ ARBORÉE AVEC ÉTANGS SITUÉE EN DORDOGNE	AGONAC - BIRAC - CHÂTEAU-LÉVÊQUE	Lieudits Berzac, Les Carassonnes, La Forêt ; Du Riz, L'Halle ; Maine du Talus Ouest, La Chabrerie, Maine du Talus Est, Marsalies, Bucher, Le Gros Chêne, La Libaudie Est	**600 000 €**

LIBOURNE **VENTES DU 16 JUIN 2023, À 14 H**

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
22/25	EJG 28-04-2023	REDLINK NOUVELLE-AQUITAINE	MAISON D'HABITATION	LARUSCADE	385 allée de Boisvieil	**1 000 €**
23/19	EJG 28-04-2023	Me Alexis GAUCHER-PIOLA	IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION	CASTILLON-LA-BATAILLE	7 avenue John-Talbot	**10 000 €**

E-mail : annonces-legales@echos-judiciaires.com
Plateforme : annoncelegalepro.echos-judiciaires.com

Les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département de la Gironde.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de la Gironde.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département de la Gironde ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (https://actulegales.fr/).

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

ECHOS JUDICIAIRES-GIRONDINS

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 39 € TTC SOIT 26 NUMÉROS
1 AN D'ABONNEMENT 69 € TTC SOIT 52 NUMÉROS
2 ANS D'ABONNEMENT 109 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM .....
PRÉNOM .....
ENTREPRISE .....
ADRESSE .....
EMAIL .....
TEL .....

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 BORDEAUX Cedex

CONTACT : **CATHERINE DEPETRIS**
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / **05 57 14 07 55**

VENTES AUX ENCHÈRES

L'AARPI MONTESQUIEU AVOCATS
prise en la personne de Me Constance DUVAL-VERON, Avocat
inscrite au Barreau de LIBOURNE,
92 Rue Montesquieu, 33500 LIBOURNE, T : 05.57.55.30.50

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

au plus offrant et dernier enchérisseur.
A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE,
22 Rue Thiers - 33500 LIBOURNE

MAISON A USAGE D'HABITATION

SAINT-EMILION (Gironde) 104, rue des Jurats

MISE A PRIX : 200.000 EUROS

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE VENDREDI 7 JUILLET 2023 À 14 H 00

A la requête du : FONDS COMMUN DE TITRISATION HUGO CREANCES III, ayant pour société de gestion, la société EQUITIS GESTION SAS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 92, avenue de Wagram, 75017 Paris, France, immatriculée sous le N° B 431 252 121 RCS Paris, et représenté par son recouvreur la société MCS ET ASSOCIES, Société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Paris sous le N° 334 537 206, ayant son siège social à Paris (75020) - 256 Bis Rue des Pyrénées, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE qui elle-même vient aux droits de la BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST suite à un traité de fusion-absorption du 20 juillet 2011, en vertu d'un bordereau de cession de créances en date du 16 décembre 2014, conforme aux dispositions du Code Monétaire et Financier, contenant celles détenues sur la SA RICHARD pour laquelle Monsieur Pierre RICHARD s'est porté caution solidaire.

Ayant pour avocat L'AARPI MONTESQUIEU AVOCATS, prise en la personne de Me Constance DUVAL-VERON, avocat au Barreau de LIBOURNE.

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE A SAINT-EMILION (Gironde) 104, rue des Jurats MAISON A USAGE D'HABITATION composé d'un rez de jardin et d'un étage, comprenant :

- A l'étage : entrée, salle d'eau et WC, 3 chambres, salle à manger/cuisine,

- Rez de jardin : pièce à usage de débarras, 1 chambre, dressing, 2 pièces contiguës.

LES BIENS SONT OCCUPÉS

MISE A PRIX : 200.000 euros

Chèque de banque à l'ordre de Mr le Bâtonnier Séquestre d'un montant de 20.000 €

Outre les clauses et conditions énoncées au cahier des Conditions de vente

Pour enchérir le ministère d'un avocat exerçant près le Tribunal judiciaire de LIBOURNE est obligatoire

Fait et rédigé à LIBOURNE, le 17 Mai 2023 - Signé Me Constance DUVAL-VERON, Avocat

RENSEIGNEMENTS : 1°) L'AARPI MONTESQUIEU AVOCATS, prise en la personne de Me Constance DUVALVERON, Avocat inscrite au Barreau de LIBOURNE, 92 Rue Montesquieu, 33500 LIBOURNE, T : 05.57.55.30.50 - Mail : majale@majale.net. 2°) La SELARL TAVIEAUX-MORO - DE LA SELLE, prise en la personne de Me Nicolas TAVIEAUX-MORO, société d'Avocats inscrite au Barreau de PARIS, demeurant 6, Rue de Madrid - 75008 PARIS - T. : 01.47.20.17.48 - Mail : ntavieauxmoro@tmdls.fr. 3°) Le cahier des conditions de vente peut-être consulté au greffe du JEX du TJ de LIBOURNE où il est déposé (RG n°21/00036) ou au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant

LES VISITES SONT FIXÉES LES 20 JUIN 2023 DE 9H À 12H ET 22 JUIN 2023 DE 14H À 17H et seront assurées par la SAS GPS COUTRAS, commissaires de justice, 24 rue Jules Feny - 33230 COUTRAS (T. : 05.57.49.06.74).

L23EJ22806

SELARL RODRIGUEZ & CARTRON
Avocat à la Cour
18 rue Jules Ferry
33500 LIBOURNE
Tél. : 05.57.50.10.50 - Fax : 05.57.24.36.51
marjorie.rodriguez@avocavance.fr

VENTE AUX ENCHERES

A L'AUDIENCE PUBLIQUE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE
AU PALAIS DE JUSTICE - 22 RUE THIERS

DIVERSES PARCELLES EN NATURE DE VIGNE, PRÉS ET BOIS

commune de SAINT ANDRE ET APPELLES (Gironde)
section AL n°22 -23 - 24 - 25 - 26 - 28 - 29 - 30 - 31 - 38 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 105 - 106 - 107 - 108
pour une contenance totale de 11 ha 87 a 90 ca

MISE A PRIX : 90 000 €

ADJUDICATION LE VENDREDI 07 JUILLET 2023 À 14 H

IMPORTANT : Le cahier des conditions de la vente fixant les clauses et conditions de cette adjudication peut être consulté au greffe des ventes du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE et au cabinet de l'avocat poursuivant. Avis rédigé par la SELARL RODRIGUEZ & CARTRON représentée par Maître Marjorie RODRIGUEZ poursuivant la vente laquelle comme tous les avocats inscrits au Barreau de LIBOURNE pourra être chargée d'enchérir pour toute personne solvable RG n°22/00015.

L23EJ21727

Cabinet FORZY - BOCHE-ANNIC - MICHON
Avocats à la Cour
89 Rue Judaïque - B.P. 577 - 33006 Bordeaux Cédex
Tél. : 05.56.24.28.41.
Email : secretariat.sbm@sbmavocats.fr

VENTE AUX ENCHERES

A l'audience publique des criées du Tribunal Judiciaire de Bordeaux,
siégeant dite ville, au Palais de Justice, Rue des Frères Bonie.

MAISON D'HABITATION AVEC TERRAIN

Située commune d'AMBES (33810), 1 Rue Léon Blum
(section AN, numéro 238 pour 10 a 04 ca)
Pièce principale avec cuisine ouverte, cellier, toilettes, salle de bains, 3 chambres et abri de jardin

MISE A PRIX 80.000 €UROS

AUDIENCE DU JEUDI 6 JUILLET 2023 À 15 HEURES

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution, service des ventes du Tribunal Judiciaire de Bordeaux, Rue des Frères Bonie, 4ème étage (n° 23/00001) et au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

Il est précisé que les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Bordeaux.

VISITES : SUR PLACE

- Jeudi 15 juin 2023 de 10 heures à 12 heures,

- Mardi 20 juin 2023 de 14 heures 30 à 16 heures 30

L23EJ21125

POUR RECEVOIR LE SERVICE REGULIER DE NOTRE JOURNAL
ABONNEZ-VOUS !
SERVICE ABONNEMENT
TÉL. 05 57 14 07 55
ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

CCAS DE LACANAU

Laurent PEYRONDET - Président
31 avenue de la Libération
33680 LACANAU
web : http://lacanau.fr

AVIS RECTIFICATIF DU 19/05/23

Objet : Evolution de l'appel infirmiers, création d'un réseau wifi, câblage de ces installations, réseau local, évolution de l'installation téléphonique et reprise de la maintenance téléphonique, serveur informatique

Remise des offres :

au lieu de : 30/05/23 à 12h00 au plus tard.

lire : 12/06/23 à 12h00 au plus tard.

au lieu de : L'article 4 du règlement de la consultation indique Les variantes ne sont pas autorisées.

lire : L'article 4 du règlement de la consultation (v2) indique Les variantes sont autorisées.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://lacanau.fr

L23EJ22516

Publication effectuée en application des articles L 141-1 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AS 33 23 0099 01 Vignes AOC MARGAUX **ARSAC** 2 ha 40 a 25 ca - 'Aux graves': AM- 253- 325[252] AN- 82 - 'Carabin': AI- 212[5]- 214[6] - 'Le bourg': AB- 210- 211- 212- 213- 218- 219- 220- 221- 222- 224- 225- 231- 232- 233- 380[223]- 381[223], Document d'urbanisme : A du PLU

AS 33 23 0188 01 Bois, prés, eau et bâtiment en ruine **SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE** 4 ha 13 a 10 ca - 'Pre de masset sud': ZB- 23(AJ)- 23(AK)- 24(Z)- 24(AJ)- 24(AK) - 24(BJ)- 24(BK) **SAUGON** 32 ha 97 a 63 ca - 'La sarrotte': ZI- 14(AJ)- 14(AK)- 15(C) - 15(D)- 15(E)- 15(F)- 15(G)- 15(H)- 15(Z)- 15(AJ)- 15(AK)- 15(BJ)- 15(BK)- 18(AJ)- 18(AK) - 18(BJ)- 18(BK)- 18(CJ)- 18(CK)- 18(CL)- 18(CM)- 25(AJ)- 25(AK)- 30(A)- 30(D)- 30(E) - 30(F)- 30(I)- 30(L)- 30(N) 30(BJ)- 30(BK)- 30(CJ)- 30(CK)- 30(GJ)- 30(GK)- 30(HJ) - 30(HK)- 30(JJ)- 30(JK)- 30(KJ)- 30(KK)- 30(MJ)- 30(MK)- 52- 61(B)- 61(C)- 61(AJ)- 61(AK)- 62(B)- 62(C)- 62(AJ)- 62(AK)- 63(AJ)- 63(AK)- 74[54](AJ)- 74[54](AK)- 74[54](BJ) - 74[54](BK)- 74[54](CJ) 74[54](CK), Document d'urbanisme : non constructible Carte communale (SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE) / non constructible Carte communale (SAUGON)

AS 33 23 0187 01 Parcelles de vignes et bois. **PELLEGRUE** 8 ha 18 a 50 ca - 'Puyberton': YH- 178[61] - 'Sur les vignes': ZC- 154[59][F1]- 154[59][F2], Document d'urbanisme : Zone A & N du PLUi

AS 33 23 0184 01 Parcelles de terres. **LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES** 2 ha 26 a 73 ca - 'Mongenant nord': AP- 177(J)- 177(K)- 178- 179 - 'Rait': AP- 147- 148- 151 - 152, Document d'urbanisme : Zone A du PLUi

AS 33 23 0183 01 Parcelles en nature de vignes AOC **VIGNONET** 64 a 37 ca - 'Fumet': AD- 178 - 'Teste courbe': AE- 84, Document d'urbanisme : PLU Zone A

AS 33 23 0099 02 Vignes AOC MARGAUX ARSAC 78 a 10 ca - 'Aux graves': AN- 5 - 'Le gravier': AR- 227- 234- 235- 236- 237, Document d'urbanisme : A du PLU

AS 33 23 0191 01 Cession de 100 % des parts d'une SCEA qui possède :

- Un ensemble de parcelles sises sur les communes de BELVES DE CASTILLLON, SAINTE COLOMBE, SAINT MAGNE DE CASTILLON, d'une surface totale de 16 ha 07 a 89 ca dont 14 ha 33 a 69 ca de vignes en AOC Côtes de Castillon, - Un chai de vinification, - Un hangar agricole, - Des bureaux, - Une marque viticole, - Un ensemble de matériels viticoles et vinicoles, - Des stocks de vins. **BELVES-DE-CASTILLON** 14 ha 74 a 77 ca - 'Au negre': A- 277- 278- 279- 280- 285- 286(A)- 286(B)- 805[275](A) - 805[275](Z) - 'Bagnefol': B- 757 - 'Bois de brousse': D- 32- 33- 35(J)- 35(K)- 36- 37 - 43- 307[31]- 316[24]- 318[34]- 319[34] - 'Brousse-est': A- 812[769]- 813[679]- 816[680] - 'Cabirol-sud': D- 1- 3- 4- 5- 11- 12- 340[9]- 376[2] - 'Freydefon': D- 293- 294(J)- 294(K) - 311[295](J)- 311[295](K) - 'Puycarpin': A- 393- 396- 397- 760[406] - 'Trabat-sud': A - 473(J)- 473(K)- 474(J)- 474(K)- 475(J)- 475(K)- 476 **SAINTE-COLOMBE** 77 a 52 ca - 'Le mayne': A- 300 - 'Roque': A- 307 **SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON** 55 a 60 ca - 'Froidefond': B- 141- 142, Document d'urbanisme : Zone A et N du PLU (BELVES-DE -CASTILLON) / Zone non constructible de la carte communale (SAINTE-COLOMBE) / Zone A du PLU (SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON), Informations complémentaires : Activité de la société : La société a pour objet la détention et l'exploitation d'une propriété viticole. Nombre de parts cédés : 100 % des parts. Superficie totale propriété de la société : 16 ha 07 ares 89 ca dont 14 ha 33 ares 69 ca en vignes. Les présentes parcelles ne sont pas comprises dans la vente. L'opération en cause comprend uniquement la cession de parts sociales.

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : http://www.georisques.gouv.fr/

Les personnes intéressées devront manifester leur **candidature, au plus tard le 12/06/2023** : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue de Chavailles CS 10235 - 33520 BRUGES - Tel : 05 56 69 29 99 où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - Les Coreix - 87430 Verneuil-Sur-Vienne), ou par voie dématérialisée sur le site http://www.saferna.fr/.

L23EJ23044

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Organisme qui passe le marché :

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Est du Libournais - 2, rue du Mayne - 33 570 Puisseguin

2. Mode de passation du marché :

Procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique

3. **Objet** et Caractéristiques des travaux :

Mise à jour de l'étude diagnostique du système d'adduction d'eau potable et élaboration du schéma directeur.

4. Obtention de dossiers :

Dossier de Consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage disponible sur le site : https://siea-est-libournais.e-marchespublics.com

5. Critères de sélection des candidatures et des offres :

Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur

6. Date d'envoi de l'avis à la publication :

04/05/2023

7. Date limite de remise des offres :

Lundi 19 Juin 2023 à 12h00

L23EJ23127

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Organisme qui passe le marché :

Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de l'Est du Libournais - 2, rue du Mayne - 33570 Puisseguin

2. Mode de passation du marché :

Procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique

3. **Objet** et Caractéristiques des travaux :

Adduction d'eau Potable - Commune de saint Pey d'Armens - Renouvellement de réseaux - Rd 936

- La fourniture et la pose en accotement de route départementale de 860 mètres de FONTE PN40 DN200.

- Réalisation d'un forage dirigé de 80 m, canalisation PE100 renforcée PN16 DN 204.6/250.

- La pose de 7 robinets vannes du DN 60 au DN 200.

- La reprise de 3 branchements existants.

4. Obtention de dossiers :

Dossier de Consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage disponible sur le site : https://siea-est-libournais.e-marchespublics.com

5. Critères de sélection des candidatures et des offres :

Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur

6. Date d'envoi de l'avis à la publication :

04/05/2023

7. Date limite de remise des offres :

Vendredi 2 Juin 2023 à 12h00

L23EJ23121

COMMUNE DE LA BREDE (33650)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de travaux
pour la restauration des couvertures à tuiles plates de l'église Saint Jean d'Etampes (33650) Commune de La Brède
PROCEDURE ADAPTEE

Objet de la consultation : marché de travaux pour la restauration des couvertures à tuiles plates de l'église Saint Jean d'Etampes de LA BREDE

Maîtrise d'ouvrage : Commune de LA BREDE

Autorité Compétente du Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire

Mode de passation : procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 19 juin 2023 à 19 heures

Critères d'attribution: prix (50 pts), valeur technique (50 pts)

Modalités d'obtention des dossiers et adresse d'envoi :

Mairie de LA BREDE

1 place Saint Jean d'Etampes

33650 LA BREDE Cedex

Téléphone : 05.57.97.18.56

Télécopieur : 05.57.97.18.50

contact@labrede-montesquieu.com

emarchespublics.com

Date d'envoi à la publication : 22 mai 2023

L23EJ22714

BORDEAUX MÉTROPOLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole, a l'honneur de porter à la connaissance de la population de **Villenave d'Ornon** qu'une enquête publique a été prescrite sur le projet suivant :

- Classement d'office dans le domaine public métropolitain et approbation du plan d'alignement de plusieurs parcelles de la Route de Léognan situées à Villenave d'Ornon, cadastrées section CL 146, 151, 157, 177 et section CK 261, 263, 265, 267, 269, 271, 273, 275, 277, 279, 281, 283, 287, 289 et 321

Le dossier sera déposé pendant 15 jours consécutifs à la Mairie de Villenave d'Ornon, 14 Bis Rue du Professeur Calmette, 33140 Villenave d'Ornon, où les administrés pourront en prendre connaissance et formuler leurs éventuelles observations sur le registre d'enquête dédié :

Du 12 juin 2023 au 26 juin 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des services municipaux.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier sera déposé à Bordeaux Métropole - Pôle territorial Sud, situé 28, avenue Gustave-Eiffel à Pessac, où il pourra être consulté pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

M. Patrice Ader, commissaire enquêteur, tiendra permanence à la mairie de Villenave d'Ornon, le lundi 12 juin 2023 de 9h à 12h et le lundi 26 juin 2023 de 13h30 à 16h30, pour recevoir et consigner directement les déclarations et observations relatives au projet, qui seraient, éventuellement, formulées par les intéressés.

Le dossier d'enquête sera également consultable pendant la même période sur le site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr/. Les citoyens pourront intervenir et déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet.

L23EJ21036

PRÉFET DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES

DEUXIÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

BORDEAUX MÉTROPOLE

PROJET GRAND PARC ENERGIE

Enquête publique unique relative aux demandes d'autorisation de recherches d'un gîte géothermique et d'ouverture de travaux de forage
Communes de Bordeaux, Le Bouscat et Bruges

Par arrêté du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde, en date du 26 avril 2023, a été prescrite une enquête publique unique afin de recueillir l'avis du public sur les demandes d'autorisation de recherches d'un gîte géothermique et d'ouverture de travaux de forage, présentées par Bordeaux Métropole, dans le cadre du projet «Grand Parc Energie».

Cette enquête unique a lieu du 22 mai au 20 juin 2023 inclus, sur le territoire des communes de Bordeaux, Le Bouscat et Bruges.

Des informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de Bordeaux Métropole et plus spécifiquement auprès de M. Xavier ETCHEGARAY, Chargé de mission Réseaux de chaleur

(Tél : 05.56.99.87.59 / Courriel : x.etchegaray@bordeaux-metropole.fr)

à l'adresse suivante : Service Maîtrise d'ouvrage Eau et Energie / Direction Stratégie et Actions Energétiques / Direction Générale Transition Ecologique et Ressources Environnementales / Esplanade Charles-de-Gaulle / 33045 BORDEAUX Cedex.

Le public a la possibilité, pendant la période indiquée ci-dessus, de prendre connaissance du dossier d'enquête comprenant notamment les demandes d'autorisation de recherches d'un gîte géothermique et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers, les avis réglementaires, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis :

- en Mairie de Quartier du Grand Parc (Place de l'Europe), siège de l'enquête,

les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h15 à 17h00 / le jeudi de 13h15 à 19h00,

- en Mairie de Le Bouscat, au sein des services techniques, 9 rue Coudol,

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

- en Mairie de Bruges (87 avenue Charles de Gaulle), au sein des services techniques,

du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 16h00,

- sur le poste informatique en accès libre mis à disposition par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (accueil de la Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00 puis de 14h00 à 16h00 et les mardi et jeudi de 08h30 à 12h00).

Par ailleurs, dans les mêmes conditions de délai, le dossier d'enquête unique, déposé par les soins de Bordeaux Métropole sur l'application nationale www.projets-environnement.gouv.fr, est consultable sur le site internet des services de l'État en Gironde à l'adresse suivante : www.gironde.gouv.fr (rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes publiques»).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête, à feuillets cotés non mobiles, paraphés par le Commissaire enquêteur et ouverts par les Maires de Bordeaux, Le Bouscat et Bruges.

Des observations et propositions relatives au projet peuvent également être adressées, avant clôture de l'enquête, au Commissaire enquêteur :

- par correspondance, en Mairie de quartier du Grand Parc, siège de l'enquête,

- par voie électronique, à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au Commissaire enquêteur lors de ses permanences, sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site des services de l'Etat en Gironde.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès du Préfet de la Gironde, autorité organisatrice (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - (Service des Procédures Environnementales - Cité administrative - 2 rue Jules Ferry, BP 90 - 33090 BORDEAUX Cedex) du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, et des observations formulées par le public pendant toute la durée de celle-ci.

Par décision de la Présidente du Tribunal administratif de Bordeaux susvisée, M. Bernard LESOT, Président de Section à la Chambre Régionale des Comptes retraité, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en Mairie de Quartier du Grand Parc, les :

- lundi 22 mai 2023, de 9h00 à 12h30,

- samedi 10 juin 2023, de 9h00 à 12h00,

- mardi 20 juin 2023, de 13h15 à 17h00.

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur resteront déposées, pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la DDTM de la Gironde, en Mairie de Quartier du Grand Parc, Le Bouscat et Bruges et sur le site internet des services de l'Etat en Gironde www.gironde.gouv.fr (rubriques précitées) afin que le public en prenne connaissance.

Ces documents seront transmissibles à toute personne intéressée qui en fera la demande au Préfet de la Gironde.

A l'issue de l'enquête publique et sous réserve de ses résultats et de l'avis éventuel du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), le Préfet de la Gironde statuera sur les demandes d'autorisations de recherches de gîte géothermique et d'ouverture de travaux miniers, dans les trois mois suivant la réception du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur. En cas d'impossibilité de statuer dans ce délai, un délai supplémentaire ne pouvant excéder deux mois pourra être accordé.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet www.gironde.gouv.fr et affiché en Mairies de Quartier du Grand Parc, Le Bouscat et Bruges ainsi que sur les lieux des travaux.

En application de l'article L.124-6 du code minier, l'avis d'enquête sera adressé aux propriétaires des habitations dans le rayon de 50 mètres mentionné à l'article L.153-2 du même code.

L23EJ19833

CONSTITUTIONS

GROUPE CAEC
CONSEIL · AUDIT · EXPERTISE COMPTABLE
ARTIGUES · BORDEAUX · LANGON · MÉRIGNAC
www.groupecaec.fr

Aux termes d'un ASSP en date du 20/04/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HACHI TRAVAUX
Objet social : Les activités de plâtrerie, carrelage, revêtements de sols, travaux d'aménagement et de rénovation de tous bâtiments, maçonnerie
Siège social : 24 rue du centre, 33250 SAINT SAUVEUR
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
Président : M. HACHI Ion, demeurant 24 rue du centre, 33250 SAINT SAUVEUR
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément à des tiers
Pour avis
Le Président

L23EJ18955

FIDUCIAIRE EXPERTS
CONSEIL EN ENTREPRISE - EXPERTISE COMPTABLE

NORD BASSIN DENTAIRE
SELARL de chirurgiens-dentistes
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 rue Paul Wallerstein
33740 ARES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARES du 4 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : NORD BASSIN DENTAIRE
Siège social : 12 rue Paul Wallerstein 33740 ARES
Objet social : L'exercice de la profession de chirurgien-dentiste
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Madame Juliette DESCLAUX-LÖFGREN demeurant 24 avenue du Général de Gaulle 33510 ANDERNOS-LES-BAINS
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.
Pour avis
La Gérance

L23EJ19342

ABONNEZ-VOUS !

QUELLO GRANDE PIZZAS
SARL au Capital de 2 000 euros
Siège Social : 127 Boulevard de la Plage
33120 ARCACHON
Société en cours de constitution

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : QUELLO GRANDE PIZZAS

FORME : Société A Responsabilité Limitée

SIEGE SOCIAL : 127 Boulevard de la Plage, 33120 ARCACHON

OBJET : VENTE DE PIZZA A EMPORTER

DUREE : 99 ANS

CAPITAL : 2 000 euros (apports en numéraire)

GERANCE : Stéphane LABORIE, 36 AVENUE DE CESAREE, 33470 GUJAN-MESTRAS

IMMATRICULATION : au RCS de BORDEAUX

L23EJ21739

FIDUCIAL SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

MJ PRO-TECH

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 3 000 euros
Siège social : 490 rue Lagardère
33210 COIMERES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COIMERES du 15/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Dénomination sociale : MJ PRO-TECH

Siège social : 490 rue Lagardère, 33210 COIMERES

Objet social : Installation d'appareillages de dosages électriques ou non-électriques sur des lave-vaisselles ou lave -linges professionnels et de tout système de nettoyage, de désinfection et d'entretien dans les domaines industriels, agroalimentaires et professionnels ; Vente de produits accessoires se rattachant directement à l'objet ci-dessus.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros

Gérance : Monsieur Claude MONTPRÉ, demeurant 490 rue Lagardère 33210 COIMERES.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis, La Gérance

L23EJ21887

RISE EDUCATION

Société par actions simplifiée (à associée unique) au capital de 10.000 euros
Siège social : 43-45 Rue d'Armagnac
33800 BORDEAUX

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 mai 2023 à Toulouse, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RISE EDUCATION

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée à associée unique

Siège social : 43-45 Rue d'Armagnac - 33800 BORDEAUX

Objet social : la formation professionnelle en communication et commerce ainsi que toutes activités pouvant s'y rapporter ; la prise de participation ou d'intérêts, directe ou indirecte, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, françaises ou étrangères, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits, sociaux, de fusion, de société en participation ou autrement ; l'exercice de tout mandats sociaux, l'animation et la gestion administrative, juridique, comptable, commerciale, financière, marketing et informatique, des filiales de la Société et des sociétés de son groupe, et d'une façon générale toutes prestations de services et de conseil de quelque nature qu'elles soient au profit de filiales de la Société ; la réalisation de toutes opérations de trésorerie, conformes à la loi et à la réglementation, au profit des filiales de la Société, la gestion centralisée de trésorerie ; la constitution et l'émission de garantie au profit de la Société ou de toute société de son groupe ; et, plus généralement, toutes opérations économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. La raison d'être de la Société au sens de l'article 1835 du Code civil est la suivante : Promouvoir une éducation de qualité dans le respect des personnes et de l'environnement.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Capital social : le capital social est fixé à la somme de dix mille euros (10.000 €). Il est composé de dix mille actions d'un (1) euro de valeur nominale.

Conditions de transmission des actions : les cessions de titres de l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions de titres au profit de tiers, même entre associés, sont soumis à l'agrément des associés réunis en assemblée générale extraordinaire.

Président : Monsieur Matthieu BOECHE, de nationalité française, demeurant 6, avenue des Bosquets à PORTET-SUR-GARONNE (31120), est désigné Président pour une durée indéterminée.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux.

POUR AVIS

L23EJ22480

Par ASSP en date du 12/05/2023, il a été constitué une SARL dénommée : **GFE** Siège social : 14 cours de l'intendance 33000 BORDEAUX Capital : 1000 € Objet social : Acquisition, vente, location de biens immobilier et fonds de commerce de sociétés et d'entreprises Gérance : M Frank AOUIZERATE demeurant 80 rue Mauriac 33700 MÉRIGNAC ; M Geoffrey DUHAYON demeurant 63 rue de Pessac 33000 BORDEAUX Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX.

L23EJ22492

NOTAIRES 30 INTENDANCE — Notaires de France

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Mathieu VERGEZ-PASCAL, Notaire Associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «SELARL Mathieu VERGEZ-PASCAL et Louis GIRARDOT notaires associes», titulaire d'un Office Notarial à BORDEAUX (Gironde), 30, Cours de l'Intendance, le 16 mai 2023 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

Dénomination : **DOMAINE LE CANTON**

Siège : SAINT MARTIN DE LAYE (33910), Domaine Le Canton.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital social fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000,00 EUR), divisé en 1000 parts de UN EURO (1,00 EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 1000, attribuées à chaque associé selon son apport.

Toute cession de part ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

Le gérant est Monsieur Pierre-Olivier CLOUET demeurant à LIBOURNE (33500) Château Quinault 30 boulevard de Quinault.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

Pour avis

Le notaire.

L23EJ22493

NOTAIRES 30 INTENDANCE — Notaires de France

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Mathieu VERGEZ-PASCAL, Notaire Associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «SELARL Mathieu VERGEZ-PASCAL et Louis GIRARDOT notaires associes», titulaire d'un Office Notarial à BORDEAUX (Gironde), 30, Cours de l'Intendance, le 16 mai 2023, a été constituée une société civile d'exploitation agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles, soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités, la vente et éventuellement la transformation, conformément aux usages agricoles, des produits de cette exploitation, et généralement, toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher à cet objet.

Dénomination : **SCEA FAMILLE CLOUET**

Siège social : SAINT-MARTIN-DE-LAYE (33910), Domaine Le Canton

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000,00 EUR), divisé en 1000 parts de UN EURO (1,00 EUR) chacune numérotées de 1 à 1000, attribuées à chaque associé selon son apport.

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. Les autres cessions ne peuvent intervenir qu'après l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

Le gérant est Monsieur Pierre-Olivier CLOUET demeurant à LIBOURNE (33500) Château Quinault 30 boulevard de Quinault.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

Pour avis

Le notaire.

L23EJ22495

CYNTHIA LEFEUVRE AVOCAT

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 9 mai 2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **LILIPSO**

Forme : Société civile immobilière

Capital social : 1.000 € suivant apports en numéraire

Siège social : 7 chemin des rouberts, 33380 MIOS

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la cession, directement ou par mandat, la mise en valeur, la transmission ainsi que la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux au profit des associés et/ou gérants, le cas échéant, de tout immeuble ou terrain ainsi que, plus largement, tous biens et droits immobiliers ainsi que leur accessoire, annexe ou complément ; La gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières, acquis ou non en remploi de biens mobiliers ou immobiliers ; L'obtention de toute ouverture de crédit et/ou prêt nécessaire à la réalisation de cet objet ainsi que la remise en garantie des actifs sociaux en contrepartie desdits concours financiers ; Eventuellement et exceptionnellement, sans que cela ne puisse remettre en cause le caractère civil de la Société, l'aliénation du ou des actifs devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Date de clôture de l'exercice social : 30 septembre

Co-Gérants :

- Madame Camille CARLIER demeurant 60 avenue de camps 33470 LE TEICH

- Monsieur Raphaël LAGARDE demeurant 60 avenue de camps 33470 LE TEICH

- Madame Typhaine TISSOT, demeurant 7 chemin des rouberts, 33380 MIOS

- Monsieur Maxime WAUDOIT, demeurant 7 chemin des rouberts, 33380 MIOS

Transmission des parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés, ainsi qu'au profit d'ascendants ou de descendants du Cédant. Pour tous autres hypothèses, elles sont cessibles sur agrément de la collectivité des associés. La société sera immatriculée au RCS de Bordeaux. Pour avis,

L23EJ22513

ANDERSON REAL ESTATE

SASU au capital de 500 euros
Siège social : 11, rue Georges Dalidet
33200 Bordeaux

En date du 2 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : S.A.S.U

Dénomination sociale : Anderson real estate

Siège social : 11, rue Georges Dalidet 33200 Bordeaux

Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux

Activité : Conseils, études d'impact économique, expertises, études de valorisation de biens en immobilier en immobilier d'entreprise, commercial et résidentiel, lotisseur.

Capital social : 500 euros

Gérant : Richard Gausset demeurant 11, rue Georges Dalidet 33200 Bordeaux

Richard Gausset en assure la gérance

L23EJ22628

ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS
SERVICE PUBLICITÉ
TÉL. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

Suivant acte reçu par Me Quitterie BOUNAUD, notaire à BLAYE, le 12 mai 2023, a été constituée la société civile dénommée «**SCI LA GRAND FONT**», siège social : SAINT SAVIN (33920), 92 La Grand Font.

Capital social : CINQUANTE EUROS (50,00 €), divisé en 50 parts sociales de UN EUROS (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 50,

Objet social :

- la propriété, l'acquisition, la vente à titre exceptionnel et la gestion, à titre civil, de tous immeubles

- l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail au autrement de biens sociaux et plus généralement toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.de LIBOURNE

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommé(e)s premiers gérants de ladite société :

- Monsieur Kévin Florent HOSTEIN, Gérant d'entreprise, demeurant à SAINT SAVIN (33920), 92, La Grand Font.

- Mademoiselle Clarisse Astou DIEDHIOU, directrice d'agence, demeurant à SAINT SAVIN (33920), 92 La Grand Font.

L23EJ22637

Aux termes d'un ASSP en date du 22/05/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LE NID D'ARÈS
Objet social : Exploitation d'immeubles par voie de location meublée ; dans le cadre de ladite exploitation, fourniture de prestations dites de para-hôtellerie et de prestations se rapportant au tourisme et à l'accueil des touristes notamment la petite restauration ; acquisition, construction, prise à bail, mise en valeur, rénovation, éventuellement vente de tout immeuble, bâti ou non bâti, exploité ou en vue de son exploitation comme il est dit ci-avant.
Siège social : 19 allée de la Clairière, 33740 ARES
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BORDEAUX
Président : ALTER EGO EXPANSION, SAS au capital de 10 000 €, ayant son siège social 19 allée de la Clairière, 33740 ARES, RCS de BORDEAUX n°824 657 662
Directeur général : JS INVEST, SAS au capital de 500 €, ayant son siège social 19 allée de la Clairière, 33740 ARES, RCS de BORDEAUX n°878 584 143
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il ne sera tenu compte d'aucun Transfert de propriété des actions intervenant pendant un délai de 3 jours ouvrés précédant la décision collective des associés.
Clause d'agrément : Les Transferts d'actions sont soumis à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts.
Pour avis
Le Président

L23EJ22691

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BORDEAUX du 19 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de construction vente

Dénomination sociale : **SCCV ARES AERIA**

Siège social : 5 rue Lafayette, 33000 BORDEAUX

Objet social : l'achat d'un ensemble immobilier sis à ARÈS (33740), 34 boulevard de l'Aérium ; la démolition totale ou partielle du bien acquis en vue de la construction sur le terrain sis à ARÈS (33740), 34 boulevard de l'Aérium, de tous immeubles de toutes destinations ; la vente à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par lots, de ces biens, en totalité ou par fractions, à terme, en l'état futur d'achèvement, ou après achèvement.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : la société AQUIPIERRE DEVELOPPEMENT, 5 rue Lafayette, 33000 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 531.319.218.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales requis pour toutes cessions de parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

La Gérance

L23EJ22696

Avis est donné de la constitution de la S.A.S.U. «**MARJOLAINE RICO CONSEIL ET FORMATION**», au capital de 3 000 €, divisé en 3 000 actions - apport en numéraire - siège social : SAINT SULPICE ET CAMEYRAC (Gironde), 34 Avenue de l'Hôtel de Ville - objet social - Formation continue d'adultes en management, vente, communication ; Coaching à destination des professionnels et particuliers - durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.. AGREMENT DES CESSIONS D'ACTIONS : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix. - Président : Madame Marjolaine RICO, demeurant à SAINT SULPICE ET CAMEYRAC (Gironde), 34 Avenue de l'Hôtel de Ville.

Dépôt légal : R.C.S. : BORDEAUX.

POUR AVIS

L23EJ22743

SOLAIRE 33

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social :
90 route de Lescoudanes
33840 LUCMAU

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **SOLAIRE 33**

Siège : 90 route de Lescoudanes, 33840 LUCMAU

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : Achat, vente, commercialisation, installation et maintenance de panneaux solaires et plus généralement de tous produits relatifs à la production d'énergie.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Benjamin GUILLON demeurant 90 route de Lescoudanes, 33840 LUCMAU,

Directeur Général : Monsieur Anthony DULON, demeurant 11 route de Filhot, 33210 SAUTERNES.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ22926

KAL Arcachon
SASU au capital de 51.000 euros
Siège social : 54 cours Tartas - 33120 Arcachon
En cours d'immatriculation au RCS de Bordeaux

AVIS

Aux termes d'un acte SSP en date du 23 mai 2023 a été constituée la société suivante :
DENOMINATION : KAL Arcachon
FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle
CAPITAL : 1.000 euros d'apport en numéraire, libérés intégralement lors de la constitution, et 50.000 euros d'apport en nature.
SIEGE SOCIAL : 54 cours Tartas - 33120 Arcachon
OBJET : Création, acquisition, prise à bail, exploitation de fonds de commerce de laveries automatiques ; et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et permettant son développement et celui des sociétés dans lesquelles elle détiendrait des participations, de même qu'à tout objet connexe ou similaire.
DUREE : 99 ans
AGREMENT : Les Transferts d'actions sont soumis à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il ne sera tenu compte d'aucun Transfert de propriété des actions intervenant pendant un délai de 3 jours ouvrés précédant la décision collective des associés.
PRESIDENT : LFCM, SAS au capital de 7.500 euros, siège social : 54 cours Tartas à Arcachon (33120), 829 712 298 RCS Bordeaux
IMMATRICULATION : RCS de Bordeaux

L23EJ22934

ACTUARIEL EXPERTISE
Société d'expertise comptable
Conseil en création d'entreprises
Lormont - Tél. 05 57 54 4984
La Brède - Tél. 05 56 78 56 32
www.actuariel-expertise.com

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 14 AVRIL 2023 de la Société à Responsabilité Limitée RB BATI au capital de 1000 euros. Siège social : 2 rue de l'Aqueduc 33640 BEAUTIRAN. Objet : Tous travaux du bâtiment Gros oeuvres et seconds oeuvres. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. Gérant : Monsieur David REVUELTA, demeurant au 267 rue Truchon 33140 CADAUJAC, nommé pour une durée illimitée.

L23EJ22959

LACAZE 4

Société civile immobilière
au capital de 2 500 euros
Siège social : 54 Cours Tartas
33120 ARCACHON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Arcachon du 22 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : LACAZE 4

Siège social : 54 Cours Tartas, 33120 ARCACHON

Objet social : L'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, la conservation et l'exploitation par bail ou autrement, de tous immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non, de tous biens et droits représentatifs de tels immeubles. L'acquisition, la propriété, la gestion, la mutation à titre onéreux pour son propre compte de tous instruments financiers, droits sociaux et valeurs mobilières. Et plus généralement, toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement aux objets sociaux ci-dessus prévus, sans que ces opérations puissent faire perdre à la société son caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Loïc COMBE, demeurant 34 Avenue Sainte-Marie, 33470 GUJAN-MESTRAS

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux.

Pour avis La Gérance

L23EJ22966

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA NOTRE PLATEFORME INTERNET

Lafayette Avocats

23 rue Lafayette
31000 TOULOUSE

ALL EVENTS SERVICES

Société par actions simplifiée
unipersonnelle au capital de 100 euros
Siège social : 97, route du Lac Vert
33620 LARUSCADE
En cours d'immatriculation auprès du
RCS de LIBOURNE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 mai 2023 à Laruscade, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ALL EVENTS SERVICES

Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital : 100 euros

Siège social : 97, route du Lac Vert, 33620 LARUSCADE

Objet : toutes activités, hors activités de service à la personne, se rapprochant à la mise en relation de personnel (notamment hôtesses et hôtes d'accueil, agents d'accueil et contrôleurs, hôtesses et hôtes de caisse, agents de manutention, agents d'entretien et agents de restauration) avec des organisateurs d'évènements, des entreprises, des administrations et des particuliers.

Durée de la société : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Admission aux assemblées : tout associé dès lors que ses actions sont inscrites en compte au jour de la décision collective des associés.

Exercice du droit de vote : les droits de vote attachés aux actions de la société sont proportionnels à la quotité du capital qu'elles représentent.

Condition de transmission des actions : les titres sont librement transmissibles entre associés, toute autre transmission est soumise à agrément.

Président : Monsieur Benoît FARET, demeurant 97, route du Lac Vert, 33620 LARUSCADE, pour une durée non limitée.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

Pour avis,

Le Président

L23EJ23020

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 25 avril 2023, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée qui sera immatriculée au RCS de Bordeaux.

Dénomination : **EARL CUEILLETTE DE BEAUTIRAN**

Siège social : Portets (Gironde) 31 D Route des Graves

Objet : L'EARL a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du Code Rural.

Capital : 15 000 euros

Durée : 40 ans à compter de l'immatriculation au RCS,

Gérance : M. Jean LABAT, demeurant à Portets (Gironde), 31 D Route des Graves,

Pour avis,

La Gérance.

L23EJ23110

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **SCI 73 PEYRONNET**

FORME : Société civile immobilière

CAPITAL : 10 000 euros

SIEGE SOCIAL : 217 Cours de l'Yser 33800 BORDEAUX

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis 73 rue Peyronnet à Bordeaux.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 années

GERANCE :

- Olivier LEGRAND, demeurant 217 Cours de l'Yser 33800 BORDEAUX.

- Thomas CROUIGNEAU, demeurant 220 Avenue Victor Hugo 33110 LE BOUSCAT.

- APPORTS EN NUMERAIRE : 10 000 euros

- CESSION DE PARTS :

Soumises à l'agrément des associés représentant les deux tiers des parts sociales quel que soit le cessionnaire.

Pour avis,

L23EJ23115

MODIFICATIONS

La Facilitation, société par actions simplifiée au capital de 1200 euros, Siège social : 21 Rue de Libourne 33100 BORDEAUX, 894260355 RCS BORDEAUX. Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 janvier 2023, il résulte que le siège social a été transféré au 7 Allées de Chartres 33000 BORDEAUX à compter du 6 janvier 2023. Modification des statuts en conséquence. Mention au RCS de BORDEAUX

L23EJ16405

LOUBASTATS, SASU au capital de 1000€, 14 Impasse Sainte-Croix du Mont 33000 BORDEAUX, 902 801 760 RCS Bordeaux. Aux termes d'une décision de l'associée unique du 01/03/2023, il résulte qu'à compter du 01/03/2023 : la Société a été transformée en SARL à associé unique, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1000€, divisé en 1000 parts sociales de 1 euro de nominal. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Présidente : Madame Louise BASCHET demeurant 14 Impasse Sainte-Croix du Mont 33000 BORDEAUX. Nouvelle mention : Gérante : Madame Louise BASCHET demeurant 14 Impasse Sainte-Croix du Mont 33000 BORDEAUX. Mention sera faite au RCS de Bordeaux

L23EJ19498

A3C

Société d'Expertise Comptable
Andernos - Cenon - Langon - Mérignac - Porteis
www.a3caudit.com

L'ARTISAN DE L'HABITAT
Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 8 000 €
Siège social : La Grande Bidanne
33210 LANGON
843 001 603 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 27/04/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du La Grande Bidanne, 33210 LANGON au 89 rue de Blanche Neige 33210 LANGON à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

L23EJ19532

LABORATOIRE SUBLIMM 33, SARL au capital de 3 500 euros, Siège social : 31 Avenue du Périgord, 33370 POMPIGNAC, 518 730 288 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION

La société LABORATOIRE SUBLIMM 33 a établi par acte sous signature privée en date du 27/03/2023 un projet de fusion avec la société LABORATOIRE SUBLIMM 17, société absorbante, SARL au capital de 41 000 euros, dont le siège social est 1 Rue des Fours à Chaux 17600 PISANY, immatriculée au RCS sous le numéro 824 576 078 RCS SAINTES. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 01/04/2023 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris rétroactivement effet, comptablement et fiscalement le 01/01/2023. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société LABORATOIRES SUBLIMM, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés LABORATOIRE SUBLIMM 33 et LABORATOIRE SUBLIMM 17 depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au GTC, la société LABORATOIRE SUBLIMM 33 s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Pour avis. La Gérance

L23EJ21809

MAISON BEYROUTH SASU au capital de 1000 € Siège social : 7 Rue Gaspard Philippe 33800 BORDEAUX RCS BORDEAUX 911633873 Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 07/03/2023, il a été décidé de nommer Mme EL KARA SAMAR demeurant 7 Rue Gaspard Philippe 33800 BORDEAUX en qualité de Président en remplacement de M AKIL Theo , à compter du 07/03/2023 . Modification au RCS de BORDEAUX.

L23EJ22300

SOGIDEP

SAS au capital de 20 000 euros
Siège social : 6, rue Gustave Eiffel
ZI La Rivière, 33850 LEOGNAN
800 907 958 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

En date du 01/04/2023, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 6, rue Gustave Eiffel - ZI La Rivière, 33850 LEOGNAN au 76 Rue de la Seine 14000 CAEN à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera immatriculée au RCS de CAEN.

L23EJ22515

Notaire

NOTMOS
Maître Martine VERDON
1 avenue du Maréchal Foch
33500 LIBOURNE

SCI AFAMIA
SCI au capital de 1 500 €
Siège social : 23 rue Abel Boireau
33500 LIBOURNE
RCS de LIBOURNE n°490 879 210

Aux termes d'un acte reçu par Maître Martine VERDON, notaire à LIBOURNE, en date 01/02/2023, il a été décidé à compter du 01/02/2023 de nommer en qualité de gérant M. SALLOUM Joseph, demeurant 23 rue Abel Boireau, 33500 LIBOURNE en remplacement de Mme SALLOUM Marie-Claire, pour cause de démission.
Modification au RCS de LIBOURNE
Pour avis

L23EJ22527

COMAX FRANCE

Société par Action Simplifiée au capital de 14.189.878,75 Euros dont le siège social est situé à LANGON (33210) Avenue André Calderon immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 447 722 257.

Aux termes des décisions en date du 1ER Mars 2023, les associés de la société COMAX France ont décidé de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance Madame Chloé CLAIR et Monsieur Fadhel LAKHOUA.

Pour avis.

L23EJ22625

COMPAGNIE DES BATIMENTS D'AQUITAINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
porté à 5 000 euros
Siège social : 7 chemin du Rivet,
33450 ST LOUBES
893 068 551 RCS BORDEAUX

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL / MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 9 mai 2023 a décidé d'augmenter le capital social de 4 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital et d'étendre l'objet social à l'activité de couvreur, zingueur et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à mille euros (1 000 euros)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à cinq mille euros (5 000 euros)
Pour avis
La Gérance

L23EJ22643

POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55
abonnement@echos-judiciaires.com

BIO-GALIEN

Société par actions simplifiée
au capital de 201 726 euros
Siège social : 38, rue de Cursol
33081 BORDEAUX
RCS Bordeaux 509 149 456

Par décision unanime en date du 26 avril 2023, les associés de la SAS «BIO -GALIEN» ont nommé en qualité de Président de la Société :

La SEML ROUTE DES LASERS, société anonyme d'économie mixte locale, au capital de 28 296 200 euros dont le siège social est Parc Scientifique et Technologique LASERIS 1, Avenue du Médoc, Bâtiment HEGOA - 33114 LE BARP, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n°477 578 058, représentée par Monsieur Vincent LAROQUE, son Directeur général, domicilié 15, rue François Marceau, 33200 Bordeaux.

La SEML ROUTE DES LASERS remplace à ces fonctions la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS représentée par Monsieur Patrick MARTINEZ.

Cette décision prend effet le 26 avril 2023.

Pour avis et mention

La SEML Route des Lasers, Présidente

L23EJ22654

BORDEAUX TRADITION

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 €
Siège social : 172 cours du Médoc
33300 BORDEAUX
320 734 981 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 15 mai 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du Rue Edouard Faure, Centre Commercial de Gros, 33300 BORDEAUX au 172 cours du Médoc 33000 BORDEAUX à compter dudit jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

L23EJ22659

C.G.I. FORMATION
Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
au capital de 30.000 euros
Siège social : 53 Allée Mégevie - 33170 GRADIGNAN
501 893 671 RCS BORDEAUX

Par décisions de l'associée unique du 15/05/2023, la société a été transformée en société par actions simplifiée à compter du 15/05/2023. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme : Ancienne mention : société à responsabilité limitée unipersonnelle. Nouvelle mention : société par actions simplifiée unipersonnelle.
Capital social : 30.000 €.
Administration : Ancienne mention : Gérant : Christophe GANON demeurant 10 Allée de Coppinger 33610 CESTAS.
Nouvelle mention : Président : SARL Conseil Gestion Investissement sise 10 Allée de Coppinger 33610 CESTAS, RCS Bordeaux 451 317 051.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. RCS BORDEAUX. Pour avis,

L23EJ22671

FUEL COST CONTROL
Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 53 Allée Mégevie - 33170 GRADIGNAN
815 342 571 RCS BORDEAUX

Par décisions de l'associée unique du 15/05/2023, la société a été transformée en société par actions simplifiée à compter du 15/05/2023. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :
Forme : Ancienne mention : société à responsabilité limitée unipersonnelle. Nouvelle mention : société par actions simplifiée unipersonnelle.
Capital social : 10.000 €.
Administration : Ancienne mention : Gérant : Christophe GANON demeurant 10 Allée de Coppinger 33610 CESTAS.
Nouvelle mention : Président : SARL Conseil Gestion Investissement sise 10 Allée de Coppinger 33610 CESTAS, RCS Bordeaux 451 317 051.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. RCS BORDEAUX. Pour avis,

L23EJ22708

SELARL HORAE Société d'Avocats
45, rue des Ayres
33000 BORDEAUX

UNIVERS U

SAS AU CAPITAL DE 173 625€
3 Lot Les Hauts du Baganais II
33680 LACANAU
RCS de BORDEAUX B 508 984 127

AVIS DE FIN DE MANDAT CAC

Aux termes d'une AGOA du 21 avril 2023, il résulte que les mandats de Monsieur Serge ZAMORA, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société ASSOCIES AUDIT CONSEIL AQUITAINE, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis

L23EJ22712

ENTREPRISE BATTAGLIA

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
au capital de 3 811,22 €
Siège social : 6 Rue de la Bori,
33420 CABARA
335 352 365 RCS LIBOURNE

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 24.032023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 3 811,22 €.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Eric BATTAGLIA.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président : Monsieur Eric BATTAGLIA demeurant 6 Rue de La Borie, 33420 CABARA.

Pour avis

La Gérance

L23EJ22735

SARL SEURIN JEAN-CLAUDE ET SEBASTIEN

Société à responsabilité limitée au capital de 146 154 euros
Siège social : 1 420 Chemin de Mailhos
33240 ST ANDRE DE CUBZAC
522 870 278 RCS LIBOURNE

Aux termes des décisions collectives des associés datées du 23 mars 2023 et des décisions du gérant datées du 5 mai 2023 il résulte que :

• le capital social de la société a été réduit par voie de diminution du nombre d'actions existantes.

- Ancienne mention :

ARTICLE 6 - APPORTS (modifié l'A.G.M. du 31 mars 2014)

Lors de la constitution de la Société, les associés d'origine ont effectué uniquement des apports en nature et ont apporté à la Société les éléments d'actif et de passif de leur entreprise individuelle y compris le fonds artisanal de travaux de couverture, de charpente et de zinguerie, situé au 1 420, Chemin de Mailhos 33240 ST ANDRE DE CUBZAC dépendant de l'indivision existant entre Monsieur Jean-Claude SEURIN et Monsieur Jean-Pierre SEURIN, pour un montant de 130 000 euros.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2014, le capital social a été augmenté d'une somme de 70 000 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte «autres réserves», pour ainsi être porté à 200 000 euros. Cette opération a été effectuée par création de 70 000 parts sociales nouvelles.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL (modifié l'A.G.M. du 31 mars 2014)

Le capital social est fixé à deux cent mille euros (200 000 euros €).

Il est divisé en 200 000 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement libérées.

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES (modifié suite à la Donation de parts sociales en date du 23 décembre 2010, l'A.G.M. du 31 mars 2014)

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- à Monsieur Jean-Claude SEURIN, cent mille parts sociales (100 000) parts sociales,

numérotées de 1 à 65 000 et de 130 001 à 165 000

ci 100 000 parts

- à Monsieur Sébastien SEURIN, cent mille parts sociales,

numérotées de 65 001 à 130 000 et de 165 001 à 200 000,

ci 100 000 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : deux cent mille (200 000) parts sociales.

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont libérées intégralement.

- Nouvelle mention :

ARTICLE 6 - APPORTS (modifié l'A.G.M. du 31 mars 2014 ; modifié par l'A.G.E. du 23 mars 2023 et décision du Gérant du 5 mai 2023)

Lors de la constitution de la Société, les associés d'origine ont effectué uniquement des apports en nature et ont apporté à la Société les éléments d'actif et de passif de leur entreprise individuelle y compris le fonds artisanal de travaux de couverture, de charpente et de zinguerie, situé au 1 420, Chemin de Mailhos 33240 ST ANDRE DE CUBZAC dépendant de l'indivision existant entre Monsieur Jean-Claude SEURIN et Monsieur Jean-Pierre SEURIN, pour un montant de 130 000 euros.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2014, le capital social a été augmenté d'une somme de 70 000 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte «autres réserves», pour ainsi être porté à 200 000 euros. Cette opération a été effectuée par création de 70 000 parts sociales nouvelles.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 53 846 euros pour ainsi être porté à 146 154 euros. Cette opération a été effectuée par rachat de 53 846 parts sociales.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL (modifié l'A.G.M. du 31 mars 2014 ; modifié par l'A.G.E. du 23 mars 2023 et décision du Gérant du 5 mai 2023)

Le capital social est fixé à cent quarante six mille cent cinquante quatre euros (146 154 euros €).

Il est divisé en 146 154 parts sociales de 1 euro chacune, entièrement libérées.

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES (modifié suite à la Donation de parts sociales en date du 23 décembre 2010, l'A.G.M. du 31 mars 2014 et par l'A.G.E. du 23 mars 2023 et décision du Gérant du 5 mai 2023)

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- à Monsieur Jean-Claude SEURIN,

quarante six mille cent cinquante quatre (46 154) parts sociales,

numérotées de 1 à 46 154 ci 46 154 parts

- à Monsieur Sébastien SEURIN, cent mille parts sociales,

numérotées de 65 001 à 130 000 et de 165 001 à 200 000,

ci 100 000 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : cent quarante six mille cent cinquante quatre parts sociales.

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont libérées intégralement.

Mention sera faite au RCS de Libourne

Pour avis,

Le Gérant

L23EJ22742

36-38 rue de Belfort
33077 Bordeaux Cedex
Tél. : 05.56.99.52.50
cabinetlexia@cabinetlexia.com

COQSTOM

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 4 Les Graves
33390 BERSON
902 032 515 RCS LIBOURNE

Suivant décisions unanimes des associés de la société COQSTOM en date du 16 mai 2023, il a été décidé de nommer Monsieur Aurélien REY demeurant 56 Route de la Saye - 33380 MIOS, en qualité de Directeur Général, à compter de cette même date pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS de LIBOURNE

Pour avis

Le Président

L23EJ22746

Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

Nicolas PEYRE, Marie-Céline CROQUET, Romain ILLHE et Agnès NUGERE, Notaires
SELARL de notaires
au capital de 396 672,34 €
Siège social : 94 rue Edmond Faulat
33440 AMBARES ET LAGRAVE
331 386 565 RCS BORDEAUX

Par AGEX du 22/03/2023 et du PV de la gérance en date du 12/05/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 102 445,74 €, pour être ramené de 396 672,34 € à 294 226,60 € par rachat et annulation de 672 parts sociales appartenant à certains associés. La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à 396 672,34 €

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 294 226,60 €

L23EJ22775

Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

VP PATRIMOINE
SARL au capital de 500 000 €
porté à 1 000 000 €
Siège social : 44 rue du Haillan
33000 BORDEAUX
751 208 513 RCS BORDEAUX

Par décision du 04/04/2023, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 500 000 € euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 500 000 €

Nouvelle mention : Capital social : 1 000 000 €

L23EJ22779

LDA
Société d'Avocat
57 cours Pasteur
33000 Bordeaux

Par décisions du 01.03.2023, le Président de la Société **H&A LOCATION SAS** - SAS - Capital : 1.000.000€ - Siège social : BORDEAUX (33000) 38 Rue Ferrère - DUREE : 99 ans - R.C.S. Bordeaux 453 712 184, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par les AGM du 15.12.2017 et 18.12.2019 a décidé :

- d'augmenter le capital social de 98.578,41 € par exercice de 3.316 BSPCE Managers et 331 BSA Managers, pour être porté de 1.000.000 € à 1.098.578,41 € par création de 3.647 actions ordinaires,

- de modifier en conséquence l'article 6.

L23EJ22785

LDA
Société d'Avocat
57 cours Pasteur
33000 Bordeaux

Par acte unanime du 01.03.2023, les associés de la société **Anthocyane** - SAS - Capital : 1.000€ - Siège social : BORDEAUX (33000) - 38 Rue Ferrère - DUREE : 99 ans - R.C.S. BORDEAUX 948 022 009, ont décidé :

- d'augmenter le capital social, en rémunération des apports des titres de la Société H&A LOCATION SAS effectués par M. Florent ARROUY et M. Richard HARDILLIER le 01.03.2023, d'une somme de 9.514.624€ pour le porter de 1.000€ à 9.515.624€ par création de 9.514.624 actions de 1€ de nominal chacune ;

- d'augmenter le capital social, par apport en numéraire, d'une somme de 7.394.735€ pour le porter de 9.515.624€ à 16.910.359€ par voie de création de 7.394.735 actions de 1€ de nominal chacune;

Le capital social est désormais fixé à 16.910.359€, divisé en 16.909.359 actions de 1€ chacune.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

- de nommer en qualité de commissaires aux comptes le cabinet Touton et Associés et la Société ACA NEXIA pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes clos en 2029 ;

- de modifier la date de clôture du 1er exercice social pour la fixer au 30.06.2023 et la date de clôture des exercices suivants au 30 juin de chaque année.

L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

L23EJ22787

BERTRAND ESPACE VERT

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 172 avenue Marcel Dassault,
Lieudit Bellevue 33700 MERIGNAC
379 948 037 RCS BORDEAUX

Par décision du 17/05/2023, l'associé unique a nommé en qualité de gérant, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Benjamin LA COMBE demeurant 15 rue Edouard Charton 78000 VERSAILLES, en remplacement de Sylvie BERTRAND démissionnaire.

L23EJ22792

PEPINIERES BERTRAND

SCEA au capital de 8 000 €
Siège social : 168 avenue Marcel Dassault
33700 MERIGNAC
438 649 204 RCS BORDEAUX

Par AG du 17/05/2023, les associés ont nommé en qualité de gérant, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Benjamin LA COMBE demeurant 15 rue Edouard Charton 78000 VERSAILLES, en remplacement de Jean-Michel BERTRAND démissionnaire.

L23EJ22793

Société d'Expertise Comptable
Andernos - Cenon - Langon - Mérignac - Porteis
www.a3caudit.com

SAS CARLIER LAGARDE
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 23 Boulevard des Mimosas,
33950 LEGE CAP FERRET
894 981 786 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 11 mai 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SAS CARLIER LAGARDE a décidé de transférer le siège social du 23 Boulevard des Mimosas, 33950 LEGE CAP FERRET au 60 Avenue de Camps 33470 LE TEICH à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts

L23EJ22825

DUVIVIER & ASSOCIÉS
Avocats et Notaires associés
Tours – Paris – Blois
www.duvivieretassocies.fr

SAS ZOO DE BORDEAUX-PESSAC Société par Actions Simplifiée Au capital de 37 000 € Chemin du Transvaal 33600 PESSAC 453 466 559 RCS BORDEAUX. Suivant décision en date du 31.03.2023, l'associé unique a pris acte de l'expiration du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Laurent GODRET, et après avoir constaté que Commissaire aux Comptes titulaire est une société pluripersonnelle, a décidé de ne pas le renouveler.

L23EJ22826

CONSEILS & ASSOCIÉS

MEDEVICE ACCELERATOR

Société par actions simplifiée
au capital de 50.000 Euros
Siège social : 40 rue Capdeville
33000 Bordeaux
(en cours de transfert)
534 367 099 RCS BORDEAUX

Par décisions en date du 22.05.2023 la Présidente de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 40, Rue Capdeville - 33000 Bordeaux à 1010 avenue de l'Europe - 33260 La Teste de Buch, et ce à compter du 1.06.2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Présidente

L23EJ22898

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Par délibération en date du 20/03/23, l'AGE de la société **SARL DU QUARTIER**, SARL au capital de 56.400 € dont le siège social est sis 10 rue Edmond Rostand 33110 LE BOUSCAT, RCS Bordeaux n°478 434 806, a décidé de réduire le capital social d'une somme de 36.220 € par voie de rachat et annulation de 3622 parts sociales. Le capital social est désormais fixé à 20.180 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bordeaux,

L23EJ22899

Société d'Expertise Comptable
Andernos - Cenon – Langon – Mérignac – Portets.
www.a3caudit.com

DEDE CONSTRUCTION
SAS au capital de 1 500 € porté à 25 000 €
e social : 21, rue de Loustauneuf 33450 IZON
885 406 785 RCS LIBOURNE

Par décision du 15 mai 2023, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 23 500 euros par incorporation de réserves, pour le porter à 25 000 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

L23EJ22922

Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

LES MERVEILLES DU BASSIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue du Professeur Lande
33380 BIGANOS
882 009 129 RCS BORDEAUX

Suivant décision du 21/04/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis. La Gérance

L23EJ22947

Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

IMMO GOURG
Société par actions simplifiée
Au capital de 852 000 euros
Siège social : 34, route d'Argilas
33770 SALLES
828 114 090 RCS BORDEAUX

Suivant décisions de l'associée unique du 31/03/2023, il a été pris acte de de l'expiration des mandats de la Société SAS A 3 C EXPERTISE COMPTABLE AUDIT ET CONSEIL sise « 17, rue Aristide Briand 33150 Cenon «, commissaire aux comptes titulaire et de M. Didier CORBIERE, sis « 17, rue Aristide Briand 33150 Cenon «, commissaire aux comptes suppléant ; et a été décidé de ne pas les renouveler dans leurs fonctions, leurs mandats prenant fin avec effet à compter de ce jour. POUR AVIS. Le Président

L23EJ22954

Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

MYOSOTIS
SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 83 boulevard Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
892 311 200 RCS BORDEAUX

Par décision du 10/05/2023, l'associée unique a décidé de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale «MYOSOTIS» par «TOURING» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ; d'étendre l'objet social aux activités de « acquisition de terrains et biens immobiliers situés à CHAMONIX MONT-BLANC (74400), 91, 95 et 97 rue Joseph VALLOT « et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

L23EJ22960

GROUPE BSF

LA COMPAGNIE DES GRANDS TERROIRS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : 29 Route Jean de Ramon
33650 MARTILLAC
892 784 554 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du C.Com, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis

La Gérance

L23EJ22964

VINEXPOSIUM SAS au capital de 2.922 € Siège social : 10 rue Condillac 33000 Bordeaux 822 686 192 RCS BORDEAUX Suivant décisions du Conseil d'Administration en date du 20 septembre 2022, il a été pris acte de la démission de Mr Alexandre LAVOISIER de ses fonctions d'administrateur. Mention au RCS de Bordeaux.

L23EJ22968

KINELIB

Société civile de moyens
au capital de 500 €
Siège social : 178 quater route de Saint Emilion - 33500 LIBOURNE
398 699 637 RCS LIBOURNE

L'AGE réunie le 31 mars 2023 a :

- autorisé le retrait de deux associés et constaté la réduction du capital social de 1 000 € à 500 € par rachat et annulation de 50 parts sociales

- pris acte de la démission de Mme Stéphanie SOETE et M. Jean-Pierre JOLY de leurs fonctions de gérants.

Ancienne mention : Le capital est fixé à 1 000 €. Il est divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune. Nouvelle mention : Le capital est fixé à 500 €. Il est divisé en 50 parts sociales de 10 € chacune. Modification sera faite au Greffe du TC de LIBOURNE.

Pour avis

La Gérance

L23EJ22988

LA CREPE DES QUAIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 Quai Général d'Amade
33500 LIBOURNE
952 248 599 RCS LIBOURNE

Aux termes d'une délibération en date du 22/05/2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Elodie VEAUD de ses fonctions de gérant à compter dudit jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis

La Gérance

L23EJ22994

G-HOME RENOVATION

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 2 rue Edmond Faulat, lot 13
33440 AMBARES ET LAGRAVE
895 129 153 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 1er/05/2023 : l'associée unique a décidé de transférer le siège social, d'AMBARES ET LAGRAVE (Gironde), 2 rue Edmond Faulat, lot 13 à AMBARES ET LAGRAVE (Gironde), 1 ter rue de Pelet, à compter du 1er/05/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX. Pour avis, la présidente.

L23EJ23027

BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siège : 10 Quai de Queyries
33072 Bordeaux Cedex
Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux

L'Assemblée Générale Mixte de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, en sa séance du 11 mai 2023, a nommé Madame Maryse MEYNARD épouse DELIBIE, née le 9 mars 1962 à SAINT-AVIT et domiciliée 61 rue Emile Zola 24700 MONTPON-MENESTEROL, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une durée de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux.

Le Président du Conseil d'Administration.

L23EJ23035

HEM

SAS au capital social de 1000 Euros
Siège social : 3 Bis avenue Louis Garros, 33120 Arcachon
904.972.569 BORDEAUX

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Le 03/05/2023, l'assemblée des associés a décidé de modifier l'activité et l'objet social a «La prise de participation dans toutes sociétés, quel que soit leur forme et leur objet ; La gestion éventuelle de ces participations» et a décidé de supprimer le nom commercial. Le reste sans changement.

Pour avis.

L23EJ23047

AEROPORT DE BORDEAUX MERIGNAC

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 148 000 euros
Cidex 40 - 33700 Mérignac
487 607 202 RCS Bordeaux

En date du 29 mars 2023, le Conseil de surveillance a approuvé les nominations de Madame Lucette LASSERRE et Monsieur Kian GAVTACHE, en tant que membres du conseil de surveillance

Mention sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis.

L23EJ23052

SCEA VIGNOBLES TOURENNE
SCEA au capital de 21952,66€
LD GROS CAILLOU 33330 SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS FRANCE
340 331 297 RCS RCS Libourne

Par PV d'AGE du 01/02/2016 a décidé de fixer la durée de la société à 99 années.

L23EJ23056

NOTMOS
Maître François VIEN-GRACIET
1 avenue du Maréchal Foch
33500 LIBOURNE

S.C.I. LE COLIBRI
Société civile immobilière au capital de 61 000 EUROS
Siège social : 37 rue Jules Ferry 33500 LIBOURNE
444 239 354 RCS LIBOURNE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

P.ar AGE du 22/05/2023, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 24 HAMEAU D'EPSOM 33270 BOULIAC, à effet du 22/05/2023. Gérants : Philippe ARRIUDARRE et Madame Catherine ARRIUDARRE 24 HAMEAU D'EPSOM 33270 BOULIAC La société sera désormais immatriculée au RCS de BORDEAUX.
Modification au RCS de LIBOURNE

L23EJ23087

NOTMOS
Maître François VIEN-GRACIET
1 avenue du Maréchal Foch
33500 LIBOURNE

S.C.I. YAV
Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 lieudit Les Chapelles
33570 LES ARTIGUES DE LUSSAC
481353522 RCS LIBOURNE

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par AGE du 22/05/2023, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 24 HAMEAU D'EPSOM 33270 BOULIAC, à effet du 22/05/2023. Gérants : Philippe ARRIUDARRE et Catherine ARRIUDARRE 24 HAMEAU D'EPSOM 33270 BOULIAC La société sera désormais immatriculée au RCS de BORDEAUX.
Modification au RCS de LIBOURNE

L23EJ23088

MILES

Société par Actions Simplifiées
capital de 7 500 euros
9 rue Ausone
33 000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 795.212.711
AVIS DE CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 04 mai 2023 a décidé de transférer le siège social au 13 rue de Belgique 33800 Bordeaux à compter du 04 mai 2023.

L'article 3 des statuts sera modifié en conséquence.

Les modifications seront faites au Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux avec mention au RCS.

Pour avis.

Le Président

L23EJ23102

YAIGRE
NOTAIRES ASSOCIÉS
Office notarial de FARGUES ST HILAIRE
Maître Franck DAVID
Notaire

CARL LA GONTRIE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 €
13 chemin de Fosse Ferrière
33880 SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX
RCS BORDEAUX 811 146 414 00016

EXTENSION OBJET SOCIAL

Par décision collective prise en assemblée générale extraordinaire du 23 Janvier 2023, les associés ont décidé l'extension de l'objet social aux opérations de prestations de services pour l'événementiel et toutes activités s'y rapportant à compter du 1er Janvier 2023

L'Objet social devient :

l'exploitation de gites, services touristiques, séminaire, réception de groupes, oenotourisme, photographie ;

La vente de prestations de services pour l'événementiel et toutes activités s'y rapportant ;

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

Pour réaliser cet objet, la société pourra notamment prendre à bail, avec ou sans promesse de vente, tous établissements et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;

L'article 2 Objet des statuts a été modifié en conséquence.

Ces modifications seront portées au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

Le notaire.

L23EJ23108

JURICITÉ
Société d'Avocats
20 rue de la Gazelle - 43000 LE PUY-EN-VELAY
7 place Hôtel de Ville - 42000 SAINT-ETIENNE
www.juricite.fr

LYO
Société civile au capital de 5 171 000 €
Siège social : 20 Rue de la Gazelle 43000 LE PUY-EN-VELAY
Transféré au 3 Chemin des Caperanies 33360 QUINSAC
950 930 362 RCS LE PUY-EN-VELAY
AVIS DE PUBLICITÉ
Aux termes d'une délibération en date du 27 avril, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 20 rue de la Gazelle 43000 LE PUY EN VELAY au 3 Chemin des Caperanies 33360 QUINSAC à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LE PUY EN VELAY sous le numéro 950 930 362 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.
La Société constituée pour 99 ans à compter du 27 mars 2023, a pour objet la propriété, l'acquisition et la gestion sous toute forme, de valeurs mobilières, de toutes participations et de tous autres instruments financiers, cotés en bourse ou non cotés, français ou étrangers, y compris la prise de participation dans toute société civile ou commerciale ; l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, la cession, directement ou par mandat, la mise en valeur, ainsi que la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux au profit des associés et/ou gérants, le cas échéant, de tout immeuble ou terrain ainsi que, plus largement, de tous biens ou droits immobiliers ainsi que leur accessoire, annexe ou complément, et un capital de 5 171 000 €, à concurrence de 4.000 € au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 5.167.000 € au moyen de l'apport de 192.586 Actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,19 € chacune, évaluées globalement à 5.167.000 €, de la société 'MAG - Microbiota Anima Group', SAS au capital de 713.901,82 €, dont le siège social est fixé 2 Avenue Beausite, 63400 CHAMALIERES, immatriculée sous le numéro 409 514 353 RCS CLERMONT-FERRAND.
Pour avis
La Gérance

L23EJ23124

«SCI MARLA»

SC AU CAPITAL DE 179 899,84 EUROS
SIEGE SOCIAL : 5 SQUARE DE L'ENTRE DEUX MERS 33170 GRADIGNAN
404 957 391 R.C.S. BORDEAUX

Aux termes du PV de l'AGE du 10/03/2023, le siège social a été transféré au 4, Rue Leon Bourgeois - 33400 TALENCE à compter du 10/03/2023, Laurence LE LANN, 4, rue Léon Bourgeois - 33400 TALENCE a été nommée Gérante, en remplacement de Daniel LE LANN décédé, à compter du 10/03/2023. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS BORDEAUX.

L23EJ23154

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

AUDACE
CABINET D'AVOCATS
16 cours Portal
33000 BORDEAUX

Par AGEX du 01.01.2023, les associés de la Société **CREMIERE LES MESANGES** - SCI - capital : 990.000 € - siège: ARCACHON (33120) 26 allée des Mésanges - RCS Bordeaux 531 767 085 ont décidé :

- de transformer la Société en SARL à compter du 01.01.2023,

- de transférer le siège social à BORDEAUX (33800) 5 rue Veyssière à compter du même jour.

Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés sauf entre associés.

L23EJ23156

SOCIETE IMMOBILIERE DU COURS DU CHAPEAU ROUGE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL
DE 159 600 EUROS
Siège social : 42, Cours du Chapeau
Rouge 33000 BORDEAUX
344 345 947 RCS BORDEAUX

DEMISSION DE L'ADMINISTRATEUR PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Dans sa séance du 23 mai 2023, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Fabien DAM de son poste d'administrateur et par la même de Président Directeur Général de la SA SOCIETE IMMOBILIERE DU COURS DU CHAPEAU ROUGE.

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Dans sa séance du 23 mai 2023, le Conseil d'Administration a décidé de coopter Monsieur Michel CAILLEAU comme administrateur pour la durée restante du mandat de Monsieur Fabien DAM, venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Dans sa séance du 23 mai 2023, le Conseil d'Administration a décidé de nommer Monsieur Michel CAILLEAU comme Président Directeur Général de la SA SOCIETE IMMOBILIERE DU COURS DU CHAPEAU ROUGE pour la durée restante de son mandat d'administrateur, venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

L23EJ23157

Exco
Fertiliseurs d'Entreprises

174 Avenue du Truc
33697 MERIGNAC
Tél : 05 56 12 41 41

ZEFI

Société par actions simplifiée
au capital de 85 000 euros
Siège social : 90, avenue de Canéjan -
33600 PESSAC
827 484 494 RCS BORDEAUX

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 31/03/2023, il résulte que les mandats de Madame Caroline BARON, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Stéphane MANDIN, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis, le Président

L23EJ23160

GROUPE BSF

GFA DES POMMIERS

Groupement Foncier Agricole
en cours de transformation en société par
actions simplifiée au capital de 80 000 €
Siège social :
33330 SAINT LAURENT DES COMBES
380 220 236 RCS LIBOURNE

Suivant délibération en date du 20 janvier 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'objet de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Capital :

Ancienne mention : 80 000 €, divisé en 100 parts sociales de 800 € chacune.

Nouvelle mention : 80 000 €, divisé en 100 actions de 800 € chacune.

Dénomination :

Ancienne mention : GFA DES POMMIERS

Nouvelle mention : **SAS DES POMMIERS**

Dirigeants :

Ancienne mention : Gérante

Madame Odette POMMIER 22 Allée Gabriele d'Annuzio 33120 ARCACHON

Nouvelles mentions :

Président :

Madame Odette POMMIER, demeurant à 22 Allée Gabriele d'Annuzio 33120 ARCACHON.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE.

Pour avis

La Gérance

L23EJ23200

Cabinet Médocain
L'expertise comptable

Dénomination :

AC POSE 33.

Forme : SAS.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 38 Route B ROUTE DE CASTELNAU, 33480 LISTRAC-MEDOC.
894800580 RCS de Bordeaux.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2022, les actionnaires ont décidé, à compter du 31 décembre 2022, de transférer le siège social à 3 ROUTE DE MARTINENS, 33480 Listrac Medoc.

Mention sera portée au RCS de Bordeaux.

L23EJ23227

DISSOLUTIONS

FIDAL
AVOCATS

19 Avenue du Président JF Kennedy
BP 50330
33695 MERIGNAC CEDEX

Le liquidateur de la société **MONTA**, Société civile en liquidation au capital de 801.032 euros, 11 rue des Ormes 33930 Vendays-Montalivet, 900 655 960 RCS Bordeaux, donne avis de ce que le 16/05/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel à compter du 16/05/2023, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Dominique JOLET demeurant 11 rue des Ormes, 33930 Vendays-Montalivet, jusqu'alors gérant, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, fixé le siège de la liquidation au siège social. Le dépôt des actes sera effectué au RCS de Bordeaux.

L23EJ15769

FIDUCIAL
SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

IPÉ Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 5 000 euros Siège social et siège de liquidation : 1 Chemin de la Matte, 33270 BOULIAC 800 820 862 RCS BORDEAUX Aux termes d'une décision en date du 11/05/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Etienne BUSSIERE, demeurant 6 Chemin de Maucoulet 33360 LATRESNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1 Chemin de la Matte, 33270 BOULIAC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

L23EJ21785

FIDUCIAL
SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

LES CHALETS DU GELAT Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 8 000 euros Siège social : 2 Le Gélat, 33730 NOAILLAN Siège de liquidation : Le Bourg, 64130 MENDITTE 802 844 266 RCS BORDEAUX L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/05/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Laurent MINVIELLE, demeurant Le Bourg, 64130 MENDITTE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Le Bourg, 64130 MENDITTE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

L23EJ22282

ACTIF & ASSOCIÉS
expertise comptable, audit et conseil

ARCHITECTURE PAUL VINCENT

SASU en liquidation au capital de 3 000 €
Siège social : 135 Avenue des Pyrénées
33140 VILLENAVE D'ORNON
Siège de liquidation : 135 Avenue des
Pyrénées 33140 VILLENAVE D'ORNON
812 910 206 RCS BORDEAUX

Le 16/05/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16/05/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Paul VINCENT demeurant 135 Avenue des Pyrénées 33140 VILLENAVE -D'ORNON, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 135 Avenue des Pyrénées 33140 VILLENAVE-D'ORNON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX

L23EJ22727

RECLUS

SAS au capital de 7 623,00 euros
Siège social : 538 Route de Toulouse
33130 BEGLES
388 504 540 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision 31/03/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Ph. RECLUS, demeurant 169 rue du 14 juillet, 33400 Talence, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 538 Route de Toulouse, 33130 BEGLES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

L23EJ22731

Cabinet DR Expertise
et Conseils
154 Avenue de Saint Médard
33320 EYSINES
05.56.12.03.42

SAS HFGC

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 35 rue de l'entente
33600 PESSAC
RCS de BORDEAUX n°908 088 628

L'assemblée générale extraordinaire du 24/04/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. CHASSAGNE Guillaume, demeurant 35 rue de l'entente , 33600 PESSAC et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
la présidence

L23EJ22854

SUSHI LOVER

EURL au capital de 5 000 €.
Siège social :
CTRE COMMERCIAL GRAND TOUR,
LOCAL K5, 33560 SAINTE-EULALIE.
820 153 393 RCS BORDEAUX

Par décision de l'associé unique du 14/05/2023, il a été décidé de la dissolution de la société, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Bencheng SONG demeurant 226 RUE DE SUZON, APPARTEMENT 201 - ENTRÉE G -, 33400 TALENCE, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents.

Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Modification au RCS de BORDEAUX
L23EJ22918

CF Compagnie Fiduciaire
Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

SCI LES JONQUILLES
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 7 000 euros
Siège social : 26 Avenue Gustave Eiffel - CS 70101
MERIGNAC 33701
Siège de liquidation : 357 bis avenue d'Eysines
33110 LE BOUSCAT
830 143 392 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGEX réunie le 20/03/23 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Thomas ROSIER, demeurant 357 bis avenue d'Eysines 33110 LE BOUSCAT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 357 bis avenue d'Eysines 33110 LE BOUSCAT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
L23EJ22949

FIDUCIAL SOFIRAL
Rue du Cardinal Richaud
33000 Bordeaux

KLMI Société civile immobilière en liquidation Au capital de 1 000 euros Siège social : 2 Lieudit Le Gelat, 33730 NOAILLAN Siège de liquidation : Le Bourg, 64130 MENDITTE 802 868 505 RCS BORDEAUX L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/05/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Laurent MINVIELLE, demeurant Le Bourg, 64130 MENDITTE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Le Bourg, 64130 MENDITTE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur

L23EJ22990

Exco
Fertiliseurs d'Entreprises
174 Avenue du Truc
33697 MERIGNAC
Tél : 05 56 12 41 41

TRANSPORTS LAFAYE

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 4 500 euros
Siège social : 10 Le Bourg
33420 CAMIAC ET ST DENIS
Siège de liquidation :
46, Lotissement Vimeney
33420 CAMIAC ET SAINT DENIS
814 108 361 RCS LIBOURNE

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 30/04/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/04/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Nicolas LAFAYE, demeurant 46, Lotissement Vimeney - 33420 CAMIAC ET ST DENIS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 46, Lotissement Vimeney - 33420 CAMIAC ET SAINT DENIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur
L23EJ23153

ALL WATT ELEC
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social et siège de liquidation : 19 avenue du bois
33510 ANDERNOS LES BAINS
484612403 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jean-François ROGER, demeurant 19 avenue du bois 33510 ANDERNOS LES BAINS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 19 avenue du bois 33510 ANDERNOS LES BAINS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis
Le Liquidateur
L23EJ23187

CLÔTURES

SOCIETE JURIDIQUE ET FISCALE
MOYAERT BARALE ET ASSOCIES
Société d'Avocats
27 Cours Evrard de Fayolle
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 01 99 77

T FOR 2

SARL en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 170 cours du Médoc,
33300 BORDEAUX
Siège de liquidation : 21 avenue de Strasbourg, 33200 BORDEAUX
890 019 300 RCS BORDEAUX

L'AGO du 05.05.2023, a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31.12.2022, déchargé Mme Galliane GARCIA-AUCLAIR de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31.12.2022.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, en annexe au RCS.

Pour avis
L23EJ22463

CF Compagnie Fiduciaire
Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

AFLOSTE
SCI en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Résidence Les Noisetiers - 255 Rue MANDRON
BORDEAUX 33000
Siège de liquidation : 26 ter Chemin Piron
33770 SALLES
528.619.034 RCS BORDEAUX

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'AGO réunie le 12/05/23 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Stéphane DEJEAN, demeurant 26 ter Chemin Piron 33770 SALLES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de BORDEAUX, en annexe au RCS.

L23EJ22631

COCERTO
Experts-comptables accompagnateurs des créateurs et repreneurs d'entreprises
www.cocerto.fr

LE VIN AU CARRE

SAS en liquidation
Au capital de 5 000 €
Siège social et de liquidation :
1, rue de Pastissey
33140 VILLENAVE D ORNON
881 612 014 RCS BORDEAUX

L'AGO du 16/05/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation déchargé Mr Miguel DA CUNHA REBELO de son mandat de liquidateur donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de BORDEAUX.

L23EJ22669

SCI OPALE I

Société civile au capital de 5 000 euros
11 Rue Nuyens, Villa Retiro, Apt 930 - 33100 Bordeaux
RCS BORDEAUX 439 176 140

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

Le 22.05.2023 - 18 h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mr Thierry ESPIÉ de son mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux.

L23EJ22982

SCI GAURIAC

SOCIETE CIVILE EN LIQUIDATION AU CAPITAL DE 1.000 €
SIEGE DE LA LIQUIDATION : 2, RUE DE LA REPUBLIQUE 33710 GAURIAC
812 946 739 R.C.S. LIBOURNE

L'Assemblée Générale réunie le 31 janvier 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Raphaël LAPORTE demeurant 15, rue du Pic du Midi 65500 CAMALES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LIBOURNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur
L23EJ23183

LOCATIONS GERANCES

SOGECA BORDEAUX
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
05.57.77.90.00

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 17 avril 2023, la société **SAS Taxis de Fontaine**, SASU au capital de 100.00 euros, ayant son siège social 6, Rue Philippe Distribats VILLENAVE D'ORNON (33140) immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 843 193 020, représentée par son président Monsieur Roch FONTAINE, né le 22 septembre 1976 à Saint pierre de la Réunion (974), a donné en location gérance à la société **TAXI BLF**, SASU au capital de 1 000 euros, ayant son siège social à 1, Allée du Pas de Lièvre à SAINT-AUBIN-DE-MEDOC (33160) représentée par Monsieur Bertrand DAVAULT, né le 5 avril 1974 à Nantes (44), détenteur de la carte professionnelle n° 130435, délivrée par le préfet de la Gironde, **son fonds de commerce de taxi n° 09 sis et exploité sur la commune de** Pessac pour une durée de 12 mois à compter du 5 mai 2023, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

L23EJ23221

ECHOS JUDICIAIRES - GIRONDINS
POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE
TÉL. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

CONVOCATIONS

HYDROGENE DE FRANCE

Société anonyme
au capital de 2.866.290,80 euros
Siège social :
20 rue Jean Jaurès - 33310 Lormont
789 595 956 RCS Bordeaux

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2023

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société HYDROGENE DE FRANCE (la « Société ») sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire le 15 juin 2023 à 9 heures, 2 place Ravezies, 33300 Bordeaux.

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux Administrateurs ;

2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

3. Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts ;

4. Affectation du résultat de l'exercice ;

5. Approbation du rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;

6. Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce et relatives à la rémunération totale et aux avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 aux mandataires sociaux ;

7. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au Président Directeur Général de la Société, mentionnés à l'article L 22-10-9 du Code de commerce ;

8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 au Directeur Général Délégué de la Société, mentionnés à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce ;

9. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2023 ;

10. Fixation du montant de la rémunération annuelle globale allouée aux membres du Conseil d'administration ;

11. Décision à prendre sur la nomination de Madame Marie-Laure Mazaud en qualité de nouvel administrateur de la Société ;

12. Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général de la Société au titre de l'exercice 2023 ;

13. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué de la Société au titre de l'exercice 2023 ;

14. Constatation de l'expiration du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et décision à prendre sur le renouvellement de son mandat ;

15. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce ;

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

16. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions ;

17. Pouvoirs pour les formalités.

INFORMATIONS

1 - Participation à l'Assemblée

Qualité d'actionnaire

Les actionnaires peuvent prendre part à cette Assemblée Générale quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires. Chaque actionnaire est admis sur justification d'identité.

Les actionnaires pourront participer à l'Assemblée Générale :

- soit en y participant physiquement ;

- soit en votant par correspondance ;

- soit en se faisant représenter en donnant pouvoir au Président ;

- soit en se faisant représenter en donnant pouvoir à toute autre personne de son choix (articles L.225-106 I et L.22-10 -39 du Code de commerce).

Il est précisé que pour toute procuration donnée par un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution.

Un actionnaire qui aurait déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale.

Les représentants légaux d'actionnaires incapables et les représentants des personnes morales actionnaires peuvent être tenus de justifier leur qualité par production d'une expédition de la décision de justice ou d'un extrait certifié conforme de la décision de l'organe social les ayant nommés.

Conformément à l'article R.22-10-28 du Code de commerce, pourront participer à l'Assemblée Générale les actionnaires qui justifieront :

- s'il s'agit d'actions nominatives : d'une inscription en compte desdites actions dans les comptes-titres nominatifs de la Société le mardi 13 juin 2023 à zéro heure, heure de Paris ;

- s'il s'agit d'actions au porteur : d'une inscription en compte desdites actions (le cas échéant au nom de l'intermédiaire inscrit pour le compte de l'actionnaire concerné dans les conditions légales et réglementaires) dans les comptes-titres au porteur tenus par leur intermédiaire habilité le mardi 13 juin 2023 à zéro heure, heure de Paris. Les intermédiaires habilités délivreront une attestation de participation, en annexe au formulaire de vote par correspondance ou de procuration établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit ou de la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité au mardi 13 juin 2023 à zéro heure, heure de Paris, dans les conditions rappelées ci-dessus, pourront participer à cette Assemblée Générale.

L'actionnaire pourra à tout moment céder tout ou partie de ses actions :

- si la cession intervenait avant le mardi 13 juin 2023 à zéro heure, heure de Paris, le vote exprimé par correspondance ou le pouvoir, accompagné, le cas échéant, d'une attestation de participation, seraient invalidés ou modifiés en conséquence, selon le cas. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte devra notifier la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettre les informations nécessaires ;

- si la cession ou toute autre opération était réalisée après le mardi 13 juin 2023 à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, elle ne serait ni notifiée par l'intermédiaire habilité ni prise en considération par la Société.

Mode de participation à l'Assemblée

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour l'actionnaire nominatif : se présenter le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ou demander une carte d'admission à Uptevia, Service Assemblées Générales, 12 place des Etats-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge Cedex.

- pour l'actionnaire au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Une attestation doit être également délivrée par son intermédiaire financier à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir de voter par correspondance ou par procuration avec ou sans indication de mandataires.

Vote par correspondance ou par procuration par voie postale ou électronique

Tout actionnaire (nominatif ou porteur) souhaitant voter par correspondance ou par procuration peut solliciter un formulaire de vote par correspondance ou par procuration, par lettre adressée à Uptevia, Service Assemblées Générales, 12 place des Etats-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge Cedex, au plus tard six jours avant l'Assemblée Générale, ou par email à la Société à l'adresse suivante : assemblees@hdf-energy.com. Le formulaire de vote par correspondance ou procuration sera également disponible sur le site Internet de la Société https://www.hdf-energy.com/fr/investisseurs/assemblees -generales/.

Les actionnaires renverront leurs formulaires de vote par correspondance ou par procuration de telle façon à ce que la Société ou Uptevia puisse les recevoir au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le lundi 12 juin 2023, zéro heure, heure de Paris :

- si leurs titres sont inscrits en compte sous la forme nominative : renvoi du formulaire directement à Uptevia, Service Assemblées Générales, 12 place des Etats-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge Cedex, ou à la Société par email à l'adresse suivante : assemblees@hdf-energy.com ;

- si leurs titres sont inscrits en compte sous la forme au porteur : renvoi du formulaire à l'établissement teneur de compte qui en assure la gestion qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à Uptevia, Service Assemblées Générales, 12 place des Etats-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge Cedex ou à la Société par email à l'adresse suivante : assemblees@hdf-energy.com.

Il est précisé qu'aucun formulaire reçu après ce délai ne sera pris en compte.

Désignation/Révocation de mandats avec indication de mandataire

Les actionnaires pourront donner mandat ou révoquer un mandat avec indication de mandataire par voie postale ou électronique selon les modalités suivantes :

- si leurs titres sont inscrits en compte sous la forme nominative : l'actionnaire au nominatif devra compléter le Formulaire unique de vote, joint à la convocation qui lui sera adressé, en précisant qu'il souhaite se faire représenter ou voter par correspondance puis le renvoyer daté et signé à Uptevia à l'aide de l'enveloppe T jointe à la convocation ou envoyer un courriel à l'adresse email suivante : assemblees@hdf-energy.com. Ce courriel doit comporter en pièce jointe une copie numérisée du formulaire de vote par procuration précisant les nom, prénom, adresse et références bancaires complètes de l'actionnaire ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;

- si leurs titres sont inscrits en compte sous la forme porteur : l'actionnaire au porteur devra demander le Formulaire unique de vote auprès de son intermédiaire financier qui gère ses titres, à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale, le compléter en précisant les nom, prénom, adresse de l'actionnaire puis le renvoyer daté et signé à son intermédiaire financier qui le transmettra avec l'attestation de participation émise par ses soins à Uptevia, Service Assemblées Générales, 12 place des Etats-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge Cedex ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué, ou par email à l'adresse suivante : assemblees@hdf-energy.com;

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale ou dans les délais prévus par l'article R. 225-80 du Code de Commerce pourront être prises en compte.

La révocation d'un mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa désignation.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette Assemblée Générale, sont mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la Société HYDROGENE DE FRANCE, 20 rue Jean Jaurès, 33310 Lormont et sur son site Internet : https://www.hdf-energy.com/fr/investisseurs/assemblees-generales/.

Il n'est pas prévu de vote ou de modalités de participation par des moyens électroniques de télécommunication pour cette Assemblée et, en conséquence, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

2 - Dépôt des questions écrites

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la Société à compter de la convocation de l'Assemblée Générale conformément aux articles L.225-108 et R.225-84 du Code de commerce. Ces questions doivent être adressées au Président du Conseil d'administration au siège social de la Société HYDROGENE DE FRANCE à l'adresse suivante : 20 rue Jean Jaurès, 33310 Lormont, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse email suivante : assemblees@hdf-energy.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le vendredi 9 juin 2023. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

3 - Droit de communication

Les documents et informations prévus à l'article R.22-10-23 du Code de Commerce peuvent être consultés sur le site de la Société https://www.hdf-energy.com/fr/investisseurs/assemblees - generales/ ainsi qu'au siège social de la Société : HYDROGENE DE FRANCE, 20 rue Jean Jaurès, 33310 Lormont, à compter de la convocation à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Conseil d'administration

L23EJ21929

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS
POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE
TÉL. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

GROUPE PAROT

Société Anonyme au capital de 10 267 806,40 euros
Siège social : ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 BRUGES
349.214.825 R.C.S BORDEAUX

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

Avis de convocation

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société GROUPE PAROT sont avisés qu'une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire se tiendra le **15 juin 2023 à 9 heures** (accueil à partir de 8 heures 30), au ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 BRUGES, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE ORDINAIRE

- Rapport annuel établi par le Conseil d'Administration,

- Rapport spécial du Conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions,

- Rapport spécial du Conseil d'administration concernant l'attribution d'actions gratuites,

- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exerce clos le 31 décembre 2022,

- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux consolidés de l'exerce clos le 31 décembre 2022,

- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux dirigeants,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,

- Fixation de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration,

- Approbation des rémunérations perçues par le Président Directeur Général,

- Approbation de la prime exceptionnelle allouée au Président Directeur Général,

- Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général,

- Renouvellement du mandat de la société DB3C, Co-Commissaire aux comptes titulaire, arrivant à expiration,

- Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat des actions de la Société.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'offre au public et sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfice ou primes,

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par l'émission d'une ou plusieurs offres visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires donnant accès à des actions ordinaires à émettre,

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui serait décidée en vertu des délégations de compétence visées aux résolutions précédentes,

- Plafond global des délégations de compétence au Conseil d'administration d'émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre,

- Autorisation à conférer au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation des actions auto détenues après la mise en œuvre d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions,

- Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder, le cas échéant, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salariés et des mandataires sociaux,

- Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail, en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce,

- Proposition de suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à Monsieur Alexandre PAROT, Président du conseil d'administration et Directeur Général, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration.

Justification du droit de participer à l'assemblée

Les actionnaires peuvent prendre part à cette Assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toute clause statuaire contraire.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 13 juin 2023, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus, par l'Intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R.225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure.

Mode de participation à l'assemblée

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire ;

- donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L.22-10-30 du Code de commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à Uptevia une procuration signée à l'aide du formulaire unique de vote en indiquant les nom, prénom et adresse de son mandataire accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité de l'actionnaire et du mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

- voter par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R.22-10-24 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire unique de vote, à l'adresse électronique suivante service.juridique@groupe-parot.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Uptevia pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un courrier électronique revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire unique de vote, à l'adresse électronique suivante service.juridique@groupe-parot.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom ,et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une attestation, de participation (par courrier) à Uptevia - Assemblées Générales Centralisées - 12 place des Etats-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jour avant la date de ténue de l'assemblée générale pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande de notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et /ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 13 juin 2023 à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'Intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires uniques de vote leurs seront adressés sur demande des actionnaires, réceptionnée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, par Uptevia - Assemblées Générales Centralisées - 12 place des Etats-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge Cedex au plus tard six Jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire unique de vote, complété et signé, devra être retourné à Uptevia - Assemblées Générales Centralisées - 12 place des Etats-Unis, CS 40083, 92549 Montrouge Cedex au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Conformément à l'article R.22-10-28 du Code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'Assemblée, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation, sauf disposition contraire des statuts.

Questions écrites

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la Société à compter de la présente publication. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales en vigueur, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et être réceptionnées au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale. Ces demandes doivent être motivées et accompagnées d'une attestation d'inscription en compte indiquant la détention d'un nombre d'actions représentant un pourcentage du capital social calculé selon des dispositions de l'article R.225-71 du Code de commerce. Il est en outre rappelé que l'examen par l'assemblée générale des points à l'ordre du jour et des résolutions qui seront présentés est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Droit de communication des actionnaires

Conformément à la Loi, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette assemblée seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social de la Société ZAC de Fieuzal - Rue de Fieuzal - 33520 BRUGES. En outre, seront publiés sur le site internet de la Société www.groupe-parot.com, les documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires et ou le comité social et économique, auquel cas il en serait fait état au moyen d'une nouvelle insertion.

Le Conseil d'Administration

L23EJ22675

FONDS DE COMMERCE

ODYSSE AVOCATS
ZI de Courtine
915 Rue Ste Geneviève
84000 AVIGNON

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP du 24 avril 2023, enregistré le 02 mai 2023, au SIE de BORDEAUX, sous le numéro 3304P61 2023 A 03368,

La société **LE BASQUE DU BASSIN**, société à responsabilité limitée en liquidation, au capital de 1000 euros ayant son siège social 4 Boulevard de Curepipe - 33260 LA TESTE DE BUCH, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 851 344 085, a cédé à

La société **GATEL**, société à responsabilité limitée au capital de 5000 euros ayant son siège social 8B Rue Jules Favre - 33260 LA TESTE DE BUCH, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 949 903 991,

Son fonds de commerce de restauration rapide sur place ou à emporter, pizzeria, bar, tapas qu'elle exploitait 4 Boulevard de Curepipe - 33260 LA TESTE DE BUCH sous l'enseigne «LE BASQUE DU BASSIN».

Cette vente a été consentie au prix de 120 000 euros, avec entrée en jouissance au 24 avril 2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 (dix) jours de la dernière en date des publications légales, au siège du fonds vendu sis 4 Boulevard de Curepipe - 33260 LA TESTE DE BUCH.

L23EJ22498

ABONNEZ-VOUS !

Maître Marie-Laure GONTIER
10 rue François Abarratégui
33310 LORMONT

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte authentique reçu le 11/05/2023 par Me GONTIER Marie-Laure, notaire à LORMONT (33310) - 10 rue François Abarratégui, enregistré au SIE BORDEAUX, le 12/05/2023, dossier : 2023 00015572, bordereau : 3304P61 2023 N 02115, MATHIEU DODIER, SARL au capital de 1 000 euros, ayant son siège social Rue des Lucioles, 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX, immatriculé au RCS de BORDEAUX sous le n°834 373 714, a cédé à BOUTET, SAS au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 1 Avenue du Périgord, Le Poteau d'Yvrac, 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX, immatriculé au RCS de BORDEAUX, un fonds de commerce : Produits fabriqués de charcuterie, produits laitiers, alimentation , exploité sis rue des Lucioles, 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX, moyennant le prix de 150 000 euros.

La date d'entrée en jouissance est fixée au 11/05/2023.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège de l'étude de Me GONTIER Marie-Laure, notaire à ARTIGUES PRES BORDEAUX (33370) - 10 rue François Abarratégui, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis
Le notaire.

L23EJ22904

Notaire
SCP DUMAREAU & SAINT-SAËNS
Notaires associés
20, Cours du Maréchal Foch - 33000 BORDEAUX
Station Jardin public - tramway ligne C
E-mail : etude.dumareauetassocies@notaires.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Florie BRULATOUT-AUBRION, Notaire à BORDEAUX (Gironde), 20, Cours du Maréchal Foch, le 15 mai 2023, enregistré au SDE de BORDEAUX, le 17/05/2023, Dossier 2023 16206, référence 2023 N 02231 a été cédé un fonds de commerce par : **Madame Chrystel TONEIN**, née le 19/06/1971 à PALAISEAU (91120), demeurant à MARTILLAC (33650) 52 route de Lartigue,

A : La Société dénommée **LE SALON M,** dont le siège est à BORDEAUX (33000) 366 rue de Bègles, identifiée au SIREN sous le numéro 951025774 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX.

Désignation du fonds : **fonds de commerce de coiffure et vente de produits sis à BORDEAUX (33000), 366 Rue de Bègles et à l'angle de la Rue Gravelotte, connu sous le nom commercial CHRIS COIFFURE**, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n° 414 716 779.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE-NEUF MILLE EUROS (39 000.00 EUR). Le Cessionnaire est propriétaire du fonds cédé à compter du 15/05/2023 par la prise de possession réelle et effective.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la en date des publicités légales, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour

avis, le notaire.

L23EJ22935

Suivant acte sous seing privé, signé électroniquement le 15 mai 2023, enregistré au service départemental de l'enregistrement de Bordeaux le 15 mai 2023 dossier 2023 00016320 référence 3304P61 2023A 03916, **madame Isabelle BERNALEAU** demeurant 1, chemin de Marge - 33133 GALGON, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 449 836 055, a cédé à la société **F.V. FLEURS**, société à responsabilité limitée, au capital de 5.000 euros dont le siège est sis 2bis, Farideuil - 33240 LA LANDE DE FRONSAC, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Libourne sous le numéro 951 409 747, représentée par son gérant monsieur Florian VANDESTOKE, un fonds de commerce de détail de fleurs connu sous l'enseigne «ISABEL'FLEURS» exploité 6, Farideuil - 33240 LA LANDE -DE-FRONSAC, moyennant le prix de 205.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 167.350 € et aux éléments corporels pour 37.650 €. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature, le 15 mai 2023. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales et toutes correspondances par maître Laurence MARTIGNE, notaire, demeurant 12, route de Guîtres - 33133 GALGON, où domicile a été élu à cet effet.

L23EJ23103

SAS NOTAIRES RIVE DROITE
Notaires Associés
41 avenue Thiers
33100 BORDEAUX

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sébastien AYET, Notaire à BORDEAUX (Gironde), le 11 mai 2023.

La société dénommée **GRAND CHELEM**, Société à responsabilité limitée, dont le siège social est à PESSAC (33600), 21 avenue Jean Jaurès, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 451 032 197, représentée par Monsieur Cédrick LEMAY.

A cédé à :

La société dénommée **IMMOBILIER DU GRAND SUD-OUEST**, société par actions simplifiée, au capital de 40.000,00 €, dont le siège social est à GRADIGNAN (33170), 7 allée du Midi, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX sous le numéro 949 990 022, représentée par Madame Nathalie KAMARONY.

Le fonds de commerce d'AGENCE IMMOBILIERE, TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE, exploité à PESSAC (33600), 21 avenue Jean Jaurès, connu sous le nom de NESTENN PESSAC, objet d'une immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 451 032 197, comprenant tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

Moyennant le prix de CENT QUARANTE MILLE EUROS (140.000,00 €), s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour CENT VINGT-QUATRE MILLE NEUF CENT VINGT-NEUF EUROS ET SOIXANTE-SEIZE CENTIMES (124.929,76 €).

- Aux matériels, mobiliers, agencements pour QUINZE MILLE SOIXANTE -DIX EUROS ET VINGT-QUATRE CENTIMES (15.070,24 €).

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître Sébastien AYET, notaire à BORDEAUX, 41 avenue Thiers, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Sébastien AYET

L23EJ23174

REGIMES MATRIMONIAUX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Michel MONTEIL, Notaire à BERGERAC (Dordogne), 34, boulevard Victor Hugo, le 17 mai 2023, **Monsieur Michel Paul ROUX,** retraité, né à SIGOULES (24240) le 2 février 1949 et **Madame Andrée Marie Rose PEIGNET**, retraitée, née à SAINT DENIS DU SIG (ALGERIE) le 16 juin 1948, demeurant ensemble à LIBOURNE (33500) 44 bis, rue André Nhévoit soumis au régime matrimonial de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de SIGOULES (24240) le 17 juin 1972, ont décidé d'adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire

L23EJ22678

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître DESPUJOLS Bruno, notaire à LA BREDE (33650), le 22/05/2023.

M. BEDIN Francis et Mme MAURICE Micheline demeurant ensemble 1 chemin de Carros, 33650 SAINT SELVE, mariés le 17/08/1968 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté universelle.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître DESPUJOLS Bruno, notaire à LA BREDE (33650) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

Pour avis
Le Notaire.

L23EJ22939

AUTRES ANNONCES

Maître Sylvie ORIFELLI-TEILHET
Notaire associé
à MARMANDE (47200) 60 Avenue Jean Jaurès

RÉSILIATION BAIL COMMERCIAL

Suivant acte reçu par Maître FIASSON, Notaire associé à SAINT CIERS SUR GIRONDE (33820), avec la participation de Maître Sylvie ORIFELLITEILHET, notaire à MARMANDE (47200), le 25 avril 2023, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement BORDEAUX le 26/04/2023 Dossier 2023 00013652, référence 3304P61 2023 N 02067, il a été constaté la RESILIATION DE BAIL COMMERCIAL, Entre LE BAILLEUR : La société dénommée **DELIS IMMOBILIER**, Société à responsabilité limitée au capital de 7800,00 euros dont le siège est à BORDEAUX (33000), 8, Rue d'Alzon, identifiée au SIREN sous le numéro 321969388 et immatriculée au RCS de BORDEAUX, Et LE PRENEUR : La Société dénommée **LE BOUNTY SHOP**, Société par actions simplifiée au capital de 200,00 €, dont le siège est à BORDEAUX (33000), 59 quai des Chartrons, identifiée au SIREN sous le numéro 528124423 et immatriculée au RCS de BORDEAUX.

D'un Bail sous seing privé d'une durée de vingt trois mois, en date à BORDEAUX (33000), du 1er janvier 2021, commençant à courir à cette date pour se terminer le 30 novembre 2022. Portant sur partie du lot numéro un consistant en un local commercial situé au rez-de-chaussée d'un ENSEMBLE IMMOBILIER situé à BORDEAUX (GIRONDE) (33000), 59 Quai des Chartrons.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans le mois de la présente notification prescrite par l'article L143-2 du Code de commerce, en l'office notarial de Maître Sylvie ORIFELLI -TEILHET, 60 Avenue Jean Jaurès (47200) MARMANDE où domicile a été élu à cet effet.

Sylvie ORIFELLI-TEILHET, notaire

L23EJ22938

Maître Sylvie ORIFELLI-TEILHET
Notaire associé
à MARMANDE (47200) 60 Avenue Jean Jaurès

RÉSILIATION BAIL COMMERCIAL

Suivant acte reçu par Maître FIASSON, Notaire associé à SAINT CIERS SUR GIRONDE (33820), avec la participation de Maître Sylvie ORIFELLI- TEILHET, notaire à MARMANDE (47200), le 25 avril 2023, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement BORDEAUX le 26/04/2023 Dossier 2023 00013651, référence 3304P61 2023 N 02059 , il a été constaté la RESILIATION DE BAIL COMMERCIAL, Entre LE BAILLEUR : La société dénommée **DELIS IMMOBILIER**, Société à responsabilité limitée au capital de 7800,00 euros dont le siège est à BORDEAUX (33000), 8, Rue d'Alzon, identifiée au SIREN sous le numéro 321969388 et immatriculée au RCS de BORDEAUX, Et LE PRENEUR : La Société dénommée **LATIN'STAR,** Société par actions simplifiée au capital de 200,00 euros dont les siège est à BORDEAUX (330000), 59, quai des Chartrons, identifiée au SIREN sous le numéro 504046897 et immatriculée au RCS de BORDEAUX,

D'un Bail sous seing privé d'une durée de vingt- trois mois, en date à BORDEAUX (33000), du 1er janvier 2022, commençant à courir à cette date pour se terminer le 30 novembre 2023. Portant sur partie du lot numéro un consistant en un local commercial situé au rez-de-chaussée d'un ENSEMBLE IMMOBILIER situé à BORDEAUX (GIRONDE) (33000), 59 Quai des Chartrons.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans le mois de la présente notification prescrite par l'article L143-2 du Code de commerce, en l'office notarial de Maître Sylvie ORIFELLI -TEILHET, 60 Avenue Jean Jaurès (47200) MARMANDE où domicile a été élu à cet effet.

Sylvie ORIFELLI-TEILHET, notaire

L23EJ22941

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 avril 2007,

Madame Marie-Thérèse Camille Bernadette LABRUNE , en son vivant retraitée, demeurant à BEGLES (33130) rue Sainte Marie .

Née à BELLAC (87300), le 26 janvier 1926.

Décédée à BEGLES (33130), le 27 janvier 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament en date du 23 mai 2023 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent BALNY notaire à PARIS 7ème 20 avenue rapp, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23EJ23111

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 24 janvier 2020, **Monsieur Jean-Claude Pierre FITAIRE**, en son vivant retraité, demeurant à VILLENAVE-D'ORNON (33140) 16 place de Courréjean, Né à BORDEAUX (33000), le 6 mai 1941. Veuf de Madame Rose HARAN et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à PESSAC (33600) (FRANCE), le 23 janvier 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain VIGNAU, notaire associé à VILLENAVE D'ORNON (33140), 9 route de Léognan, le 22 mai 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Maître Romain VIGNAU, notaire associé à VILLENAVE D'ORNON (33140), 9 route de Léognan, référence CRPCEN : 33191, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BORDEAUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23EJ23219

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

EXTENSION DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 16 mai 2023)

SCI DE LA SALAMANDRE, 12 Chemin de Lugan, 33610 Cestas, RCS BORDEAUX 533 000 949. L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers. Jugement d'extension d'une procédure de liquidation judiciaire ouverte initialement à l'égard de la société IMAGINE CONCEPTS SAS à la SCI LA SALAMANDRE ; RCS BORDEAUX 533 000 949 ; 12 chemin de Lugan 33610 CESTAS , et confirmant la désignation du liquidateur Me Jacques De Latude 14 Rue Boudet 33000 BORDEAUX. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541543636

SCI 11 DU PARC, 12 Chemin de Lugan, 33610 Cestas, RCS BORDEAUX 801 926 783. L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti ou non bâti dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Jugement d'extension d'une procédure de liquidation judiciaire ouverte initialement à l'égard de la société IMAGINE CONCEPTS SAS à la SCI 11 DU PARC ; RCS Bordeaux 801 926 783 ; 12 chemin de Lugan 33610 CESTAS , et confirmant la désignation du liquidateur Me Jacques De Latude 14 Rue Boudet 33000 BORDEAUX. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541543639

ABONNEZ-VOUS !

(Jugement du 17 mai 2023)

SAS ASTOMECA-MONSIEUR DOMINIQUE PHRASAVATH, 42 Route de Bergerac, 33750 Camarsac, RCS BORDEAUX 850 121 302. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement d'extension d'une procédure de liquidation judiciaire ouverte initialement à l'égard de la société ASTOMECA SAS , et confirmant la désignation du liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596800

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 16 mai 2023)

SAS AQUI-THERM, 33 Avenue du Xi Novembre, 33290 Ludon-Médoc, RCS BORDEAUX 415 245 273. Plomberie installation sanitaire chauffage thermique climatique maintenance chaudières couverture Zinguerie hall d'exposition et vente d'appareils sanitaires et chauffage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2023 , désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541543630

SARL FAURE YANN, 9 Rue Pierre Latecoere, Zone Industrielle la Rivière, 33850 Léognan, RCS BORDEAUX 503 736 621. Électricité générale, installation électrique, chauffage électrique, tous travaux de plomberie, chauffage, entretien et réparation installations sanitaires d'eau domestiques ou industriels. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 mars 2023 , désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541543633

SARL ISA MARIAGE, 12 Rue Jean Jacques Rousseau, 33340 Lesparre-Médoc, RCS BORDEAUX 830 942 348. Vente-négoce de tenues de mariage et de cérémonies - accessoires (homme, femme, enfant). Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 février 2023 , désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541543645

SAS LES COQUILLAGES DE MATHILDE, 10 Avenue de la Libération, 33380 Mios, RCS BORDEAUX 909 783 375. Achat et vente de crustacés, mollusques et coquillages, plateaux de fruits de mer et autres à emporter ou déguster sur place. préparation, confection, vente et livraison de tous plats cuisinés. vente de tous produits dérivés de la mer et autres y compris tous produits alimentaires et vente de produits du terroir. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 25 avril 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541543652

(Jugement du 17 mai 2023)

SARL MARINE 33, Zone Technique du Bassin N 2, Bâtiment les Ateliers des Bassin, 33300 Bordeaux, RCS BORDEAUX 488 220 807. Vente et réparation de bateaux de plaisance forgé de marine et mécanique, forge de marine et mécanique. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 mars 2023 , désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596752

SARL THEMIS CONSTRUCTION, 44 Rue Montmejean, 33100 Bordeaux, RCS BORDEAUX 533 270 369. Travaux de maçonnerie générale, peinture, démolition, ravalement de façades. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 16 mars 2023 , désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596761

SARL JU-ART, Domaine les Chênes, Cazaux, 33260 la Teste-De-Buch, RCS BORDEAUX 753 227 321. Le stylisme Ongulaire, les soins esthétiques, la vente de produits esthétiques, de bijoux et d'accessoires de mode. et généralement toutes opérations financières commerciales, industrielles mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser son extension ou son développement. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 19 avril 2023 , désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596765

SARL PLEIN AIR SOLUTIONS SECURITE (PASS), 12 Allée Corrigan, 33120 Arcachon, RCS BORDEAUX 753 672 278. Non communiquée. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 21 février 2023 , désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596768

SARL EURL ALVI, 5 Rue de la Mouline, 33560 Carbon-Blanc, RCS BORDEAUX 794 038 273. Travaux de maçonnerie générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2022 , désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596771

SARL TRANSPORT RAFA, 10 Rue Alphonse Daudet Bât a Logt 3, Résidence Les Pins, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 802 503 268. Transport public routier de marchandises, ou Loueur de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen exclusivement de véhicules n'excédant pas un poids maximum autorisé de trois tonnes et demi. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 septembre 2022 , désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596777

SAS PARASO, 880 Avenue Gustave Eiffel, Local 13, 33260 la Teste-de-Buch, RCS BORDEAUX 818 162 380. Création acquisition exploitation distribution commercialisation location de tous systèmes de stationnements mécaniques ou non, ou tous produits liés directement ou indirectement à l'activité de parking ou activités de même nature et fabrication en sous-traitance. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 23 mai 2022 , désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596780

SAS SB, Galerie Marchande les Tabernottes, Lot Numéro 12, 33370 Yvrac, RCS BORDEAUX 819 991 373. Bar, restaurant, débit de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 février 2023 , désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596783

SAS DE TEMPS A AUTRES, 29 Labarthe, 33190 Camiran, RCS BORDEAUX 822 997 847. Achat et vente d'articles d'art de la table, objet de décoration, Livres et meubles anciens, vins et spiritueux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 janvier 2022 , désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596787

SARL ALC LOGISTIQUE, 3 Rond-point Espace des Érables, 33670 Créon, RCS BORDEAUX 835 401 449. Transport de marchandises ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 25 novembre 2021 , désignant liquidateur SCP Silvestri -Baujet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596790

SARL CYRIL GARCIA, 20b Avenue du Général de Gaulle, 33720 Virelade, RCS BORDEAUX 839 802 634. Activité de pizzeria, restauration rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2022 , désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596794

SARL ATLAS CONSEIL, 1 Rue Françoise Dolto, 33140 Villenave-D'Ornon, RCS BORDEAUX 849 821 186. La maîtrise d'oeuvre générale de tous projets de bâtiments de tous corps d'état, l'étude la conception le choix des intervenants et le suivi de la réalisation des ouvrages, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'organisation le pilotage et le suivi de chantiers tous corps d'état, toutes prestations de conseils dans ce domaine auprès de tout intervenant. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 7 avril 2023 , désignant liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596797

SAS AU CERCLE DE VIE, 7 Rue Louis Aragon, 33450 Saint-Loubès, RCS BORDEAUX 891 985 921. L'aide et le service à la personne à domicile tél que les courses, le ménage, le grand nettoyage occasionnel, le repassage, les préparations des repas, le petit bricolage ainsi que le petit jardinage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 septembre 2022 , désignant liquidateur SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596807

SARL CASUAL SHOP, 37 Chemin de Leyran, 33140 Villenave-d'Ornon, RCS BORDEAUX 903 707 511. Le commerce de détail de vêtements, chaussures et accessoires. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 avril 2023 , désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596810

SARL CONSTRUCTION BOIS GIRONDE, 22 Rue du Luxembourg, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 910 437 292. Construction de charpentes en bois, maisons, extensions, divers autres bâtiments de bois et toutes activités annexes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 novembre 2022 , désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596813

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 16 mai 2023)

SAS PETIT CUBE, 29 Rue Marc Sangnier, 33130 Bègles, RCS BORDEAUX 828 966 317. Achat, développement et distribution d'objets cadeaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 2 mai 2023 désignant administrateur SELARL Ascagne Aj So 46 Rue des Trois Conils 33000 Bordeaux avec les pouvoirs : assistance , mandataire judiciaire Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541543655

(Jugement du 17 mai 2023)

SAS PURGATORY, 19 Rue de la Franchise, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 891 771 099. Restauration sans cuisson ni extraction et salon de tatouages. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 6 avril 2023 désignant mandataire judiciaire SELARL Firma 54 Allée Georges Clémenceau 33000 Bordeaux Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596804

JUGEMENT ARRÊTANT LE PLAN DE SAUVEGARDE

(Jugement du 16 mai 2023)

SAS MCFM, 2 Avenue de la Grange Noire, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 829 830 470. L'exploitation de tout complexe sportif comprenant : salles de sports dont musculation, Cardio-training, gymnastique, Streching, danse ; espace lié à la détente, à la relaxation, et à la remise en forme, sauna ; vente de tous produits diététiques, de vêtements de sport et d'accessoires liés au sport ; vente de boissons non alcoolisées et restauration rapide. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 120 mois nommant Commissaire à l'exécution du plan Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux.

13302541543642

JUGEMENT DE REPRISE DE LA PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 17 mai 2023)

SARL SENECHAL, 2 Rue Panhard et Levassor, 33510 Andernos-Les-Bains, RCS BORDEAUX 794 714 766. Brasserie, plats à emporter, bar et pizzeria. Jugement prononçant la reprise de la procédure de liquidation judiciaire, liquidateur désigné SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux.

13302541596774

JUGEMENT METTANT FIN À LA PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 17 mai 2023)

SAS CAPITAL MILLESIME SAS, 1 Bis Rue Émile Zola, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 445 148 059. Commerce de gros de boissons alcoolisées ou non. Jugement mettant fin à la procédure de redressement judiciaire en application de l'article L 631-16 du code de commerce.

13302541596758

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 17 mai 2023)

SARL V.H.C., 28 Boulevard de la Plage, 33510 Andernos-Les-Bains, RCS BORDEAUX 498 874 759. Maçonnerie générale. Jugement prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire, désignant , liquidateur SELARL Ekip' 2 Avenue de Caudéran BP 20709 33007 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302541596755

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 17 mai 2023)

COTTET Guilhem, 6 Passage François, Dilleman, 33590 Saint-Vivien-de-Médoc, RM 834 867 939. Location Avec Opérateur De Matériel De Construction. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux.

13302541596816

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 09 mai 2023)

SAS TECHMIB, 29 Rue du Marquelot, 33190 Bagas, RCS BORDEAUX 848 310 181. Maintenance industrielle et la mise en place d'installations électriques et énergétiques de tous types, Courant fort et faible, domotique. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302541681401

SAS RPB, 38 Rue Georges Clemenceau, 33440 Ambares-et-Lagrave, RCS BORDEAUX 798 021 663. Carrelage revêtements de sols et de murs tous corps d'état. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302541681380

SAS RPB 33, 4 a Rue Jean Mermoz, 33185 le Haillan, RCS BORDEAUX 804 486 751. Réparation et remplacement vitrages entretien et rénovation se rapportant à l'automobile vente réparation pièces auto ventre accessoires auto et plus généralement à tout véhicule terrestre vente de produits accessoires et pièces se rapportant à l'automobile et l'automobiliste station de lavage et vente de confiseries boissons fraîches. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302541681383

SARL BONJOUR MON AMOUR, 1 Rue du 11 Novembre, 33510 Andernos-Les-Bains, RCS BORDEAUX 818 420 176. La vente de prêt-à-porter, accessoires, articles de décoration, en magasin ou par e-commerce. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302541681389

SARL LE 21 GOURMAND, 21 Rue Fondespan, 33430 Bazas, RCS BORDEAUX 820 086 049. Restauration, traiteur sur place et à emporter. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302541681395

(Jugement du 16 mai 2023)

SAS PROMALU, Chemin d'Auguste, Zone Industrielle, 33610 Cestas, RCS BORDEAUX 472 202 464. Fabrication pour la revente, fabrication pose de toutes les Menuiseries aluminium et toutes activités connexes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302541681368

SAS JEAN D'ALOS, 4 Rue Montesquieu, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 453 409 625. Vente de fromages et produits laitiers, vente de boissons à emporter, vente de pâtes fraîches, jambon, conserves, produits alimentaires de luxe, affinage de fromages. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302541681371

SARL FINITIONS & SERVICES, 25 Rue de la Somme, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 483 658 175. Maçonnerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302541681374

BARAN Marie-France, 14 Route de Rauzan, 33760 Frontenac, RCS BORDEAUX 538 809 252. Terminla De Cuisson De Pain, Viennoiserie, Vente De Pâtisseries, Confiseries, Sandwiches. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302541681377

SARL LTJC, 9 Rue Margaux, Promenade Sainte-Catherine, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 808 006 126. Commerce de détail, ustensiles de cuisine, art de la table. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302541681386

SAS LINCOLN, 19 Avenue du Commandant Cousteau, 33100 Bordeaux, RCS BORDEAUX 819 199 928. Transport public de personnes aux moyens de touts véhicules excédent quatre places conducteur compris. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302541681392

SARL NATARIOTOMASI, 21 Rue des Ficaires, Zone d'Activité des Bruyères, 33990 Hourtin, RCS BORDEAUX 820 514 610. Toute activité de scierie, exploitation, commerce et traitement du bois, travail et vente de planches et de tout produit fini issu des grumes de bois, toute activité de négoce, d'exploitation commerciale et artisanale. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

13302541681398

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DOUAI

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 10 mai 2023)

SAS BEST ENVIRONNEMENT SECURITE ET TECHNOLOGIE (BEST), Bâtiment Hermés, Parc de l'Ermitage, 59552 Lambres-Lez-Douai, RCS DOUAI 405 404 765. Achat, vente et location de tous matériels et fournitures pour le Désamiantage, le bâtiment, les travaux public et l'entretien d'espaces verts. Jugement du tribunal de commerce de Douai en date du 10 Mai 2023 prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selarl Yvon Perin - Jean-Philippe Borkowiak, prise en la personne de Maître Jean-Philippe BORKOWIAK 100, rue Pierre Dubois - 59500 Douai.

13302541599334

TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

JUGEMENT ARRÊTANT UN PLAN DE CESSION

(Jugement du 28 avril 2023)

SAS GO SPORT FRANCE, 17 Avenue de la Falaise, 38360 Sassenage, RCS GRENOBLE 428 560 031. Vente au détail ou en gros d'articles de sport et de loisirs, de vêtements et d'articles pour l'habillement et d'équipements, de matériels et d'accessoires sportifs ou de loisirs. Jugement du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 28/04/2023 prononçant l'adoption du plan de cession au profit de la société INTERSPORT FRANCE, société coopérative de commerçants détaillants à forme anonyme à capital variable, au capital de 9 500 000¿, dont le siège social est situé 2 rue Victor Hugo 91160 LONGJUMEAU, 964 201 123 RCS EVRY.

13302541599195

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 15 mai 2023)

SARL CAILLAUD-ROSTAND, 11 Lieu-Dit Galau, 33710 Lansac, RCS LIBOURNE 843 141 813. Boulangerie pâtisserie. Le Tribunal de Commerce de LIBOURNE a prononcé, en date du 15/05/2023, l'ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée sous le numéro 2023.76, date de cessation des paiements le 01/12/2022, et a désigné Monsieur Jérôme BESIERS : Juge Commissaire, Juge Commissaire suppléant Monsieur Pierrick BEYET, liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Maître Christophe MANDON, 2 rue de Caudéran BP 20709 33007 BORDEAUX CEDEX. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.

13302541599408

ECHOS
JUDICIAIRES-GIRONDINS
SERVICE ABONNEMENT
TÉL. 05 57 14 07 55
abonnement@echos-judiciaires.com

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE

(Jugement du 15 mai 2023)

SAS MAISON LE STAR VIGNOBLES & CHATEAUX, Route de Bergerac, Lieu -Dit l'Arbalestrier, 33220 Pineuilh, RCS LIBOURNE 597 250 505. Négoce de vins, mise en bouteille, vinification. Le Tribunal de Commerce de LIBOURNE a prononcé en date du 15/05/2023 l'ouverture d'une procédure de sauvegarde sous le numéro 2023.75 et a désigné juge commissaire : Monsieur Pierrick BEYET, juge commissaire suppléant : Monsieur Jérôme BESIERS, administrateur : SELARL ARVA, en la personne de l'un ou l'autre de ses associés Maître Alexandra Blanch et/ou Maître Vincent Mequignon 6 Rue d'Enghien 33000 Bordeaux, avec pour mission : de surveiller, mandataire judiciaire : SCP LGA prise en la personne de Maître Laurent GALINAT 37 Rue du Professeur Pozzi 24100 Bergerac, et a ouvert une période d'observation expirant le 15/11/2023, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au bodacc du jugement d'ouverture.

13302541599398

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIMOGES

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 19 avril 2023)

SAS P.S.R., 33 Rue du Général Arbellot, 87300 Bellac, RCS LIMOGES 852 281 344. Pose de signalisation routière fabrication de panneaux temporaires marquage au sol terrassement négoce et pose de mobilier Urbain. Jugement du Tribunal de Commerce de LIMOGES en date du 19/04/2023, ouvrant une procédure de redressement judiciaire, désignant en qualité de Mandataire Judiciaire : SELARL URBAIN ASSOCIES, Prise en la personne de Maître Paul URBAIN 2 Place Winston Churchill 87000 Limoges, date de cessation des paiements le 19/10/2021.

13302541598791

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE

JUGEMENT ARRÊTANT UN PLAN DE CESSION

(Jugement du 17 mai 2023)

SAS SIN&TEC, 106 Allée André Ampère, 13420 Gémenos, RCS MARSEILLE 878 101 658. Tous travaux de préparation, de nettoyage et de finitions de chantiers. Jugement du tribunal de commerce de Marseille en date du 17 mai 2023 arrête le plan de cession au profit de : la SARL PRESTA'TERRE SERVICES.

13302541599414

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 17 mai 2023)

SAS SIN&TEC, 106 Allée André Ampère, 13420 Gémenos, RCS MARSEILLE 878 101 658. Tous travaux de préparation, de nettoyage et de finitions de chantiers. Jugement du tribunal de commerce de Marseille en date du 17 mai 2023 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2023J00258 désigne liquidateur Les Mandataires, Mission Conduite Par Me Vincent De Carriere 50 Rue Sylvabelle 13006 MARSEILLE , maintient administrateur, Avazeri-Bonetto, Mission Conduite Par Me F.Avazeri 23/29 Rue Haxo 13001 MARSEILLE.

13302541599413

ECHOS
JUDICIAIRES - GIRONDINS
SERVICE PUBLICITÉ
TÉL. 05 56 52 32 13
publicite@echos-judiciaires.com

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 15 mai 2023)

SAS JOLIK CONCEPT, 300 Rue Rolland Garros, 34130 Mauguio, RCS MONTPELLIER 821 685 229. Activité de conseil, d'assistance et de commercialisation pour l'amélioration ou l'adaptation de l'habitat. Jugement du tribunal de commerce de Montpellier prononçant en date du 15 Mai 2023 la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2022, désignant liquidateur SELARL AEGIS prise en la personne de Me Souad HADDANI-AGDAY 996, rue de Las Sorbès - Résidence le Cythère - 34000 Montpellier.

13302541599412

SOLAIRE AVENIR SAS RCS MONTPELLIER 833 229 545 160 Avenue de Fès Immeuble le Scribe - Bat A 34080 Montpellier Clôture de la procédure pour insuffisance d'actif. Radiation d'office art. R.123-129 1° du code de commerce. Jugement du Tribunal de Commerce de Montpellier en date du 14/04/2023.

L23EJ22902

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

JUGEMENT ARRÊTANT UN PLAN DE CESSION

(Jugement du 02 mai 2023)

SAS 1MONDE9 (SAS), 4 Place de la Défense, Bâtiment a, 92800 Puteaux, RCS NANTERRE 885 176 396. Achat et vente de chaussures articles chaussant bonneterie et maroquinerie. Jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 mai 2023 arrête le plan de cession au profit de : SOCIETE DE DROIT BELGE SA OPTAKARE NV - N° 0473.099.682.

13302541599250

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 02 mai 2023)

SAS 1MONDE9 (SAS), 4 Place de la Défense, Bâtiment a, 92800 Puteaux, RCS NANTERRE 885 176 396. Achat et vente de chaussures articles chaussant bonneterie et maroquinerie. Jugement du tribunal de commerce de Nanterre en date du 2 mai 2023 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2023J00110 désigne liquidateur SAS Alliance Mission Conduite Par Me Gurvan Ollu 29 Boulevard DU SUD EST 92000 Nanterre.

13302541599282

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 26 avril 2023)

SAS PETERSON, 10 Rue Louis de Broglie-Parc de, 44300 Nantes, RCS NANTES 402 560 502. Commercialisation de programmes immobiliers neufs à destination des particuliers. Le Tribunal de Commerce de NANTES a prononcé en date du 26/04/2023 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2023-252 date de cessation des paiements le 14/04/2023, administrateur : Maître Vincent BONNEAU SAJ 24 boulevard Victor Hugo 44600 SAINT NAZAIRE, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : Maître BLANC DE LA SELARL BLANC MJ-O 8 RUE D'AUVOURS BP 72209 44022 NANTES CEDEX 1, et a ouvert une période d'observation expirant le 26/10/2023, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc.

13302541599192

SAS C3 CONSULTANTS GROUPE SUD OUEST TCS NANTES 753 150 176 3 Impasse Charles Trenet 44800 Saint-Herblain Clôture de la procédure pour insuffisance d'actif. Radiation d'office art. R.123 -129 1° du code de commerce. Jugement du Tribunal de Commerce de NANTES en date du 20/04/2023.

L23EJ22913

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 02 mai 2023)

SAS FRICHTI, 32 Avenue de Saint-Mandé, 75012 Paris 12e Arrondissement, RCS PARIS 811 534 809. L'achat, l'importation, l'exportation, la transformation, l'élaboration et de manière générale, le commerce en gros ou au détail, par tous moyens et notamment par le biais d'internet, de tous produits de bouche en vue de consommation surplace, à emporter ou en livraison à domicile personnel ou professionnel; l'organisation de toutes réceptions et les activités de traiteurs. Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé en date du 02/05/2023 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro P202301253 date de cessation des paiements le 20/04/2023, et a désigné juge commissaire : M. Joseph Wehbi, juge commissaire suppléant : M. Patrick Coupeaud, administrateur : SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol 38 avenue Hoche 75008 Paris, SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Joanna Rousselet 38 avenue Hoche 75008 Paris, SELARL EL BAZE-CHARPENTIER en la personne de Me Hélène Charpentier, membre de Solve 65 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre, SELARL EL BAZE-CHARPENTIER en la personne de Me Jonathan El Baze, membre de Solve 41 rue du Four 75006 Paris, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10, et a ouvert une période d'observation expirant le 02/08/2023, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc.

13302541599239

JUGEMENT PRONONÇANT LA RÉSOLUTION DU PLAN DE REDRESSEMENT ET LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 27 avril 2023)

SAS LUDENDO COMMERCE FRANCE, 126 Rue de la Boetie, 75008 Paris 8e Arrondissement, RCS PARIS 414 138 842. Vente de tous produits et services du domaine des loisirs et/ou de l'enfant. Jugement du tribunal de commerce de PARIS, a prononcé, en date du 27/04/2023, la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sous le numéro P202301250, date de cessation des paiements 14/04/2023, et a désigné juge-commissaire M. Michel Teytu , liquidateur SCP BTSG en la personne de Me Marc Sénéchal 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, SELAFA MJA en la personne de Me Lucile Jouve 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10, administrateur SELARL 2M ET ASSOCIES en la personne de Me Carole Martinez 22 rue de l'Arcade 75008 Paris, SELARL EL BAZE-CHARPENTIER en la personne de Me Jonathan El Baze, membre de Solve 41 rue du Four 75006 Paris, SELARL AJ UP en la personne de Me Paul -Henri Audras 36 avenue Hoche 75008 Paris,. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement. Avec poursuite d'activité jusqu'au 27/07/2023.

13302541599249

MODIFICATION DU PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 12 mai 2023)

SARL TW FRANCE RETAIL, 111 Avenue Victor Hugo, 75784 Paris Cedex 16, RCS PARIS 500 621 263. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS EN DATE DU 12/05/2023 modifiant le plan de redressement.

13302541599366

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 20 mai 2023)

SAS Add Plus, 63 Avenue des Champs Elysees, 75008 Paris 8e Arrondissement, RCS PARIS 524 674 157. Recherche et développement. Radiation d'office : article R. 123-129-1° du code de commerce, clôture pour insuffisance d'actif par jugement du tribunal de commerce de Paris du : 19/04/2023.

13302541598801

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

AUTRE JUGEMENT ET ORDONNANCE

(Jugement du 03 mai 2023)

SARL STOCK PLUS, 5 Rue de la Hautière, Zone Artisanale de la Hautière, 35590 l'Hermitage, RCS RENNES 408 656 247. Achat, vente au détail de marchandises neuves en tout genre et de toute provenance, prestations de services aux entreprises. Jugement du Tribunal de Commerce de Rennes en date du 3 mai 2023 prononçanat l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2023J00195, date de cessation des paiements le 01/04/2023, désignant conjoinitement comme administrateurs judiciaires la SELARL GAUTIER & Associés prise en la personne de Me Sophie GAUTIER 111 bd de Lattre de Tassigny 35000 RENNES et la SELARL 2M & associés, prise en la personne de Me Carole MARTINEZ, 22 rue de l¿Arcade, 75008 PARIS, avec pour mission : d'assister le débiteur concernant les actes de gestion, et désignant conjointement comme mandataire judiciaires la SELARL DAVID -GOIC & Associés, prise en la personne de Me Isabelle GOIC, 39 rue du Capitaine Maignan CS 34433 35044 RENNES CEDEX, et la SELARL ATHENA prise en la personne de Maître Charlotte THIRION, 20 Bd d'Isly et 3 pl Gal Giraud Immeuble LES 3 SOLEILS 35000 RENNES, et ouvre une période d'observation expirant le 03/11/2023. Les déclarations des créances sont à déposer aux mandataires judiciaires dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

13302541599409

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 02 mai 2023)

SARL FORNO GUSTO, 21 Rue Sainte-Ursule, 31000 Toulouse, RCS TOULOUSE 803 643 006. Restauration rapide, pizzeria sur place ou à emporter ou en ambulant, vente de tous produits de cuisine traditionnelle italienne, de produits de bouche italienne, de tous produits alimentaires ou de restauration, vente de boissons alcoolisées et produits spiritueux. Jugement du Tribunal de Commerce de Toulouse en date du 02/05/2023 ouvrant une procédure de redressement judiciaire. Mandataire judiciaire : SELARL BDR & ASSOCIES prise en la personne de Me Marc-Antoine REY 265 rue de la Découverte 31670 Labège, Administrateur judiciaire : SCP CBF ASSOCIES prise en la personne de Me Jean BARON 10 rue d'Alsace-Lorraine 31000 Toulouse mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements : 02/05/2023.

13302541599205

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

TRIBUNAL DE COMMERCE DE EVRY

SARL CERIMEX GTC EVRY 403 612 724 90 Boulevard SAINT MICHEL 91150 Étampes Clôture de la procédure pour insuffisance d'actif. Radiation d'office art. R.123-129 1° du code de commerce. Jugement du Tribunal de Commerce d'EVRY en date du 17/04/2023.

L23EJ22905

BIO C'BON BIGANOS RCS EVRY 818 865 453 5 Rue de la Sterne 91200 Athis-Mons Clôture de la procédure pour insuffisance d'actif. Radiation d'office art. R.123 -129 1° du code de commerce. Jugement du Tribunal de Commerce d'Evry en date du 24/04/2023.

L23EJ22906

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PAU

SARL TRIANGLE SERVICE RCS PAU 352 422 265 zone industrielle de berlanne 47 Rue de l'ayguelongue 64160 Morlaàs Clôture de la procédure pour insuffisance d'actif. Radiation d'office art. R.123-129 1° du code de commerce. Jugement du Tribunal de Commerce de PAU en date du 07/04/2023.

L23EJ22915

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

Par jugement en date du 19 Mai 2023 Le Tribunal, Prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de :

Association LES FEES PAPILLONS Activité : Action sociale sans hébergement Résidence du Lac - Entrée R - Apt 289 Avenue de Laroque 33300 BORDEAUX SIRET : 752 787 655 00014

Liquidateur : Me MANDON SELARL EKIP' BP 20709 - 2 rue de Caudéran 33007 BORDEAUX CEDEX

L23EJ22538

Par jugement en date du 19 Mai 2023 Le Tribunal, Prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de :

Monsieur Jean-Michel SOULEM Profession : Avocat 1, Rue du Palais 40100 DAX SIRET : 329 101 315 00045

Liquidateur : Me LUCAS-DABADIE SELARL PHILAE 123 avenue Thiers 33100 BORDEAUX

L23EJ22539

Par jugement en date du 19 Mai 2023 Le Tribunal, modifie le plan de redressement judiciaire par apurement du passif et continuation d'activité de :

SCI MEDRISS Activité : propriété et gestion à titre civil de tous biens mobiliers et immobiliers, acquisition, prise à bail, location, vente, propriété ou copropriété de terrains 7 Impasse du Bidaou 33610 CANÉJAN RCS de BORDEAUX : 453 549 396

adopté le 10 mai 2019,

Selon les modalités suivantes :

Dit que la troisième échéance du plan de redressement de la SCI Medriss, arrivé à terme le 10 novembre 2022 est réduite de 10 à 5 %, avec un report sur les échéances au titre des années 2023 à 2027, respectivement de 1 % en plus du pourcentage initial, de sorte que les échéances au titre des années 2023 à 2027, sont chacune de 11 % du passif, celle de l'année 2028 de 10 %, et celle de l'année 2029, dernière année de remboursement, de 13 %.

Maintient les autres modalités du plan de redressement.

Commissaire à l'exécution du plan : Me MAYON SELARL FIRMA 54 cours georges Clémenceau 33000 BORDEAUX

L23EJ22540

Par jugement en date du 19 Mai 2023 Le Tribunal, Prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire de :

Monsieur Michel-Jean CAILLOT Activité : paysagiste 50 avenue de Meyran 33470 GUJAN-MESTRAS SIRET : 435 077 557 00013.

Liquidateur : Me MAYON SELARL FIRMA 54 cours Georges Clémenceau 33000 BORDEAUX

L23EJ22541

POUR RECEVOIR
LE SERVICE REGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM

MANDATAIRES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

CONSEIL NATIONAL
DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES & DES MANDATAIRES JUDICIAIRES

BORDEAUX MANDATAIRES JUDICIAIRES - BMJ

REDRESSEMENTS / LIQUIDATIONS

SELARL FIRMA - MANDATAIRE JUDICIAIRE
54 COURS GEORGES CLEMENCEAU
33000 BORDEAUX

A VENDRE FONDS DE COMMERCE

De : Vente sur place et à emporter de plats, sandwiches, salades, desserts, boissons non alcoolisées et alcoolisées sous licence, à l'excusion totale de l'activité de débit de boissons sous licence 4

A : Bordeaux 273 bis cours de l'Argonne

Local 33,51 m²

Loyer mensuel : 15.600€ hors charges

Chiffre d'affaires exercice 2021 : inconnu

Vous pouvez adresser toute demande par courrier à l'adresse indiquée ci-dessus, ou par mail à : assistantlm@firma-aquitaine.com

Les offres pourront être déposées à l'Etude jusqu'au : vendredi 16 juin 2023 à 12h

DESCRIPTIF SUR LE SITE WWW.MJ-SO.COM

Notaires de France
immo Enchères

VENTE AUX ENCHERES

du mardi 6 juin 2023 à 14h30

(Dépôt de consignation à 14h)
En la Chambre des Notaires de la Gironde
6 rue Mably - 33000 BORDEAUX

www.immobilier.notaires.fr

BORDEAUX (33800)

10 rue Carpenteyre
Bordeaux centre à proximité du quartier Capucins

IMMEUBLE EN PIERRE

Immeuble en pierre d'une surface utilise de 133,50 m² environ, à usage d'habitation élevé sur terre-plain d'un rez-de-chaussée, de deux étages grenier et petite cour intérieure qui s'apparente à puits de jour

Cadastré section DN n°104, pour 65 m²

consommation non exploitables

Mise à prix : 392.700 €

consignation : 78.540 €

(par chèque de banque à l'ordre de Me Daniel CHAMBARIERE

Visites le 15 mai, 30 mai et 1er juin de 11h à 12h et de 13h à 14h

Infos : Sabine BAJARD, sabine.bajard@adnov.fr ou 06 15 05 66 43

Maître Daniel CHAMBARIERE, Notaire à Bordeaux 8 cours de Gourgue (service collectivités Publiques)

PRÉCISIONS SUR LA DÉCLARATION DES LOCAUX D'HABITATION

Les informations à déclarer le 30 juin 2023 au plus tard par les propriétaires de locaux d'habitation viennent d'être précisées.

Les propriétaires de locaux d'habitation doivent déclarer les conditions d'occupation des locaux avant le 1er juillet 2023. La déclaration doit être effectuée en ligne sur le site impots.gouv.fr, dans l'espace personnel ou professionnel selon la situation, à la rubrique « Gérer mes biens immobiliers ».

Cette déclaration est destinée à mettre à jour le fichier de la Direction générale des finances publiques afin d'identifier les propriétaires qui restent redevables de la taxe d'habitation sur une résidence secondaire ou qui sont soumis à la taxe sur les logements vacants.

INFORMATIONS À DÉCLARER

Les informations à déclarer viennent d'être précisées par décret (Code général des impôts, annexe III, article 322 A).

Pour les locaux dont le propriétaire se réserve la jouissance, il convient d'indiquer s'il s'agit dune résidence principale, d'une résidence secondaire ou d'un logement vacant.

Pour les locaux occupés par des tiers, l'identité des occupants doit être déclarée. S'il s'agit de personnes physiques, il convient d'indiquer leurs noms, prénoms, dates de naissance, pays, département et commune de naissance. L'identité des occupants n'est pas exigée en cas de location saisonnière.

Si le local est occupé par une personne morale, la déclaration porte sur la forme juridique, la dénomination et le numéro Siren.

Lorsque le local est occupé sans titre ou illégalement (loyers impayés, refus de quitter le logement, squat), le propriétaire indique une occupation à titre gratuit en précisant l'identité des occupants s'il en a connaissance. À défaut, il déclare le local comme vacant en fournissant des éléments justificatifs via la messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr.

Lorsque le local est exploité par une société de gestion immobilière qui sous-loue le logement (résidences étudiantes, résidences seniors…), la société doit transmettre au propriétaire les renseignements concernant l'identité des locataires.

Le contribuable soumis à la déclaration est le propriétaire du bien au 1er janvier de l'année de la déclaration.

En cas de vente du logement après le 1er janvier, la déclaration incombe au vendeur, ancien propriétaire, qui doit indiquer les conditions d'occupation au jour de la vente. Si le bien est vendu vacant après avoir été occupé par son propriétaire, le vendeur doit déclarer la date de fin de l'occupation (date de son départ du local) et le déclarer vacant en précisant la date de son départ comme date de début de la vacance du local.

Lorsque le local est en viager, la déclaration doit être faite par le propriétaire, redevable de la taxe foncière.

Référence
Décret 2023-324 du 28 avril 2023

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE
PLAFOND MENSUEL

2023 : 3 666 €
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023

VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION

	MARS 2022	MARS 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	110,49	116,79	+ 5,7 %
INDICE HORS TABAC	104,89	115,92	+ 5,7 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS – IRL

TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
2e TRIMESTRE 2022	135,84	+ 3,6 %
3e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %
4e TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %

SMIC

HORAIRE	MENSUEL (35 H)
11,52 €	1 747,20 €

TENDANCES **BOURSE**

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 378,71	-2,6%	14,0%	16,0%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 626,88	-2,4%	13,1%	13,7%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 342,38	-1,5%	14,5%	17,1%	4 408,59	3 856,09	Europe
S&P 500	4 184,59	1,2%	9,0%	5,3%	4 198,05	3 808,10	USA
NASDAQ 100	13 902,50	5,9%	24,5%	15,7%	13 894,00	10 697,00	USA
FOOTSIE 100	7 762,95	-1,9%	4,2%	3,3%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	16 150,27	1,7%	16,0%	13,9%	16 275,38	14 069,26	Allemagne
SMI	11 486,25	0,2%	7,1%	0,2%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	30 957,77	8,4%	18,6%	14,7%	31 086,82	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 246,24	-1,7%	5,1%	3,2%	3 395,00	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	14,00	-0,7%	3,4%	12,9%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-17,7%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,46	0,0%	-23,8%	53,1%	4,58	3,40	0,9%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,61	-8,4%	129,3%	123,1%	3,00	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	0,0%	11,1%	1,6%	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	496,00	2,1%	4,6%	2,1%	498,00	458,00	6,7%
EAUX DE ROYAN	92,00	12,2%	11,5%	0,0%	94,00	76,50	6,7%
EUROPLASMA	0,37	-30,6%	-47,4%	-99,6%	2,38	0,32	-
FERMENTALG	0,81	-14,3%	-47,0%	-68,5%	1,66	0,81	-
GASCOGNE	4,15	-1,2%	-7,2%	9,3%	0,00	0,00	-
GPE BERKEM	4,15	-26,9%	-14,3%	-54,8%	7,12	4,12	1,4%
GPE PAROT (AUTO)	1,78	-9,6%	-16,8%	-18,7%	2,21	1,78	-
HYDROGENE DE FRANCE	14,28	-1,5%	-31,7%	-50,8%	22,70	13,72	-
HUNYVERS	12,90	-1,9%	8,9%	5,9%	14,85	11,90	-
I.CERAM	8,50	-10,5%	-16,7%	-41,2%	13,95	7,65	-
I2S	6,40	-0,8%	4,9%	113,3%	6,45	5,85	1,1%
IMMERSION	3,10	-6,1%	21,1%	-43,0%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,18	-8,9%	7,3%	-98,8%	0,29	0,16	-
KLARSEN DATA	2,63	15,4%	70,8%	8,9%	3,13	1,47	-
LECTRA	28,35	-18,1%	-19,5%	-19,5%	40,70	27,75	1,7%
LEGRAND	86,66	3,0%	15,8%	8,1%	89,52	75,22	2,2%
MULTIMICROCLOUD	0,19	-45,7%	-52,5%	-69,4%	0,44	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	14,0%	-65,6%	0,00	0,00	-
OENEO	13,60	-6,8%	-2,9%	-2,9%	15,50	12,85	2,2%
POUJOULAT	26,00	7,0%	-6,5%	17,5%	32,60	22,80	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	4,50	5,1%	36,4%	8,8%	5,02	3,40	-
VALBIOTIS	4,48	31,4%	24,4%	-16,4%	4,48	3,00	-

ALIENOR CAPITAL

GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS ET GESTION DE FONDS
18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

TOURNY MEYER

ACTIONNE LES ROUAGES.

Au coeur du renouvellement urbain et d'un monde en pleine mutation, nos équipes vous épaulent dans la réalisation de vos projets en immobilier d'entreprise et commercial.

BUREAUX
LOCAUX D'ACTIVITÉS
ENTREPÔTS
LOCAUX COMMERCIAUX
HÔTELS

Tourny Meyer.
Conseil en IMMOBILIER d'AVENIR

JLL PARTENAIRE

LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES •

RENNES | BREST | LORIENT/VANNES | NANTES | BORDEAUX | BAYONNE | TOULOUSE | MONTPELLIER

Tourny Meyer, 318 rue de Fougères, Immeuble le Noven, 35 700 RENNES Transaction sur immeubles et fonds de stratégie immobilière de locaux professionnels - CPI N° 3301 2018 000 036 727 délivrées par la CCI d'Ille-et Vilaine - Garantie financière : GALIAN 89 rue de la Boetie, 75008 PARIS pour un montant de 120 000 € - La société Tourny Entreprise ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.- photo non contractuel